

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

*Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du
Diplôme de Master en Sciences Economiques
Option : Monnaie Finance Bancaire (MFB)*

THEME:

***Le financement d'un projet d'investissement
par une banque étrangère:
Cas de la NATIXIS, Agence 151 Tizi-Ouzou***

Réalisé par :

M^{elle} : GHARBI Kahina
M^{elle} : L'HADJ Dassyl

Dirigé par :

M^{me} : LARBES Melha

Encadré par :

Mme MOUALI. F
Mr AIT ABDERRAHMENE. M

Promotion : 2014-2015

Remerciements

Nous remercions « DIEU tout puissant » de nous avoir donné la force et la sagesse pour achever ce modeste travail ;

Toutes nos reconnaissances et gratitude à mademoiselle LARBES

Malha, directrice de ce mémoire, pour son suivi, ses conseils et ses orientations. Et à nos encadreur de la NATIXIS Agence de Tizi-Ouzou

Madame MOUALI.F et Monsieur AIT ABDERHMENE.M, pour leurs explications pratiques et leur suivi tout au long de notre stage.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous le staff de ce master, et pour tous les enseignants qui ont contribué à notre formation universitaire dans la faculté des sciences Économiques, commerciales et de gestion de l'UMMTO. A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

La mémoire de ma très chère Maman ;

Mon très cher Papa;

Mon cher frère Jumoino Salah Amazigh;

Mes très chères sœurs;

Mon beau frère Bekar;

Mes adorables nièces Kella, Nelya;

Mes cher(e)s amis;

Tous ceux que j'estime.

DASSYL.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes très chers parents ;

Mon cher frère Sofiane ;

Mes chères sœurs: Zahia et Fariza;

Mon beau frère Mohamed;

Mon adorable nièce Sara (Thilleli);

Mes cher(e)s amis;

Tous ceux que j'estime.

KAHINA.

Sommaire

Introduction Générale.....	01
Chapitre I : Présentation des banques étrangères en Algérie.....	06
Introduction au chapitre I.....	06
Section 1 : Le système bancaire algérien	07
Section 2 : Présentation des banques étrangères.....	13
Section 3 : La réalité économique des banques étrangères.....	19
Conclusion au chapitre I.....	24
Chapitre II : La gestion des crédits d’investissements.....	26
Introduction au chapitre II.....	26
Section 1 : Généralités liées aux besoins et sources de financement.....	27
Section 2 : Le financement des investissements.....	33
Section 3 : Les risques du crédit d’investissement et ses garanties.....	39
Conclusion au chapitre II.....	46
Chapitre III : La procédure du montage et d’étude d’un dossier de crédit d’investissement.....	48
Introduction au chapitre III.....	48
Section 1 : Le montage d’un dossier du crédit d’investissement.....	49
Section 2 : Étude de la viabilité du projet d’investissement.....	58
Section 3 : Etude de la rentabilité économique et financière du projet D’investissement.....	61
Conclusion au chapitre III.....	70
Chapitre IV : Étude de financement d’un crédit d’investissement au sein de la NATIXIS Agence de Tizi-Ouzou (151).....	72
Introduction au chapitre IV.....	72
Section 01 : Présentation de NATIXIS banque.....	73
Section 02 : Étude pratique du financement d’un crédit d’investissement.....	80
Conclusion au chapitre IV.....	116
Conclusion générale.....	118
Bibliographie.....	119
Annexes.....	303

Liste des abréviations

BFCE : Banque française du commerce extérieur

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'investissement.

APSI : Agence de promotion et de soutien à l'investissement

ATD : Avis à tiers détenteur

BA : Banque d'Algérie

BFR : Besoin en fonds de roulement

CA : Chiffre d'affaires

CAF : Capacité d'autofinancement

CASNOS : Caisse d'assurance des non salariés

CN : Crédit national

CNCE : Caisse nationale des caisses d'épargne

CV : Curriculum vitae

DA : Dinar Algérien

DCT : Dettes à court terme

DMLT : Dettes à moyen et long terme

DR : Délai de récupération

DRA : Délai de récupération actualisé

DRE : Délai de récupération de l'emprunt

EBE : Excédent brut d'exploitation

HT : Hors taxes

IP : Indice de profitabilité

IRM : Imagerie par résonance magnétique

KDA: Kilo dinars; (1000 DA)

LCAC : Lettre de cession d'antériorité des créances

MB : Marge brute

PDG : Président directeur général

PME/PMI : Petites et moyennes entreprises/ petites et moyennes industries

RCAI : Résultat courant avant impôt

R.E : Rentabilité économique

RF : Rentabilité financière

SG : Société Générale

SPA : Société Par Actions

TCR : Tableau de comptes de résultats

TRI : Taux de rentabilité interne

TTC : Toutes taxes comprises

VA : Valeur ajoutée

VAN : Valeur actuelle nette

VANG : Valeur actuelle nette globale

VRI : Valeur résiduelle de l'investissement

Liste des figures

Figure N°	Nom des figures	Pages
01	Répartition du chiffre d'affaire prévisionnel (C.A)	84
02	Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E)	89
03	Le Résultat Net du projet avant financement (R.N)	91
04	La capacité d'autofinancement de l'entreprise avant financement	92
05	La Valeur Nette Comptable de l'investissement (VNC)	93
06	La variation du Besoin en Fonds de Roulement $\triangle$ B.F.R	94
07	Flux nets de trésorerie de l'investissement avant financement	96
08	La VAN économique de l'investissement	97
09	Le délai de récupération de la mise initiale de l'investissement	99
10	Charges d'intérêts sur emprunt (Frais financiers)	102
11	Le résultat net du projet après financement	103
12	La capacité d'autofinancement de l'entreprise après financement (C.A.F)	104
13	Les Flux Nets de trésorerie après financement (FNT)	107
14	La VAN globale de l'investissement	108
15	La V.A.N du financement par emprunt	110

16	Le délai de récupération de la mise initiale après financement	112
17	La VAN du mode de financement par emprunt	113

N°	Liste des schémas	Pages
01	Les différents modes de financement de l'entreprise	30
02	Organisation de NATIXIS Algérie	74
03	Back Office et Front Office. « Ligne de visibilité de l'entreprise par le client »	77
04	Organigramme de l'agence de Tizi-Ouzou	78

Liste des tableaux

N°	Nom des tableaux	Pages
01	La valeur nette comptable de l'investissement	60
02	Tableau des emplois/ ressources avant le financement	61
03	Tableau emplois / ressources après financement	66
04	La structure de financement	85
05	La répartition du chiffre d'affaires prévisionnel	87
06	L'Excédent Brut d'Exploitation	88
07	Le calcul du Résultat Net (RN) du projet avant financement	90
08	Le calcul de la Capacité d'autofinancement (CAF) avant financement	91
09	Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement	93
10	Le calcul de la variation de besoin en fonds de roulement de l'investissement	94
11	Le calcul des FNT de l'investissement avant financement	95
12	Le calcul de la VAN économique de l'investissement	97
13	Le calcul du délai de récupération de la mise initiale de l'investissement avant financement	98
14	Le calcul des frais financiers à partir du tableau d'amortissement d'emprunt	102
15	Le calcul du Résultat Net du projet après financement	103
16	Le calcul de la Capacité d'autofinancement (CAF) après financement	104
17	Calcul des flux nets de trésorerie (FNT) après financement	106
18	Le calcul de la V.A.N globale	108
19	Le calcul de la V.A.N du financement par emprunt	109
20	Le délai de récupération de la mise initiale du projet après financement	111
21	Le calcul de la VAN du mode de financement	113

Introduction générale

La banque assure un rôle prépondérant dans l'économie d'un pays. Sa matière première est incontestablement les capitaux, ou tout simplement l'argent. Elle collecte des fonds des agents économiques disposant d'un excédent, pour financer les besoins de l'économie. Le besoin de financement est exprimé généralement par les entreprises qui représentent le noyau de l'activité économique.

L'entreprise dans son cycle de vie a besoin de capitaux afin d'acquérir de nouveaux moyens de production pour assurer, aussi bien sa création que sa pérennité. Les capitaux requis pour ces acquisitions sont si importants que, le plus souvent, les apports des actionnaires (l'autofinancement) de l'entreprise sont insuffisants pour y faire face.

Ainsi, l'entreprise a besoin de recourir à l'emprunt bancaire pour réaliser son projet. Par ailleurs, après certaines années d'activités, compte tenu de l'usure de ses outils de production, l'entreprise aura également besoin de capitaux stables pour renouveler ses moyens de production.

En outre, face à la rapidité et à la fréquence avec laquelle apparaissent les nouvelles technologies, l'entreprise doit, aussi se procurer des capitaux de longue durée pour se moderniser étant donné que l'utilisation des techniques de pointes est un impératif absolu dans les économies pour la survie de l'entreprise tant sur le plan industriel que commercial.

Ainsi, s'explique la nature de la relation à long terme, qui existe entre l'entreprise et la banque. Celle-ci consiste en le financement des investissements de l'entreprise qu'elle remboursera, généralement, par les bénéfices annuels que générera son activité. Toutefois, si l'activité de crédit est vitale pour le fonctionnement de l'économie, voire pour la survie des entreprises, elle présente également des risques de non remboursement pour la banque.

Pour se prémunir de ces risques, la banque doit mettre en œuvre des techniques fines et prendre des mesures de sauvegarde afin d'assurer le remboursement des crédits. Pour ce faire, elle doit précéder au diagnostic financier du projet de l'entreprise, c'est ce qui lui permettra de s'assurer et de bien connaître la situation de l'entreprise.

Ainsi, dans ce modeste travail, nous nous intéresserons à l'étude des pratiques bancaires dans le financement des investissements, en étudiant le cas de la NATIXIS Algérie, Agence de Tizi-Ouzou.

Banque universelle, NATIXIS Algérie établit un véritable partenariat financier avec tous ses clients grâce à une approche basée sur: Des expertises métiers reconnues; Des conseils à forte valeur ajoutée pour apporter des solutions sur mesure; Un accompagnement de proximité grâce à leurs réseaux d'agences; Une personnalisation de la relation client et le développement de solutions adaptées à chaque client.

NATIXIS Algérie est une entreprise très accueillante. Banque de financement, elle assure une rapidité d'exécution des opérations, parce que l'étude du dossier de crédit ne prend qu'une courte période.

L'objectif de recherche

L'objectif principal de notre travail est d'évoquer et d'analyser le cas du financement d'un projet d'investissement par une banque étrangère, cas : NATIXIS Agence de Tizi-Ouzou, d'une grande entreprise qui est : « Un établissement sanitaire de chirurgie pluridisciplinaire sous la forme individuelle ».

Pour atteindre cet objectif, en tant qu'une banque étrangère « NATIXIS », nous allons procéder à l'étude du dossier de demande de crédit de cette grande entreprise, et procéder à son examen, tout en fixant les objectifs spécifiques suivants :

- Établir les bilans financiers avant et après financement ;
- Calculer et commenter la structure financière de cette entreprise ;
- Étudier et interpréter la rentabilité de l'entreprise avant et après financement.

Intérêt et choix du thème :

Les motivations qui nous ont incitées à opter pour ce thème sont les suivantes:

✓ La première motivation, est du fait qu'elle permet d'offrir une illustration d'un sujet d'actualité. En effet, la présence des banques étrangères en Algérie est un facteur supplémentaire de transparence, car l'accès à leurs crédits nécessite une bonne tenue des comptes et des actifs externes sont exigés. Ainsi que, la spécificité des relations économiques et financières (confiantes, fiables, solides et durables), qu'elle entretient avec sa clientèle, et du soutien qu'elle leurs apporte en matière de financement, elles incitent à présenter des projets de financement équilibrés avec des garanties.

✓ La seconde motivation émane d'ordre personnel. En effet, il est primordiale que ce sujet s'inscrit pleinement dans l'objet central de notre formation, à savoir, l'étude, l'analyse et la compréhension des phénomènes monétaires, financiers, et surtout bancaires. De plus, notre thème intitulé « Le financement d'un projet d'investissement par une banque étrangère, cas : Natixis, agence de la wilaya de Tizi-Ouzou » fera, par la suite, l'objet d'une thèse de doctorat que nous souhaitons entreprendre.

Problématique

Dans son appellation usuelle, l'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement, il s'évalue par la confrontation des dépenses certaines et des recettes aléatoires. Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

Le développement de la croissance dans un pays, peut-être dû par un encouragement de financement des projets d'investissements, du fait que cela crée de l'emploi, réduit le chômage, encourage les exportations, ainsi que la création et l'extension des entreprises, et l'évolution du PIB ; notamment. Pour cela, le système bancaire contribue à la création de la richesse dans un pays, par le financement de ces projets, car une entreprise ne peut s'autofinancer, sans qu'elle ne dispose de ressources nécessaires. Donc, à travers cette étude de dossier de crédit, nous essayerons de traiter la problématique qui est centrée autour de la question suivante :

Comment se réalise le financement d'un projet d'investissement par une banque étrangère ? Et quels sont les avantages qu'elle peut présenter par rapport au financement des autres banques ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons été amenées, en plus des recherches bibliographiques effectuées, à effectuer un stage pratique d'une durée d'un mois au niveau de la NATIXIS Algérie, Agence de Tizi-Ouzou. Ceci nous a permis de collecter des informations relatives aux différentes activités de la banque et notamment les opérations d'octroi de crédit d'investissement.

Pour bien mener notre travail, nous allons essayer de répondre à cette problématique principale en posant d'autres questions que nous trouvons complémentaires et autour desquelles ce travail s'articule, à savoir :

- 1. *Comment se constitue un dossier de demande d'un crédit d'investissement ?***
- 2. *La situation financière de l'entreprise répond-elle aux exigences fixées par la NATIXIS banque, pour une réponse positive à sa demande du crédit ?***

Méthodologie de recherche

Afin d'apporter quelques éléments de réponses à ces questions, nous allons adopter la méthode descriptive, analytique et empirique et cela dans le but de cerner la notion de l'investissement dans le cas du prêt bancaire, octroyé par une banque étrangère, ses intérêts, ses rôles et ses implications au niveau d'une grande entreprise. Et également, cette démarche conduit à mener une étude du dossier de ce crédit pour voir ses résultats avant et après ce type de financement.

Structures du mémoire :

Devant les interrogations, les motivations et le but de ce travail et aux quelles nous tenterons quelques éléments de réponse, nous aurions opté pour une structure scindée en quatre chapitres précédés par une introduction et clôturés par une conclusion.

Le premier chapitre intitulé «Présentation des banques étrangères en Algérie», se compose de trois sections, dont la première présente un aperçu historique du système bancaire algérien. Quant à la deuxième section, elle nous donnera une présentation des banques étrangères et leurs conditions d'installation en Algérie. En ce qui concerne la dernière section, nous verrons la réalité économique des banques étrangères en Algérie.

Nous allons montrer dans le second chapitre, la gestion du crédit d'investissement, dont lequel nous présenterons les généralités liées aux besoins et sources de financement, la notion de l'investissement, ainsi que les risques et garanties y afférent.

Nous parlerons de la procédure du montage et d'étude d'un dossier de crédit d'investissement dans le troisième chapitre, tout en présentant les documents à constituer pour la demande du crédit illustrée à la première section, et à travers l'identification du projet, l'analyse du marché, et l'analyse commerciale et technique. Nous aboutirons à l'étude de la viabilité du projet dans la deuxième section, pour une analyse de la rentabilité du projet dans la section suivante. Ce qui permettra à la banque de prendre une décision en ce qui concerne l'octroi du crédit, qui sera présenté à la dernière section.

Nous terminerons par un quatrième chapitre qui aura pour finalité, une étude pratique d'un dossier du crédit d'investissement au sein d'une banque étrangère, NATIXIS Algérie, Agence de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Introduction au chapitre I

La banque étrangère a pour objet de réaliser toute opération de banque, financière, de marché, de prêt, de crédit, de paiement, de dépôt, de gestion de commerce, de service y compris les commissions, tant en Algérie qu'à l'étranger.

L'entrée des banques étrangères s'explique par l'importance du marché national et la situation économique du pays. Le marché bancaire algérien est le plus porteur de la région, c'est un marché où la rentabilité est forte, plus de 27 % de retour sur capital. C'est un marché qui est fortement liquide où il y a une forte demande de financement, une forte croissance et les prix sont stabilisés. Dans ce contexte, ces banques ont tout loisir de se réorienter vers les créneaux porteurs et utiles à l'économie, à savoir le financement de l'immobilier et celui de l'entreprise.

Ces banques étrangères fournissent des services financiers dans différents secteurs et zones industrielles, avec un vaste réseau d'agences à travers l'Algérie.

Section 1 : Le système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est constitué d'institutions financières et de réseaux qui permettent l'échange d'actifs monétaires entre eux avec d'autres agents économiques dont l'objectif principal est d'assurer une distribution adéquate de liquidités à l'économie du pays.

1.1.Aperçu historique du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien a traversé plusieurs étapes qui correspondent aux grandes phases du développement économique et social du pays. La première phase correspond à l'étape d'avant les réformes économiques, quant à la seconde phase, elle correspond au système bancaire algérien après les réformes économiques.

1.1.1. Le système bancaire algérien avant les réformes économiques

C'est une période qui s'étale de 1963 jusqu'à 1988, qui concerne la décolonisation du système bancaire et la récupération par l'État algérien de son droit de créer son propre institut d'émission de monnaie.

1.1.1.1.Le système bancaire algérien de l'indépendance à 1970

Dès le lendemain de l'indépendance, en vue d'édifier un système bancaire national, des mesures ont été prises pour la récupération des attributs de la souveraineté monétaire, concrétisée par la création d'un institut d'émission et l'instauration de l'unité monétaire nationale.

En premier lieu, il y a eu la création de la Banque Centrale d'Algérie, en 1962 afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, il ya eu, ensuite, la mise en place de nouveaux intermédiaires financiers, la création de la caisse algérienne de développement (**CAD**) en mai 1963, et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (**CNEP**) en août 1964.

Dans une seconde étape, à partir de 1966, l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation des banques privées étrangères en banque nationales, à savoir : la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

1.1.1.2. Le système bancaire algérien de 1970 à 1987

À partir de 1970, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussées à confier aux banques primaires la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques. En 1978, le système bancaire algérien affecte le financement des investissements au Trésor Public. La charge du financement de l'économie supporté par les banques demeure faible, faisant ainsi du Trésor le véritable intermédiaire financier du pays.

À partir de 1982, le développement de l'activité économique a multiplié les besoins financiers, d'où la nécessité de la création de deux autres banques, à savoir :

- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**), a été créée en 1982 à partir des structures de la BNA, chargée du financement de l'agriculture.
- La Banque de Développement Local (**BDL**), a été chargée du financement des unités économiques locales.

1.1.2. Le système bancaire algérien après les réformes économiques

À partir de 1988, des réformes dans l'organisation du secteur public économique sont introduites sans pour autant modifier le mode de financement de l'économie. L'économie algérienne va alors entrer dans une interminable phase de transition.

1.1.2.1. La réforme du secteur public de 1988

À partir de 1988, une réforme de l'économie algérienne, axée principalement sur l'autonomie de l'entreprise publique, est engagée et plusieurs lois promulguées à cet effet, Elles concernent principalement :

- La création d'une nouvelle catégorie d'entreprises publiques qui est appelée à voir une plus grande autonomie de gestion ;
- La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques ;
- La mise en place d'un nouveau système de planification devant reposer sur une planification stratégique basée sur l'élaboration de plans à moyen terme au niveau national, des collectivités locales et des entreprises publiques.

1.1.2.2.La loi relative à la monnaie et au crédit

La Loi relative à la Monnaie et au Crédit a été élaborée sur la base du principe de l'indépendance de la Banque Centrale par rapport au pouvoir exécutif et ce, pour réhabiliter le rôle de la Banque Centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie, du crédit et des charges.

Cette loi fixe également de nouvelles règles qui concernent la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière bancaire. Elle prévoit un instrument de contrôle et de supervision du système bancaire.

Cette loi pose par ailleurs les principes devant permettre l'instauration de règles prudentielles de gestion applicable aux banques et aux établissements financiers.

1.1.2.3.Le système bancaire et l'ajustement structurel entre 1993-1998

En 1993, l'économie algérienne connaît une grave crise des paiements extérieurs. Ce qui plongera l'Algérie dans une situation d'extrême faiblesse. L'Algérie va donc demander l'appui de la banque mondiale et du fonds monétaire international avec lequel elle passera des accords (1994 et 1995). Et avec la mise en œuvre des différents accords, l'Algérie va se tourner vers une économie de marché.

1.1.2.4.Le système bancaire algérien entre 1999 et 2001

Le programme d'ajustement structurel a eu un effet dévastateur sur l'économie algérienne. L'Algérie se retrouve dans un état de dégradation avancé. C'est pour cette raison qu'elle a été appelée à relever un certain nombre de défis pour s'engager durablement dans la croissance, lutter contre le chômage et améliorer les conditions de vie de la population.

1.2. Le système bancaire algérien à la veille de l'introduction des banques étrangères

La réforme institutionnelle du système bancaire a été marquée par la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui a été conçue pour adapter le système financier à l'économie de marché.

L'Algérie s'est donc lancée dans de grandes réformes afin de mettre en place les mécanismes d'une économie de marché par un processus de décentralisation, avec la création de banques spécialisées et la progressive ouverture aux banques étrangères.

1.2.1. Implantation des banques étrangères en Algérie (loi 90-10 de 1990)

À partir de 1990, le paysage bancaire national n'est plus le même, suite à l'implantation des banques étrangères. Ces dernières peuvent ouvrir des filiales et peuvent aussi créer des joint-ventures avec les banques locales (exemple : El Baraka).

De profondes mutations ont affectées le système financier, notamment à travers l'ouverture du secteur bancaire au privé étranger qui a abouti à la création de nouvelles institutions financières et bancaires. Le champ de l'activité bancaire s'élargit et la concurrence est devenue une réalité au quotidien.

L'objectif de la promulgation de la loi était de remédier aux défauts existants, de faire progresser les méthodes de travail du système bancaire et d'ouvrir le champ au capital privé étranger pour s'y impliquer sous forme de détention de la propriété entière du capital de la banque privée, ou sous la forme mixte de partenariat.

1.2.2. L'ordonnance 03- 11 du 26/08/03 relative à la monnaie et au crédit

Notre pays a vécu dans le domaine financier : la crise des banques publiques et les faillites successives des banques privées nationales, qui ont révélés et mis à jour des dérèglements et des imperfections graves concernant les dispositifs de transparence des activités de certains établissements financiers.

De telles dérives exigent une révision de la législation relative aux aspects institutionnels, réglementaires et de procédures régissant le secteur financier, pour mieux les adapter aux réalités nationales et internationales et renforcer la sécurité financière du pays.

Plusieurs textes législatifs et/ou réglementaires sont édictés par les autorités algériennes en vue de donner une nouvelle impulsion au système bancaire. Parmi ces textes on retrouve

l'ordonnance 03-11 du 26/08/03 relative à la monnaie et au crédit qui a abrogé la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Les principes sur lesquels repose cette loi sont, à quelques nuances près, les mêmes qui ont servis à l'élaboration de l'ancienne loi, sauf que cette fois-ci, l'objectif est précis : l'innovation et la modernisation du système bancaire algérien. Ces principes peuvent être résumés comme suit :

- Mise en place des structures d'une intermédiation bancaire saine et concurrentielle;
- Élaboration des règlements visant la protection des épargnants;
- Construction d'un cadre juridique et économique favorable au partenariat, à la privatisation et à l'investissement direct étranger;
- Ouverture du secteur à la concurrence et à la coopération financière;
- Installation des banques, des établissements financiers et des succursales de banques étrangères en Algérie.

L'objectif des normes financières est de lever les obstacles au développement du secteur privé et de permettre à ce dernier d'accéder, sans discrimination, aux ressources du marché.

Depuis la promulgation du règlement de septembre 2006 qui a fixé les conditions de constitution de banques et d'établissement financiers et d'installation de succursales de banque et d'établissements financiers étrangers, le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) a accordé des autorisations conformément au nouveau cadre d'analyse et d'appréciation de toute demande d'autorisation de constitution de banque. À cet égard et pour renforcer les conditions d'accès à la profession bancaire et élargir le cadre de contrôle, le dit conseil a pris en considération les capacités des banques étrangères à contribuer au développement harmonieux du système bancaire algérien.

Dans le même ordre d'idées, le CMC base également son appréciation, avant d'autoriser une banque, sur sa solidité financière, le groupe auquel elle appartient et le rating (notation) de la maison mère ainsi que sur la place qu'elle occupe dans son pays d'origine, sa région et dans le monde. Par ailleurs, le règlement de 2006 a été complété par celui de décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

1.3. Structure générale du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est composé de 20 banques et de 9 établissements financiers. S'agissant plus précisément de la catégorie des banques au sens strict, elle regroupe des banques nationales et des banques étrangères.

1.3.1. Les banques nationales

- Banque National d'Algérie " BNA " ;
- Banque Extérieure d'Algérie " BEA " ;
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural " BADR " ;
- Banque de Développement Local " BDL " ;
- Crédit Populaire d'Algérie " CAP " ;
- CNEP banque : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.

1.3.2. Les banques étrangères

- Banque Al Baraka Algérie ;
- Arab Banking Corporation Algérie "ABC " ;
- NATIXIS Banque ;
- Société Général Algérie ;
- City Bank ;
- Arab Bank PLC Algérie ;
- BNP Paribas El Djazaïr ;
- Trust Bank Algérie ;
- Gulf Bank Algérie ;
- Housing Bank for Trade and Finance;
- Fransabank El-Djazaïr,
- Carlyon -Algérie- SPA,
- H.S.B.C. Algérie "Succursale de banque".

1.3.3. Établissements financiers

- Caisse Nationale de Mutualité agricole " CNMA " ;
- So finance ;
- Société de Refinancement Hypothécaire "SRH" ;
- Arab Leasing Corporation "Société de Crédit Bail" ;
- Cetélem ;
- Maghreb leasing ;

- Société de Leasing-SPA.

Section 2 : Présentation des banques étrangères en Algérie

2.1. Les différentes banques étrangères installées en Algérie

Plusieurs grandes banques étrangères sont installées en Algérie et d'autres banques ont ouvert des bureaux de représentation dans la perspective de s'implanter ultérieurement. Ces principales banques étrangères à s'installer en Algérie depuis la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit à nos jours sont les suivantes :

- Arab Banking Corporation Algeria (ABC Bank);
- NATIXIS ;
- Société Générale Algérie (SGA) ;
- BNP Paribas El Djazaïr ;
- GULF BANK ALGERIA ;
- HSBC (Hong Kong Shanghai Banking);
- Trust Bank Algérie ;
- The Housing Bank for Trade & Finance – Algeria;
- Fransabank Al-Djazaïr.

2.1.1. Arab Banking Corporation Algeria (ABC Bank)

ABC Bank Algérie est la première banque privée internationale à s'installer en Algérie. «ABC Bank a eu son bureau de représentation en Algérie en 1995, ce bureau a été transformé en banque à part entière par décision du 24 Septembre 1998 du Conseil de la Monnaie et du Crédit. La banque a bénéficié d'un capital de dix milliards de dinars en Décembre 2009 »¹ .

2.1.2. NATIXIS Banque

« Installée le 24/04/1999, avec un capital social de **10.000.001.682 DZD.**»², Le réseau Natixis Algérie comprend aujourd'hui une vingtaine d'agences implantées dans des centres urbains très actifs du centre, de l'Est et de l'Ouest de l'Algérie. Natixis Algérie poursuit ainsi son déploiement sur l'ensemble du territoire national.

¹ www.abcbank.présentation.dz consulté le : 10/09/2015 à 10h

² www.natixisalgerie.présentation.dz consulté le : 10/09/2015 à 10h : 30mn

2.1.3. Société Générale Algérie (SGA)

« Créée en 1999 avec un capital de 500 millions de dinars »³. La SGA filiale du Groupe Société Générale, est l'une des premières banques françaises à investir le marché algérien. Sa volonté affichée dès le départ est de devenir la banque universelle au service de tous les agents économiques du pays.

2.1.4. BNP Paribas El Djazaïr

BNP Paribas El Djazaïr est une filiale à 100% du Groupe BNP Paribas, un leader européen des services financiers. « Elle a vu le jour en 2002 avec un capital de 10 milliards de dinars et l'ambition de construire un important réseau d'agences en Algérie »⁴, Elle est devenue l'une des banques du secteur privé les plus importantes sur le territoire algérien, elle s'est activement déployée et compte plus de 58 agences ouvertes.

2.1.5. GULF BANK ALGERIA

« Banque commerciale de droit algérien, au capital de 10 000 000 KDA débute son activité en Mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie. Gulf Bank Algérie dispose d'un réseau de 29 agences opérationnelles »⁵.

2.1.6. HSBC (Hong Kong Shanghai Banking)

« Première banque Britannique à s'installer en Algérie le 24/05/2007 qui était dotée d'un capital social fixé au départ à 2,5 milliard dinars. Le 17/06/2008 le Gouverneur de la Banque d'Algérie a agréé la succursale de Banque HSBC Algérie. Le 10/11/2009, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a autorisé l'augmentation de la dotation en capital de HSBC Algérie pour la porter à 11.300.000.000 dinars »⁶.

2.1.7. Trust Bank Algérie

Trust Bank Algérie est une banque de droit algérien, à capitaux privés, « créée le 30/12/2002, sous la forme de société par actions (SPA) d'un capital initial de 750 millions de

³ www.sga.présentation.dz; consulté le : 10/09/2015 à 11h

⁴ www.bnpparisbasaldjazair.présentation.dz; consulté le : 10/09/2015 à 11h : 30mn

⁵ www.agb.présentation.dz; consulté le : 10/09/2015 à 13h

⁶ www.hsbcalgeria.dz; consulté le : 10/09/2015 à 13h : 30mn

dinars, qui a été porté à 2,5 milliards de dinars, en février 2006 »⁷. Une augmentation de capital a été décidée par les actionnaires durant l'exercice 2009, pour arriver à un capital de 10 milliards de dinars, conformément aux nouvelles dispositions du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

2.1.8. The Housing Bank for Trade & Finance - Algeria

Est la filiale algérienne de la banque jordanienne The Housing Bank for Trade & Finance, elle a opté, dès le démarrage de son activité en octobre 2003, pour le lancement d'une gamme variée de produits destinés tant aux particuliers qu'aux entreprises.

2.1.9. Fransabank Al-Djazaïr

Agréée officiellement en septembre 2006 par la Banque d'Algérie, quatre mois après avoir déposé sa demande d'agrément, la banque à capitaux libano-algériens, Fransabank El Djazaïr est dotée d'un capital de 2,5 milliards de dinars »⁸.

2.2. Conditions d'installation des banques étrangères en Algérie

La loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit consacre « l'abolition de l'ostracisme à l'égard du capital étranger »⁹. En effet, l'article 130 de cette loi stipule que « l'ouverture en Algérie de succursales de banques et établissements financiers étrangers peut être autorisée par le Conseil, elle est soumise au principe de réciprocité »¹⁰.

L'alinéa 2 de l'article 128 va encore plus loin, à notre sens, dans la voie de la libéralisation, en stipulant : « Les participations étrangères dans les banques et établissements financiers de droit algérien peuvent être autorisées à condition que les pays étrangers accordent la réciprocité aux algériens ou aux sociétés algériennes »¹¹, d'autres textes, pris dans le même contexte et la même volonté politique d'ouverture, ont été promulgués ; on peut en citer à titre d'exemple :

⁷ www.trustbank.dz; consulté le 13/09/2015 à 11h

⁸ www.fransabank.dz; consulté le 13/09/2015 à 13h

⁹ H. BENISSAD, op cit p 132.

¹⁰ M. MANSOURI, « Système et pratique bancaire en Algérie », édition HOUMA, Alger, 2006, p56.

¹¹ M. MANSOURI, « Système et pratique bancaire en Algérie», p 56.

- Le décret législatif 9342 du 05/10/1993
- Le décret présidentiel 95-345 du 30/10/1995
- Le décret présidentiel 96-144 du 23/04/1996

2.2.1. Le décret législatif 9342 du 05/10/1993

Ce décret est relatif à la promotion de l'investissement, dont l'objet est de fixer le régime applicable aux investissements nationaux privés et investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens ou de services non expressément réservés à l'État, à ses démembrements ou à toute personne morale expressément désignée par un texte législatif.

2.2.2. Le décret présidentiel 95-345 du 30/10/1995

Portant ratification par l'Algérie de la convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI), sous l'égide de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BRID), et qui a pour objectif d'encourager les flux d'investissement à des fins productives entre les États membres en développement, en complémentarité avec les activités de la BRID, de la société financière internationale et d'autres institutions internationales de financement du développement.

2.2.3. Le décret présidentiel 96-144 du 23/04/1996

Portant ratification par l'Algérie de la convention de la société islamique de garantie des investissements et de crédit à l'exportation, les succursales de banques et établissements financiers étrangers ayant été autorisées, sont agréées après avoir rempli les mêmes conditions que celles exigées des sociétés de droit algérien.

Les banques et établissements financiers concernés doivent saisir le Conseil de la Monnaie et du Crédit d'une demande formulée par un responsable dûment habilité. Ils doivent fournir un dossier établi sur formulaires à retirer auprès des services compétents, tous les documents et éléments d'information requis pour son examen. L'autorisation d'ouverture est accordée pour une période de trois années renouvelables. Le responsable du bureau de représentation est choisi parmi le personnel de la banque ou de l'établissement financier concerné. Le retrait de l'autorisation peut être prononcé durant la période de validité par décision du Conseil de la monnaie et de crédit, notamment dans les cas suivants :

- Non-respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Mise en faillite ;
- Changement des statuts de la banque ou de rétablissement financier de nature à modifier l'objet de la maison-mère ou de la répartition du capital ;
- À la demande de la banque ou de l'établissement financier concerné.

Toute modification intervenue dans la situation des banques ou établissements financiers par apport aux éléments fournis lors de la demande initiale, doit-être portée à la connaissance de la Banque Centrale.

L'ensemble des dépenses, à quelque titre que ce soit, des bureaux de représentation des banques et établissements étrangers, doivent être exclusivement couverts par des apports en devise de la maison-mère; aucune recette en dinars n'est autorisée.

L'objet des bureaux de représentation autorisés porte sur le soutien des activités existantes de la maison-mère par la recherche de relations d'affaires entre les opérateurs économiques et la banque ou l'établissement financier.

Ainsi, ces bureaux de représentation ne pourront en aucun cas procéder à des ouvertures de comptes, à des opérations de " crédits domestiques ", opérations de change, etc. leurs activités sont cantonnées dans les opérations transfrontières comme le crédit documentaire ou dans le soutien aux investissements étrangers.

Toutefois, il n'est pas certain que les dispositions protectionnistes de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit restent figées ; le Conseil National Économique et Social préconise d'ailleurs « L'organisation d'un système financier en adéquation avec les objectifs de collecte de l'épargne longue au bénéfice de l'investissement. Ceci pourrait se faire à travers, d'une part, l'ouverture de nouvelles banques publiques ou privées, nationales ou étrangères, tant à l'échelle nationale, qu'au niveau régional et sectoriel et, d'autre part, la mise en place de fonds d'investissements et d'établissements financiers tels qu'une caisse des dépôts et consignations. On pourra envisager, s'il y a lieu, de mettre en adéquation le dispositif législatif régissant l'ouverture et le fonctionnement de banques et établissements financiers »¹².

¹² Conseil National Économique et Social : avis relatif à l'avant-projet de stratégie nationale de développement économique et social à moyen terme publié au journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire n°9 du 22/02/1998.

2.3. Raisons d'installation des banques étrangères en Algérie

L'émergence des banques étrangères est rendue possible grâce à la loi 90-10 relative à la monnaie et du crédit, qui offre aux banques et aux établissements étrangers la possibilité de s'installer en Algérie. Toutes les banques étrangères suivent de près l'évolution des réformes engagées par l'État algérien, notamment la sécurisation des moyens de paiement après l'introduction des moyens de paiement électroniques et interbancaires qui se précisent dans le sens de la sécurisation des transactions.

Ces nouvelles données sont un facteur d'assurance et de motivation importante en matière de gestion et de développement des produits et services offerts à la clientèle, en attendant la mise en place d'autres instruments de paiement. Ce qui constitue une véritable avancée incontestable dans la modernisation des outils de gestion des banques.

L'unification du secteur bancaire et financier algérien et les différentes réformes bancaires engagées par l'État algérien ont encouragées l'installation des banques étrangères sur le territoire algérien. Ces banques s'installent en Algérie pour accompagner leurs clients domestiques (les grandes entreprises étrangères) dans leurs opérations avec l'Algérie. Elles se fixent pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers, une gamme étendue de produits et services financiers en constante évolution pour répondre aux attentes de leurs clientèles. Comme elles interviennent dans le financement du commerce international et dans la gestion du patrimoine des banques publiques qui désirent coter en Bourse.

Section 3 : La réalité économique des banques étrangères

Les gains que retire l'économie algérienne des banques étrangères sont significatifs : l'entrée des capitaux, la création d'emploi, le transfert de technologie et de savoir faire, l'effet positif sur le fonctionnement des marchés, et le renforcement de la transparence.

3.1. L'impact des banques étrangères sur l'économie algérienne

3.1.1. L'entrée des capitaux

Il est clair que l'épargne intérieure algérienne s'est accrue par l'arrivée des nouveaux investisseurs et que la balance des paiements est aussi confrontée, même si l'afflux massif des recettes d'exportation des hydrocarbures a masqué le phénomène incontestable des IDE.

L'avantage des banques étrangères, s'accompagne aux transferts de capitaux qui sont beaucoup moins volatiles que les placements financiers

3.1.2. La création d'emplois

Une des majeures raisons pour laquelle l'Algérie souhaite attirer les IDE dans le domaine bancaire est bien la volonté de créer des emplois (comme pour les autres formes d'investissement, les IDE devraient avoir un impact positif sur l'emploi), cela à partir du moment où les individus sont employés par des filiales ou des succursales de banques étrangères, leur capital humain peut-être amélioré par des formations dans les centres de formation spécialisées d'une part, et par la contribution au financement de l'économie du pays, d'autre part.

3.1.3. Le transfert de technologie et de savoir faire

C'est l'introduction de nouvelles méthodes de gestion des pays hôtes transmises par le biais de la formation des employés qui est constitué par le réseau des firmes étrangères et de leurs filiales. Le souci d'éviter les fuites des technologies est une composante cruciale de la compétitivité des firmes.

Dans le secteur bancaire, on entend plus de professionnalisme dans la distribution des crédits notamment des PME. Les banques étrangères ont dans ce domaine une expérience que n'ont pas les banques publiques. Elles incitent leurs clients à présenter des projets financièrement équilibrés. Avec des garanties valables, et leur clientèle sait qu'elle ne peut compter que sur la solidité de son dossier.

3.1.4. L'effet sur le fonctionnement des marchés

La présence des investisseurs étrangers, mais aussi et surtout, la concurrence entre eux, ont appréciées favorablement la disponibilité et la qualité de leurs produits et services. Ceci est décisif pour gagner encore plus l'opinion de la part des Pouvoirs Publics à l'économie de marché.

Sur le marché du crédit bancaire, l'impact de l'ouverture du secteur n'est pas encore appréciable, même si le développement des réseaux des banques étrangères et la mise en place du système de paiement, ont laissés espérer une amélioration de la situation, notamment par une plus grande bancarisation et une maîtrise de la marge bancaire.

La place est encore dominante pour les banques publiques, dans la collecte des ressources et la distribution des crédits, surtout lorsqu'ils ne sont pas performants. Ainsi, les banques étrangères ne sont pas encore servantes pour les prix et les conditions du crédit.

3.1.5. Le renforcement de la transparence

Les investisseurs étrangers ont certainement beaucoup apportés et vont encore apporter en matière de transparence, plusieurs exemples le prouvent. En premier lieu, le développement du marché hypothécaire dans le financement des entreprises est un facteur de transparence parce qu'il oblige tous les acteurs, sous l'œil du régulateur, à mettre de l'ordre. En second lieu, la présence en Algérie des sociétés appartenant à des groupes mondiaux dont les comptes sont par définition surveillés internationalement est un plus pour la bonne gouvernance des entreprises.

La présence des banques étrangères en Algérie est un facteur supplémentaire de transparence, car l'accès à leurs crédits nécessite une bonne tenue des comptes et des actifs externes sont exigés. La présence dorénavant active des cabinets d'audites et de conseil constitue aussi un facteur non négligeable de transparence.

3.2. Les obstacles et les entraves rencontrées par les banques étrangères en Algérie

Le retard accumulé par les banques étrangères en matière de financement de l'économie nationale est expliqué par plusieurs facteurs constituant des contraintes à savoir : l'absence d'un cadre juridique adéquat, l'absence d'un système d'information fiable, la sous

bancarisation de l'économie, les contraintes liées au financement des investissements, l'absence d'un marché financier efficient.

3.2.1. L'absence d'un cadre juridique adéquat

La plupart des banques étrangères exerçant en Algérie, estiment que le cadre juridique régissant l'activité bancaire en Algérie est insuffisant pour sécuriser leur activité. Une autre contrainte de l'exercice de l'activité des banques étrangères en Algérie est celle de la décision interdisant aux banques privées nationales et étrangères de travailler avec les organismes publics. Cette décision a été prononcée suite à la faillite d'EL Khalifa Bank et la BCIA, bien qu'officiellement levée depuis juin 2007.

3.2.2. L'absence d'un système d'information fiable

La généralisation des technologies de l'information dans le secteur bancaire n'est pas encore achevée. L'environnement économique des banques constitue aussi une contrainte quant à l'intégration de ces technologies de l'information à leur structure. Parmi les difficultés soulevées par les banques étrangères en matière d'information, la faiblesse de banque de données et de connexion interbancaires.

Les systèmes d'informations sont inadaptés (par exemple : base de données inexistantes, ce qui rend impossible l'ajustement des risques aux données comptables). Le développement d'une banque dépend aussi des systèmes de télécommunication du pays.

Le système d'information de la banque, son système de communication interne d'échange de données avec les agences de réseau, avec le siège et aussi avec les autres filiales du groupe, reposent sur la filiale du système local de communication. Pour que la banque puisse fonctionner au quotidien, elle doit pouvoir compter sur une disponibilité suffisante et une qualité constante de prestations. Le niveau actuel de qualité des télécommunications algériennes n'est pas à la hauteur des attentes des usagers, et cela constitue un frein au développement, ainsi qu'un renchérissement du coût de l'investissement en raison des solutions alternatives à mettre en place (transmission via satellite).

3.2.3. La sous bancarisation de l'économie

Le système bancaire est moins bancarisé, cette sous bancarisation se manifeste surtout par :

- L'existence d'un secteur informel important qui représente une part élevée du PIB. En effet, la garantie de réalisation des transactions dans le cadre informel est quasi certaine alors que le passage par le secteur bancaire fait courir des risques importants aux agents privés (absence de culture bancaire) ;
- Les considérations religieuses concernant les taux d'intérêt (considéré comme de l'usure) ;
- La prédominance de l'épargne familiale par rapport à l'épargne intermédiaire ;
- Les banques étrangères partagent le même problème pour le développement du réseau d'agences. Les procédures sont compliquées et la multiplicité des intervenants (Banque d'Algérie, Conseil de la Monnaie et du Crédit) génèrent de longs délais pour l'obtention des autorisations d'ouverture de guichets.

3.2.4. Les contraintes liées au financement des investissements

Les banques étrangères implantées en Algérie expliquent la faiblesse du financement des investissements à long terme en prenant en compte les risques associés à ce type de crédits, ainsi que l'absence de projets rentables et valides. Par ailleurs, la rigidité de l'économie algérienne et l'incertitude du marché font que les banques étrangères optent pour des financements de courte durée. Selon ces banques, la faiblesse des besoins de financement à long terme des entreprises est expliquée par la fragilité de la sphère réelle et l'immaturité du marché national de l'absorption des financements.

3.2.5. Absence d'un marché financier efficient

Selon les banques étrangères, la faiblesse de l'intermédiation bancaire est accentuée par la faiblesse de la performance de l'activité sur le marché financier. Ce dernier est encore à l'état embryonnaire. Le renforcement de l'activité de l'intermédiation financière doit commencer par résoudre ces faiblesses pour permettre une meilleure application des réformes bancaires et financières engagées.

Le marché financier algérien n'arrive pas encore à répondre aux objectifs mis en place. Les retards enregistrés dans les opérations de privatisation des entreprises publiques, la non performance des banques et des établissements financiers, le faible rôle joué par les institutions financières non bancaires, la lenteur dans les échanges de titres et dans leur règlement, la lenteur dans la transmission de l'information sont des facteurs parmi d'autres qui affectent directement l'activité boursière et son développement.

Conclusion au chapitre I

Le faible engagement des banques publiques algériennes dans les différents octrois de crédits, a donné une large manœuvre aux banques étrangères pour développer leurs activités en Algérie. Ces banques étrangères, issues pour la plupart des grands groupes internationaux, participent à l'amélioration des opérations bancaires. Ce processus va certainement permettre aux banques publiques d'acquérir l'efficacité commerciale. En effet, les banques étrangères sont appelées à financer les créneaux porteurs et utiles de l'économie algérienne. D'après Karim DJOUDI, ministre des finances, lors d'une conférence de presse faite le 14/08/2009 : « Les banques étrangères ont une activité de financement qui n'est pas seulement cautionnée aux crédits attribués aux particuliers, mais englobe également les financements des entreprises et uniquement les entreprises privées ».

Introduction au chapitre II

Le crédit d'investissement (ou crédit à moyen et long terme) finance l'actif immobilisé du bilan. C'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission sociale. Il peut également s'agir, en agriculture, du financement de cheptels et/ou de plantations.

Le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise. La durée d'un crédit d'investissement à moyen terme est de deux à sept ans, au-delà commence le crédit d'investissement à long terme, crédit qui ne dépasse que rarement vingt ans. Octroyer un crédit d'investissement c'est s'associer à l'entreprise pour une durée précise.

L'étude repose sur une analyse plus fouillée de la rentabilité de l'entreprise. Les ratios ont pour objectif de répondre à cette préoccupation majeure : l'entreprise pourra-t-elle réaliser des bénéfices conséquents sur une période au moins égale à la durée des concours sollicités ?

Section 01 : Généralités liées aux besoins et sources de financement

En partant du fait que l'entreprise est une entité économique combinant des facteurs de production (capital, travail, et matières premières.), dans le but de produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché solvable, le financement peut être défini comme le moyen lui permettant de disposer des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire. Ce financement conditionne la survie de l'entreprise.

La politique financière de l'entreprise n'est pas indépendante des univers industriels et financiers où elle gravite. En outre, une description réaliste du fonctionnement des rouages financiers de l'entreprise ne peut être effectuée en dehors d'une étude des relations existant entre la structure de financement, l'environnement interne de la firme (souvent apprécié par ses structures de gouvernance), et les marchés externes où se nouent les contrats avec les apporteurs de fonds.

Pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque élément avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises.

1.1. Les besoins de financement

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent (besoins d'investissement ou besoins d'exploitation).

1.1.1. Les besoins de financement liés à l'investissement

À sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens destinés à rester dans la firme pour plusieurs années. Tout au long de son existence, l'entreprise devant réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie (par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels) et son développement (par l'accroissement de ses installations).

« On appelle investissement : l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps »¹³ Il est également « le nerf » et « le muscle » en matière de développement et de croissance de l'entreprise. Quelque soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements¹⁴ :

¹³Mourgues N : « Le choix des investissements dans l'entreprise »; Economica, Paris, 1994, p15.

¹⁴Ginglinger E : « Gestion financière de l'entreprise » ; édition Dalloz, Paris, 1991, p45.

1. Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents.
2. Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle).
3. Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.
4. Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, autrement dit, c'est un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet investissement¹⁵.

2

¹⁵Bancel.F : « Les choix d'investissement, méthodes traditionnelles » ; édition Economica, 1995, p35.

1.1.2. Les besoins de financement liés à l'exploitation

Toute entreprise quelque soit son efficacité ou quelque soit sa structure financière, peut se trouver confrontée à un problème de trésorerie de façon conjoncturelle ou structurelle. Ce problème peut survenir car, à court terme, l'entreprise doit, de manière permanente, chercher à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients, créances diverses, etc.).

À cet égard, l'entreprise recourt à des crédits appelés « crédits de fonctionnement » permettant l'équilibre financier dans un court délai.

Ces crédits de fonctionnement financent de manière générale les actifs circulants du bilan. Lorsque ces derniers ne sont pas intégralement financés par des délais de paiement que l'entreprise obtient de ses fournisseurs et de ses créances diverses et lorsque cette insuffisance n'est pas couverte par le fonds de roulement (FR). Ainsi, on peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit¹⁶³:

- Les stocks : pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face soit à la demande de la clientèle (stock de produits finis), soit pour des fins de production (matières premières). Mais la détention des stocks implique un coût pour l'entreprise. Ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks, afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.
- Les besoins de trésorerie : l'entreprise doit faire face à des dépenses importantes tels que : les salaires, entretiens de matériels, impôts et taxes, frais divers de gestion,...etc.

Le paiement de ces charges peut troubler le fonctionnement normal de l'activité de l'entreprise. Il s'avère donc que cette activité entraîne la naissance des besoins de trésorerie qui dépendent des délais de paiement de décaissement des charges et d'encaissement des recettes

Enfin, sans ressources financières, l'entreprise ne produit pas, ne vend pas et donc ne peut survivre que si elle a réussi à mobiliser les ressources nécessaires au maintien de son cycle d'exploitation et au financement de ses investissements.

¹⁶ Rousselot. P, Vérdié J-F : « La gestion de la trésorerie » ; 2^{ème} édition Dunod, 1999, p 11 et 22.

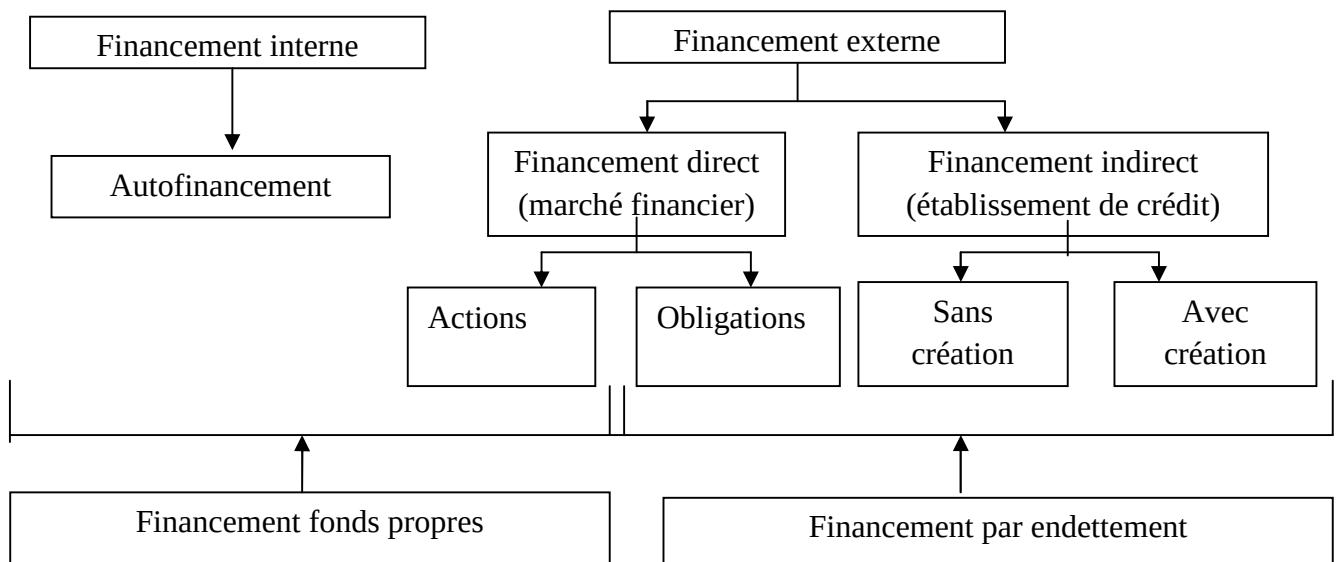
¹⁷ Bancel. F, op-cit, P47.

1.2. Les sources de financement

Pour satisfaire les besoins de financement que l'entreprise exprime à chaque étape de sa vie, il existe une panoplie de ressources financières que le dirigeant de l'entreprise doit choisir en fonction du besoin exprimé ainsi que de l'impact de chaque type de financement sur la rentabilité de la firme et d'autres incidents, tels que la structure de l'endettement de l'entreprise et la répartition des coûts entre charges variables et fixes.

Les sources de financement de l'entreprise peuvent être classées selon leur origine en deux principales catégories : internes (propriétés de l'entreprise) ou externe à l'entreprise.

Schéma n°01 : Les différents modes de financement de l'entreprise



Source : Thèse de Magister en Sciences Économiques (La réglementation prudentielle des banques et établissements financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards de Bale I et Bale II)

1.2.1. Le financement interne

Toutes les entreprises peuvent recourir à leurs moyens propres et à ceux de leurs associés pour financer partiellement ou totalement leurs besoins en équipement ou en fonds de roulement. Dans une entreprise, les bénéfices après impôts sont utilisés de deux façons: une partie de ces bénéfices est distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, l'autre partie est conservée par l'entreprise, reprise pour investir, c'est l'autofinancement.

1.2.1.1. Notion d'autofinancement

L'autofinancement est l'ensemble des ressources nouvelles engendrées par l'activité de l'entreprise et conservées durablement par celle-ci pour financer ses opérations à venir. Il est parfois appelé résultat brut ou profit brut. Toutefois, pour lever toute l'ambiguïté que suscite le mot résultat, E. COHEN propose la définition suivante : « *l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur* ». ¹⁸

Gillet.R, Joberd.J-P, Navatte.P, et Rambourg.P définissent l'autofinancement comme : « *La détention de tout ou une partie des rémunérations annuelles des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise. Il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société* » ¹⁹. D'un point de vue comptable, les sommes non distribuées sont mises en réserves, ces dernières lorsqu'elles sont suffisamment importantes, peuvent donner lieu à la distribution gratuite d'actions.

Autrement dit, l'autofinancement est la part de la capacité d'autofinancement (CAF) consacrée au financement de l'entreprise. C'est la ressource interne disponible après rémunération des associés. Sa définition résultant du tableau de financement du système comptable financier (SCF) est la suivante :

Autofinancement = Capacité d'autofinancement - dividendes distribués au cours de l'exercice.

1.2.1.2. Avantages et inconvénients de l'autofinancement²⁰

a. Les avantages de l'autofinancement

L'autofinancement présente des avantages certains sur un plan stratégique et sur un plan financier :

- Sur le plan stratégique : L'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements.

¹⁸ E. Chen : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991, p.194.

¹⁹ Gillet R., Joberd J-P, Navatte. P, Rambourg. P : « Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier », édition Dalloz 1994, p. 143

²⁰ Bernet- Ralland. L : «Principes de techniques bancaires »; Edition Dunod, 2002.

- Sur le plan financier : L'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, en particulier en période d'encadrement du crédit, il permet à l'entreprise de limiter le recours à l'endettement et d'améliorer donc sa rentabilité, en réduisant le poids des charges financières.

De plus, l'amélioration de la situation nette (capacité d'autofinancement) de l'entreprise s'accompagne généralement d'une appréciation par le marché de la valeur boursière de l'action pour les sociétés cotées.

b. Les inconvénients de l'autofinancement

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats.
- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices sécrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.
- Une politique d'autofinancement trop volontariste peut léser à court terme les actionnaires de l'entreprise.
- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissements inutiles.
- De la même façon, trop d'autofinancement peut amener l'entreprise à négliger l'endettement.
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue ou à choisir des investissements de taille modeste.

1.2.2. Le financement externe

Dans un monde globalisé, où la concurrence est devenue très rude entre les entreprises, où les crédits clients sont nécessaires pour s'accaparer de nouvelles parts de marché, et où le développement des marchés financiers est extraordinaire, l'entreprise doit trouver des sources de financement pour son cycle d'exploitation et chercher à optimiser les coûts liés à ces financements. L'insuffisance des capitaux propres se manifeste lors de la réalisation des

événements importants dans la vie de l'entreprise tels que des projets d'investissements ou restructurations diverses.

Le financement de ces opérations nécessite couramment un apport important de capitaux propres car, d'une part, les ressources d'autofinancement, si elles existent, ne leur permettent pas de faire face à leurs besoins financiers et, d'autre part, les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires. L'appel à l'extérieur, tel que le secteur bancaire, le marché financier et à d'autres moyens de financement, pour une augmentation des fonds propres apparaît comme une fatalité à l'égard de l'insuffisance des sources internes de financement.

1.2.2.1. Le financement externe direct (via marché financier)

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement. Le lieu où s'effectue cette rencontre est le marché financier. Celui-ci constitue en effet, le moyen par lequel l'entreprise dispose des capitaux nécessaires lui permettant de couvrir ses besoins de financement.

1.2.2.2. Le financement externe indirect (bancaire)

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier des entreprises. Selon sa maturité le crédit bancaire peut être accordé à court, moyen ou long terme :

- ✓ Les crédits à court terme (CMT) : crédits d'exploitation ;
- ✓ Les crédits à Moyen et long terme (CMLT) : crédits d'investissement.

Au terme de cette section, nous pouvons affirmer que l'entreprise dispose de divers sources de financement, lui permettant de faire face à ses besoins permanents de capitaux. Le choix d'un tel ou tel moyen de financement est fonction du besoin à financer qui peut être un besoin immédiat qui répond à une dépense d'exploitation, comme il peut concerner une longue période qui répond à une dépense d'investissement.

Section 02 : Le financement des investissements

Pour produire, les entreprises ont besoins de matières premières, de mains d'œuvres mais aussi de divers équipements : construction, matériels de fabrication ...etc. L'ensemble de ces équipements est appelé l'outil de fabrication. Que ce soit à la création ou pour des nécessités de développement, toute entreprise se doit d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production.

Le financement de ces investissements nécessite la mise en place de capitaux généralement très importants et qui ne peuvent, le plus souvent être couverts qu'en partie par les ressources propres de l'entreprise. Le recours à un financement externe est donc généralement inévitable.

Devant la difficulté d'accès au marché financier, qui n'en est d'ailleurs qu'à sa phase de démarrage dans notre pays, le prêt bancaire est alors la solution la plus abordable pour compléter l'autofinancement de l'entreprise et lui permettre ainsi d'acquérir les investissements souhaités.

2.1. Notion de l'investissement

Un investissement est une sortie de trésorerie ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise. L'investissement a pour but d'accroître les recettes futures. Le surcroît de recettes créé par l'investissement doit être suffisant pour assurer sa rentabilité. Même si dans un premier temps, il diminue la trésorerie de l'entreprise ainsi que ses bénéfices, l'investissement revêt un caractère stratégique dans la mesure où il permet de créer de la valeur et d'assurer la croissance à long terme.

La notion d'investissement renvoie la plupart du temps à la notion comptable d'immobilisation. Selon le plan comptable général, une immobilisation est un élément identifiable du patrimoine (séparable des activités, susceptible d'être transféré et évalué avec une fiabilité satisfaisante) ayant une valeur économique positive pour l'entité et qui sert l'activité de façon durable et ne se consomme pas par le premier usage. L'entité espère de l'immobilisation qu'elle génère des avantages économiques (flux nets de trésorerie).

La notion d'investissement représente de manière générale un engagement initial de fonds générant sur plusieurs années des gains. Elle dépasse ainsi la notion d'immobilisation en intégrant en plus des dépenses comme la formation du personnel et les dépenses publicitaires. L'investissement présente ainsi les caractéristiques suivantes :

- Un engagement de fonds initial important ;
- Il engage l'entité à long terme ;
- L'entité attend de cet investissement des flux nets de trésorerie positifs permettant de rentabiliser l'investissement ;
- Il est risqué car les gains attendus sont incertains ;
- Il nécessite un financement à long terme.

2.2. Caractéristiques d'un projet d'investissement

2.2.1. Le capital investi

Il s'agit de la trésorerie investie par l'entreprise dans le projet. Le capital investi comprend :

- Le prix d'achat HT (ou en TTC) ;
- Les frais accessoires (frais de transport et d'installation notamment) ;
- Le coût de formation du personnel.
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) : les investissements permettent une hausse du chiffre d'affaires qui débouche sur une hausse des créances clients, des stocks de matières premières et de produits finis. L'impact est donc négatif sur la trésorerie. Néanmoins ce décalage est rattrapé à la fin de la durée de vie de l'investissement.

2.2.2. La durée de vie

La connaissance de la durée de vie de l'investissement est indispensable pour évaluer les gains attendus. On retient la durée pendant laquelle le projet génère des flux de trésorerie positifs. À défaut d'information précise à ce sujet, on retient dans ce cas la durée d'amortissement de l'immobilisation.

2.2.3. La valeur résiduelle

La valeur résiduelle représente le prix de revente de l'investissement à la fin du projet. Cette revente permet le plus souvent de dégager une plus-value dans la mesure où l'immobilisation est généralement totalement amortie. Pour l'évaluation du flux de trésorerie correspondant, on retient une valeur résiduelle nette d'impôt sur les bénéfices.

2.2.4. Les flux de trésorerie générés par l'investissement (cash-flow)

Afin d'établir le tableau des flux nets de trésorerie, y aura lieu de calculer, l'excédent brut d'exploitation, la capacité d'autofinancement de l'entreprise pour obtenir le résultat net (après impôt), calculer les besoins en fonds de roulement (BFR), ainsi se détermine les FNT.

2.2.4.1. Les étapes du calcul

L'évaluation des flux nets de trésorerie prévisionnels générés par le projet va permettre de mesurer sa rentabilité. Les encaissements et décaissements sont obtenus tout au long de l'année. Par simplification des calculs, on considère qu'ils sont obtenus en fin d'année.

La détermination des flux nets de trésorerie s'opère selon les étapes suivantes :

1. Calcul des excédents bruts d'exploitation dégagés chaque année par l'investissement

$$\text{EBE} = \text{Valeur ajoutée corrigée} - (\text{Frais de personnel} + \text{Impôts et taxes} + \text{Frais divers} + \text{Transfert de charges d'exploitation})$$

2. Calcul du résultat net après impôt

$$\text{Résultat net} = \text{EBE} - \text{Dotations} - \text{impôt sur les bénéfices}$$

3. Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

4. Calcul du BFR annuel

$$\text{BFR} = \text{Créances clients} + \text{Stocks} - \text{Dettes fournisseurs.}$$

5. Détermination des flux nets de trésorerie (FNT) ou cash-flow

$$\text{FNT} = (\text{CAF} + \text{Récupération BFR} + \text{Valeur résiduelle}) - (\text{Investissement} + \text{Augmentation du BFR})$$

2.3. Les typologies du crédit d'investissement

Le crédit d'investissement ou (ou crédit à moyen et long terme) finance l'actif immobilisé du bilan. C'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission

sociale. Son remboursement est assuré essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise. La durée du crédit d'investissement à moyen terme est de deux ans à sept ans. au delà commence le crédit d'investissement à long terme, crédit qui ne dépasse que rarement vingt ans.

2.3.1. Le crédit à moyen terme d'investissement (CMT)

« Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux ans à sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit ans et dix ans... »²¹.

L'octroi d'un crédit à moyen terme fait, de la part du banquier, l'objet d'une étude poussée, car le risque provient de la durée et de l'importance du prêt. Il faut étudier les incidents sur le marché de mise en place de cet équipement et prévoir la situation financière de l'entreprise, compte tenu de son nouvel outil de production et de ses charges nouvelles.

Ceci nécessite l'élaboration d'un plan provisionnel de financement pluriannuel qui mettra en parallèle l'ensemble des ressources et emplois de l'emprunteur, afin de dégager les possibilités futures de l'entreprise à faire face à ses dettes et s'assurer le dénouement normal de l'opération de crédit.

Les crédits à moyen terme constituent un avantage pour la banque, selon la loi 90-10 relatives à la monnaie et au crédit, les crédits à moyen terme sont éligibles au refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

2.3.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable accordé par la Banque Centrale aux Banques secondaires

Pour pouvoir financer des opérations de crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, Il faut résoudre un double problème : celui de donner aux banques de dépôts la possibilité de réescompter leurs crédits à moyen terme auprès de la Banque d'Algérie tout en évitant que ce type de crédit n'entraîne un recours trop systématique aux ressources de l'Institut d'Émission et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

²¹ F. BOUYACOUB : « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2003. p252

2.3.1.2. Le crédit à moyen terme mobilisable relation Banque / Client

Ce type de crédit devait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable. Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le Marché Monétaire. Mais cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

2.3.2. Les crédits à long terme (CLT)

Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans / vingt ans. Il finance les immobilisations lourdes, notamment des constructions.

Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible. Toutefois, les banques font de la transformation en affectant des ressources à court terme dans des financements long terme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisations dans les crédits à long terme. Ce genre de crédit est surtout octroyé aux particuliers sous forme de crédits immobiliers, pour l'acquisition de logement. Ce type d'opération porte généralement sur un certain nombre de produits spécifiques, tels que les ordinateurs. Dans ce cas d'espèce, l'industriel devient locataire des ordinateurs qu'il a lui-même fabriqué, pour les louer à son tour à des tiers.

2.3.3. Crédit-bail

C'est une opération par laquelle une entreprise demande à une société financière (qui peut être une banque) d'acheter à sa place un bien mobilier ou immobilier et de le lui louer pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral²². À la fin de cette période, trois solutions s'offrent généralement à l'entreprise : demander le renouvellement du contrat de location ; restituer le bien à l'établissement du crédit bail ; l'acquérir moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle, tenant compte des versements effectués à titre de loyer. Tant que cette option d'achat n'est pas exercée, le bailleur reste propriétaire du bien. Les contrats de bail peuvent financer des biens mobiliers ou immobiliers.

²² Bernet-Rolland L: op-cit, p221

Section 3 : Les risques du crédit d'investissement et ses garanties

3.1. Les risques du crédit d'investissement

L'expérience a maintes fois démontré qu'il n'y a pas de crédit totalement exempt de risque, quelles que soient les garanties dont il est assorti ; le risque est pratiquement inséparable du crédit. Le banquier doit donc toujours craindre que son portefeuille ne soit pas mobilisable auprès de l'institut d'émission ou que son débiteur ne puisse faire face à ses obligations dans les délais prévus, les risques bancaires sont multiples et ils ont de diverses origines, de ce fait on peut distinguer les risques de l'activité bancaire des risques opérationnels qui englobent les risques de fraudes, informatiques, juridiques, etc. La mauvaise gestion de ces risques peut causer la pérennité de la firme bancaire et donc son existence. Les différents risques encourus par le banquier lors d'une opération de crédit sont :

- Le risque de non-remboursement ;
- Le risque d'immobilisation ;
- Le risque de taux ;
- Le risque de change ;
- Le risque de solvabilité.

3.1.1. Le risque de non-remboursement

Le risque de non-remboursement est le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance. C'est le risque de subir une perte dans l'hypothèse où le client se révélerait dans l'incapacité de faire face à ses engagements. Il constitue alors le risque majeur qu'encourt le banquier dans une opération de crédit.

Les origines du risque de non-remboursement peuvent être liées à la qualité de la clientèle de l'emprunteur (risque particulier), à la conjoncture du marché ou de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise (risque sectoriel) ou un ensemble de données macro-économiques défavorables (risque général).

3.1.2. Le risque d'immobilisation

La notion du risque d'immobilisation est étroitement liée à l'équilibre devant exister entre les ressources et les emplois de la banque en matière de durée (inadéquation des échéances). Elle doit assurer un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources. En fait, il faut toujours rechercher des ressources stables et surtout compatibles

avec les crédits à accorder, pour ne pas se trouver pris au dépourvu lors des retraits massifs, éventuellement, des dépôts.

3.1.3. Le risque de taux

Le risque de taux résulte de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque par rapport au coût de ses ressources. Ceci peut compromettre sa marge d'exploitation. Afin de minimiser ce risque, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur le crédit, afin de pouvoir apporter les réajustements nécessaires en fonction de l'évolution du marché.

3.1.4. Le risque de change

Il résulte de la fluctuation du taux de change de la monnaie nationale par rapport à les monnaies étrangères dans lesquelles les prix sont libellés. Dans les opérations de financement du commerce extérieur, notamment les importations, le risque de change, supporté par le client, contraint souvent ce dernier à demander un CMT consolidation pour le remboursement de la perte de change.

3.1.5. Le risque de solvabilité

Une banque est dite solvable lorsque la valeur de ses avoirs dépasse ses exigibilités. Ce risque concerne la survie de la firme bancaire, il représente en dernier car il est en général la conséquence de la manifestation d'un ou plusieurs des risques et que la banque n'a pu prévenir. On constate de même que l'insolvabilité d'une banque débute classiquement par une crise de liquidité. La réglementation prudentielle privilégie ce risque dans le but de sécuriser les avoirs déposés par la clientèle et éviter ainsi l'effet de contagion pouvant résulter de la défaillance d'une banque.

3.2. Les garanties

La décision de l'octroi ou non du crédit doit être exclusivement motivée par une étude économique et financière. Cependant, cette étude ne pouvant pas éliminer totalement le risque et celui-ci étant généralement indépendant de la manière d'agir du banquier, ce dernier prend d'autres mesures pour assurer le recouvrement de ses créances.

Il s'agit des garanties ou suretés dont on peut distinguer entre garanties personnelles et garanties réelles.

3.2.1. Les garanties personnelles

Une garantie personnelle est un engagement pris par une personne physique ou morale, sans référence à un bien précis, de satisfaire aux obligations du débiteur si celui-ci n'y satisfait pas à échéance.

Les garanties personnelles se réalisent sous la forme juridique du cautionnement et de l'aval, ce dernier n'étant qu'une forme particulière de cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

3.2.1.1. Le cautionnement

L'article 644 du code civil Algérien stipule : « *Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même* »²³. Selon l'article 645 du même code, le cautionnement est un acte consensuel, c'est-à-dire qu'il ne peut pas être constaté et prouvé que par écrit. On peut distinguer entre deux formes de cautionnement :

➤ Le cautionnement simple

C'est le cautionnement par lequel là où les cautions ne sont pas solidaires dans leurs engagement et ne peuvent être poursuivies que dans la limite de leurs parts proportionnelles dans l'obligation cautionnée. Dans ce cas, la caution dispose de deux moyens de défenses importantes :

– le bénéfice de discussion, qui permet à la caution poursuivie par la banque, de demander à cette dernière, et ce sans l'obliger à poursuivre d'abord le débiteur principal dans ses biens.

– le bénéfice de division, dans le cas de pluralité des cautions, il offre à la caution la possibilité de demander à la banque de diviser les poursuites entre elles en fonction de la part de chacune dans l'engagement.

➤ Le cautionnement solidaire

Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer aux créanciers le bénéfice de discussion. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

²³ F. BOUYACOUB : « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2003. p252

Remarque : lors de recueil de la caution la banque exige généralement la souscription d'actes de cautions solidaires et indivisibles afin de se protéger contre ces moyens de défense.

3.2.1.2. L'aval

Au terme de l'article 409 du code de commerce Algérien : « *L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce* ». ²⁴

Tout comme le cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit, mais à la différence de la caution, l'avaliste est toujours solidaire et ne bénéficie donc pas des droits de division et de discussion. Il est exprimé par la mention « **bon pour aval** » apposé sur le recto de l'effet suivi de la signature d'avaliseur, comme il peut être donné par un acte séparé.

3.2.2. Les garanties réelles

La garantie réelle est le contrat par lequel un débiteur affecte un de ses biens, meuble ou immeuble ou paiement de sa dette. Elle peut prendre trois formes :

- Hypothèque : lorsque le bien affecté en garantie est un bien immeuble ;
- Nantissement : lorsque le bien affecté en garantie est un bien meuble ;
- Gage : lorsque le bien affecté en garantie est un matériel roulant.

A. L'hypothèque

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du code civil Algérien comme étant : « *Le contrat par le quel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieur en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe* » ²¹²⁵.

L'hypothèque est une sûreté réelle qui confère au créancier, s'il n'est pas payé à l'échéance le droit de suite (saisir et vendre le bien hypothéqué), le droit de préférence (être payé le premier par rapport aux créanciers inférieur au rang) et le droit de rétention (retenir le bien hypothéqué jusqu'au paiement de la dette).

Selon le mode de constitution, il existe trois sortes d'hypothèques :

²⁴ D'après L'article 407 du code de commerce.

²⁵ D'après L'article 644 du code civil.

- ✓ **L'hypothèque conventionnelle :** Est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'une convention (contrat) établie en la forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance. Le contrat doit être inscrit à la conservation des hypothèques afin de renseigner les tiers du privilège de la banque et de donner rang à celui-ci.
- ✓ **L'hypothèque judiciaire :** Elle découle d'une décision de la justice, obtenue par la banque ayant entrepris des poursuites contre le débiteur, afin de pouvoir prendre une inscription d'hypothèque que sur l'immeuble.
- ✓ **L'hypothèque légale :** L'article 179 de la loi 90/10 du code 14/04/1990 relative à la Monnaie et au Crédit, stipule : « *il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et établissement financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux* »²⁶.

Comme son nom l'indique, c'est une hypothèque qui résulte de la loi elle-même au profit de certains créanciers jouissant d'une protection légale.

B. Le nantissement

Selon l'article 948 du code civil Algérien : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs en rang »²⁷.

Les biens pouvant faire l'objet d'un nantissement sont : les marchandises, les fonds de commerce, les valeurs mobilières, les matériels et outillages, etc.

3.2.2.3. Le gage véhicule

Le gage de véhicule est une opération particulière régit par le code civil. C'est une procédure préfectorale qui s'effectue par une publicité du contrat de gage auprès de la wilaya,

²⁶ D'après l'article 882 du code civil.

²⁷ D'après l'article 179 de la loi 90/ 10 de 14/04/90 relative a la monnaie et au crédit.

pour s'opposer à tout changement éventuel de carte grise et à délivrer un reçu d'inscription du gage qui permet de s'opposer à toute saisie du véhicule par d'autres créanciers et également aux droits de préférence et de suite.

***Remarque :** Le gage de véhicule est un gage sans dépossession qui garantit les sommes ayant permis l'acquisition du véhicule gagé.*

3.2.3. Les garanties complémentaires et assimilées

La banque peut exiger également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque au sinistre éventuel.

Il s'agit de : -Assurance incendie ;

-Assurance tous risques pour le matériel roulant

-Assurance multirisque professionnel pour les équipements, la marchandise, etc.

Toutes fois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un « avenant de la subrogation » au profit de la banque.

3.3. Les règles prudentielles en Algérie

Les règles prudentielles dictées par la banque D'Algérie en 1991 et actualisées en 1994, visent à rationaliser la gestion des banques, en vue de prévenir les effets inflationnistes de la monnaie. Dans ces perspectives, le règlement n° 91/09 du 14 Août 1991 de la BANQUE D'ALGERIE a pour objet de fixer aux banques et établissements financiers, les règles de bonne gestion en matière de division et de couverture des risques, de suivi et de classement de créances par degré de risque encouru, de constitution de provisions et d'incorporation des intérêts courus sur les créances impayés, dont le recouvrement n'est pas assuré. (Article 1 du règlement). La nouvelle instruction N° 74/94 du 29/11/1994, abrogeant et remplaçant celle du 14 novembre 1991, a fixé les normes et les conditions d'application des règles prudentielles, qui se résume comme suit :

3.3.1. Ratio de division des risques

La réglementation prudentielle a instauré en matière de contrôle du risque des ratios afin d'éviter la faillite aux banques et établissements financiers au cas où un ou plusieurs clients tomberaient en banqueroute.

- Le montant des risques encourus sur un même client ne doit pas dépasser 25% du montant des fonds propres de l'établissement de crédit ;
- Le montant des risques encourus sur un groupe de clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des F.P.N ne doit pas excéder 10 fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

3.3.2. Ratio de couverture des risques

Les banques doivent définir les limites du risque par la fixation de la limite maximale interprétée par le ratio de solvabilité appelé aussi le ratio « Cook ». Le ratio de solvabilité est le ratio le plus important auquel doivent se conformer les banques et les établissements financiers. Ce ratio est défini comme étant le rapport entre le montant des fonds propres nets des banques et celui de l'ensemble de risques de crédit qu'elles encourent du fait de leurs opérations. Ce ratio doit être au moins égal à 8%

L'ensemble des éléments de l'actif et hors bilan sont affectés d'un coefficient de pondération variant selon le risque de crédit dont ils sont assortis. Plus précisément, la réglementation distingue quatre catégories de risque :

- Risque estimé à 0% pour les concours accordés à l'État ;
- Risque estimé à 5% pour les concours accordés aux banques et établissements financiers installés en Algérie ;
- Risque estimé à 20% pour les concours accordés aux banques et établissements financiers installés à l'étranger ; Risque estimé à 100% pour les créances sur les clientèles.

Dans cette section nous avons présenté les différentes formes du crédit d'investissement. Ce dernier est destiné à financer des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt.

Conclusion au chapitre II

Nous avons essayé à travers ce chapitre d'illustrer le différent mode de financement des investissements qui sont généralement des crédits à moyen et long terme. La durée du crédit diffère d'un projet à un autre, selon l'investissement à financer, soit léger, pour les équipements de production, ou lourd pour les constructions. Ce dernier type de crédit est moins pratiqué par nos banques commerciales en raison de l'absence de ressources permanentes.

Le crédit d'investissement engendrent des risques importants pour le banquier du moment que les prévisions sont d'autant plus difficiles que le terme éloigné. En effet, lorsque le banquier accepte de financer un investissement, il s'associe avec l'entreprise pour une longue durée, et dans ce cas là, les facteurs humains et économiques revêtent une importance beaucoup plus grande que pour le crédit d'exploitation.

Pour assurer une bonne issue de ce type de crédit, le banquier se doit de mener une étude minutieuse et approfondie de la demande de crédit, tout en analysant les capacités de l'entreprise à dégager des résultats permettent le remboursement du crédit à terme.

Introduction au chapitre III

La continuité et la croissance de l'entreprise reposent sur l'acquisition d'actifs corporels et incorporels, autrement dit sur l'investissement. « Investir c'est dépenser aujourd'hui avec l'espoir de gagner plus demain ».

Cette définition démontre qu'il y a en l'investissement une notion temporelle (aujourd'hui et demain), une notion de risque (l'espoir de gagner) et de ce fait une notion de rentabilité. En effet, l'investissement est une opération « complexe » car elle nécessite la prise en compte de nombreuses variables « lourdes de conséquences » étant donné l'importance des sommes mises en jeu, et « délicate » puisqu'elle est irréversible et engage l'entreprise sur une longue durée. Il est, donc, évident que passer de l'idée d'investir à l'exécution du projet, constitue l'une des plus importantes décisions que doit prendre l'entreprise.

Les crédits d'investissement sont des crédits à long et moyen terme destinés généralement au financement des projets neufs, d'extension, de renouvellement d'équipements, de modernisation ou de valorisation d'un potentiel de production existant. Il s'agit en effet, de mettre à la disposition des clients des montants, généralement colossaux, dont le remboursement sera assuré par le résultat dégagé sur plusieurs années. Par conséquent, le risque inhérent à ce type de crédit est d'autant plus important que l'échéance du crédit soit lointaine.

Pour s'assurer du remboursement du crédit à terme, en dépit des facteurs imprévisibles, le banquier est tenu de mener une étude très poussée de la demande du crédit d'investissement en appréciant les conditions techniques et économiques de la réalisation du projet, d'une part, et les gains que va se secréter l'investissement en question, d'autre part. En effet, il serait irraisonnable de mener une étude de rentabilité pour un projet qui n'est pas viable.

Section 01 : Le montage d'un dossier de crédit d'investissement

Le banquier doit rassembler tous les documents administratifs, juridiques, comptables, techniques et financiers lui permettant de cerner au mieux l'entreprise désirant investir. La liste de ces documents exigés, varie selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation de la banque avec son client. Cependant, il existe des documents communs à tous les types d'investissement ²⁸ que nous allons tenter d'énumérer au travers de cette section.

1.1.Constitution d'un dossier de crédit d'investissement

Le demandeur d'un crédit d'investissement doit constituer un dossier en s'appuyant sur des documents juridiques, administratifs, comptables et financiers. La liste que nous allons dresser n'est pas exhaustive, elle peut changer d'une activité à une autre. Le banquier doit respecter le principe que tout document jugé utile doit être exigé au client.

1.1.1. Demande de crédit

Elle doit être signée par le client ou la personne habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit. Elle doit préciser la nature des crédits sollicités, les montants et leurs objets ainsi que les garanties proposées.

La demande de crédit présentée par le client doit contenir un certain nombre de pièces et documents, nécessaires, afin d'effectuer une bonne analyse financière, et une juste évaluation du risque. Pour ce, nous verrons au fur et à mesure, qu'elles sont ces pièces jointes et ces documents.

Nous pouvons affirmer que les formalités de montage du dossier de crédit soient simplifiées, de par : la documentation comptable, les attestations fiscales et parafiscales, constituant un minimum obligatoire et indispensable à toute étude de crédit, y compris lorsqu'il s'agit d'un « petit crédit ». Le banquier ne donne aucune suite à la demande d'un client qui manifesterait peu d'empressement à la remise de ces documents de base.²⁹

²⁸ Les crédits ENSEJ, les micros crédits,... les crédits d'investissements spécifiques font l'objet de remises de documents spéciaux.

²⁹ F. BOUYACOU, « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2003, p131

1.1.2. L'étude technico-économique

L'étude technico-économique est un document élaboré, généralement, par des bureaux d'études spécialisés. Elle comporte une introduction, une présentation des promoteurs et du projet, une analyse du marché, une présentation des données techniques du projet et des coûts du projet. Le banquier doit vérifier toutes les informations qui figurent dans cette étude.

1.1.3. Les documents administratifs, juridiques, commerciaux et comptables

- Copie du registre de commerce et des statuts de l'entreprise ;
- Acte de propriété ou de location du local d'activité ou du terrain d'assiette du projet, pour une période au moins équivalente à la période de remboursement du crédit ;
- Une copie de la décision d'octroi des avantages, délivrée par l'A.N.D.I.³⁰ (y compris ses annexes), faisant ressortir notamment le coût global du projet et le niveau des fonds propres prévus ;
- Copie conforme des statuts pour les personnes morales.
- Les bilans et tableaux des comptes de résultats signés et étalés sur la durée du crédit ;
- Les factures pro forma et /ou contrat commercial pour les biens d'équipements à acquérir (localement ou de l'étranger).
- Une expertise des dépenses réalisées et celles à réaliser dans le cadre du projet ; établie par un expert agréé ;
- Tout justificatif de dépenses déjà réalisées ;
- Une copie de permis de construire en cours de validité ;
- Une copie du plan de masse, de charpente et de situation du projet à réaliser ;
- Une copie de l'étude géologique du site et autorisation de concession et d'exploitation délivrée par les autorités compétentes pour les projets de mines et carrières ;
- Une étude d'analyse de la qualité de gisement pour les projets de production de matériaux de construction et autre.

1.1.4. Les documents fiscaux et parafiscaux

- Extrait de rôle assainit ;
- Attestation de mise à jour ou de non affiliation C.N.A.S ;
- Attestation de mise à jour ou de non affiliation C.A.S.N.O.S.

³⁰ ANDI : Agence Nationale de Développement de l'investissement.

L'intention du banquier est attiré sur l'impératif d'assurer le suivi des projets et de recueillir la documentation comptable dès sa mise en exploitation.

Ceci implique que les bilans doivent être réclamés même si le promoteur ne sollicite pas de crédits complémentaires. Ces mesures ont pour but d'assurer un suivi régulier des projets financés par la banque et une meilleure maîtrise des risques.

Par ailleurs, ces projets doivent faire l'objet de visites sur site au moins deux (02) fois par an par les chefs d'agences, afin de proposer aux comités de crédit concernés les mesures à prendre au cas où le projet est susceptible d'entraîner pour la banque le risque de non remboursement des créances.

1.2. Identification du client et de son environnement

Le client est une règle qui n'admet que des exceptions, il n'y a pas de modèle prédéfini qui le cerne exhaustivement. Par souci d'appréciation du risque, et dans le cadre d'une démarche rationnelle qui tient compte des spécificités de chaque client (au cas par cas), le banquier devrait avoir tout le matériel intellectuel, technique et statistique aux fins d'une identification multidimensionnelle (juridique, économique, social ; etc.) tout en tenant compte du contexte dans lequel évolue cette clientèle.

1.2.1. Les moyens permettant la collecte d'informations

Le banquier dispose de certains moyens mis à sa disposition, lui permettant de mieux s'informer sur le demandeur du crédit, sur sa situation actuelle, ses antécédents, ses relations, ainsi que son environnement en général.

1.2.1.1. L'entretien avec le client

Après la réception du dossier du crédit, le banquier peut demander un entretien avec le client selon qu'il soit nouveau ou ancien. L'entretien permet au banquier d'avoir une idée plus claire sur le projet à financer, et se renseigner plus sur la stratégie envisagée par l'entreprise sollicitant le crédit.

Il permet en plus des éléments objectifs, d'avoir les éléments subjectifs nécessaires pour l'étude du dossier de crédit, qui est le but principal d'un entretien avec le client. Le banquier en se basant sur son expérience dans le domaine, peut fixer la moralité du client, son expérience de gestion, ses performances, et ses espérances.

1.2.1.2.La consultation du service renseignements commerciaux

Pour avoir les informations plus précises sur les clients qui viennent solliciter des crédits, le banquier peut s'adresser au service des renseignements commerciaux de la banque, qui est chargé de la collecte des informations sur les entreprises de la localité.

1.2.1.3.La consultation des fichiers de la Banque d'Algérie

La Banque d'Algérie a mis à la disposition des banques et des établissements financiers des fichiers centraux chargés de la collecte des informations relatives aux clients des banques et établissements financiers.

En vertu de l'article 56 de 90/10 du 14 avril 1990 abrogée par la loi relative à la monnaie et au crédit de l'ordonnance du 26 août 2003 complétée et modifiée en 2010 ; pour connaître l'évolution de la conjoncture économique, de la monnaie et du crédit, la Banque d'Algérie peut demander aux banques et aux établissements financiers de lui fournir toutes statistiques et informations qu'elle juge utiles.

Le banquier a l'obligation d'informer la Banque d'Algérie sa clientèle, entreprise et particuliers, et en cas de nécessité, il peut consulter ses fichiers centraux pour avoir ce qu'il désire sur son client.

Ces fichiers sont respectivement, la centrale des impayés, la centrale des risques, et la centrale des bilans.

A) La centrale des impayés

Selon l'article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés :

« La centrale des impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et /ou de crédit :

- D'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- De diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autre autorité concernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites. »

Le banquier doit s'assurer que son client demandeur de crédit n'a pas enregistré d'incidents de paiements, et qu'il n'est pas frappé d'interdiction d'émettre des chèques.

Ainsi la Banque d'Algérie tient les banques et établissements financiers, à déclarer à la centrale des impayés les incidents de paiement survenus sur les crédits qu'ils ont octroyés et / ou sur les instruments de paiement mis à la disposition de leur clientèle.

B) La centrale des risques

L'article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques dispose :

« La "Centrale des risques" a pour objet la collecte, la centralisation et la diffusion des risques bancaires et des opérations de crédit-bail faisant intervenir sur un organisme de crédit ».

La Banque d'Algérie a mis l'obligation de la consultation de la centrale des risques par les banques et établissements financiers, pour l'appréhension de la situation d'endettement des clients. La banque doit obtenir une autorisation écrite par le client pour pouvoir se renseigner sur lui, selon l'article 06 du même règlement.

C) La centrale des bilans

Le règlement 26/71 du 03 juillet 1996 précise les missions de la centrale des bilans en matière de la collecte, le traitement et la diffusion des informations comptables et financières des entreprises ayant obtenues un crédit auprès des banques et établissements financiers.

La création d'un fichier central des bilans, la Banque d'Algérie prépare les entreprises à adhérer librement à la centrale des bilans, et essaye de créer une relation indirecte entre les entreprises, les banques et la centrale des bilans.

Elle vise d'ouvrir à moyen terme la consultation de la centrale des bilans aux entreprises elles-mêmes.

1.2.1.4. La consultation des services de renseignements juridiques

A) La consultation des services des hypothèques

À titre de garantie, le client peut proposer au banquier des biens immeubles. Le banquier doit donc s'adresser aux services des hypothèques pour s'assurer que les biens proposés en garantie n'ont pas été préalablement hypothéqués, il est délivré à cet effet un certificat négatif.

Dès que le client procède à l'hypothèque du bien en faveur de la banque, le banquier doit aussi vérifier l'existence de cette hypothèque dans les registres des services des hypothèques.

B) La consultation du greffe du tribunal

Ainsi qu'à titre de garantie, le banquier doit consulter le greffe du tribunal pour s'assurer que les biens proposés par le client en garantie n'ont pas été préalablement donnés à d'autres créanciers.

1.2.1.5. La visite sur site

Pour vérifier que les informations fournies par le client sont proches de la réalité, le banquier doit effectuer une visite des locaux de l'entreprise.

Elle ne lui permet non seulement de découvrir la réalité, mais aussi, de compléter ses informations à travers l'appréciation du patrimoine de l'entreprise, de la fonctionnalité des locaux, l'état des installations, l'efficacité dans la gestion des moyens matériels et des ressources humaines, ainsi que les perspectives d'évolution de l'entreprise.

1.2.1.6. L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise

L'histoire de l'entreprise peut éclairer le banquier sur la culture de l'entreprise, la motivation et l'impact des décisions marquantes prises par ses dirigeants.

Avoir une idée sur le passé de l'entreprise permet au banquier d'apprécier l'évolution de celle-ci dans le temps. Il pourra s'intéresser notamment à la date et au contexte de sa création, aux modifications de sa forme juridique, à l'histoire et au portrait de ses hommes.

1.2.2. L'identification du demandeur de crédit

Cette identification permet au banquier d'apprécier les risques relatifs à l'entreprise elle-même ou ceux relatifs à son environnement interne et externe.

1.2.2.1. L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement interne

L'analyse de l'environnement interne de l'entreprise permet au banquier d'avoir une idée sur l'entreprise en tant qu'entité juridique. Il doit aussi analyser son côté commercial ; technique, et avoir une idée sur ses moyens humains.

A) Aspect juridique de l'entreprise

Le banquier doit savoir dans quelle forme est créée l'entreprise, et par quel régime est-elle régie ? Il retrouvera la réponse à cette question en examinant les statuts de l'entreprise.

Le banquier peut évaluer le niveau du risque encouru par l'octroi du crédit, par la détermination des limites des engagements des associés, selon que l'affaire est sous forme de société ou sous forme individuelle.

B) Les moyens humains

Le banquier doit s'intéresser dans son étude au facteur humain. Il s'agit de la confiance qui doit exister entre le prêteur et l'emprunteur, qui est basée sur l'honnêteté et la compétence de l'emprunteur dans son activité professionnelle. Ce n'est qu'avec le temps et après des relations suivies entre banquier et client, qu'une bonne appréciation de ces deux aspects peut se faire.

Le banquier doit d'abord examiner le curriculum vitae (C.V) des dirigeants : leurs décisions marquantes prises dans le passé, leurs moralités et leurs stratégies, parce que, c'est à travers ces informations qu'il puisse tracer l'avenir de la relation qui pourrait entre lui et l'entreprise. Ensuite, il doit analyser l'organigramme de l'entreprise pour avoir une idée sur les différentes structures d'administration et de gestion, ainsi que la prise des décisions, la circulation de l'information, et la délégation des pouvoirs.

La dernière analyse faite par le banquier c'est l'analyse du personnel, son expérience, sa qualification, et sa flexibilité avec les changements qui peuvent être internes ou externes à l'entreprise.

C) Les moyens matériels

L'entreprise dispose de moyens qui entrent dans le processus de son activité. Le banquier doit s'interroger sur l'état des installations des équipements de l'entreprise, sur leur entretien, et leur coût. Il ne doit pas négliger de poser la question sur la propriété des locaux.

D) La commercialisation

L'analyse commerciale doit porter sur les 4 P de Mc McCarthy, qui sont respectivement :

- **Product** (produit) : Le banquier s'intéressera à la position du produit sur le marché, à la gamme des produits, à leurs qualités, ainsi qu'au procès de fabrication.
- **Price** (prix) : Le banquier doit penser à la compétitivité des prix pratiqués. Il doit, en considérant la structure des prix, estimer les marges de manœuvres de l'entreprise quant au changement éventuel des prix, pour suivre l'évolution du marché.
- **Place** (distribution) : Le banquier étudiera le mode de distribution retenu par l'entreprise, l'existence d'un réseau de distribution, la dimension de ce réseau, son efficacité et les coûts que génère la distribution.

- **Promotion** (communication) : L'entreprise mène-t-elle des actions de marketing pour valoriser son fonds de commerce ? Quel est le niveau des charges générées par la promotion, par rapport à ceux de la concurrence ?...

E) L'analyse technique de l'entreprise

L'analyse technique de l'entreprise doit porter sur le processus de production, les caractéristiques des moyens rentrant dans ce processus, les besoins de l'entreprise et il doit localiser l'unité de production.

1.2.2.2.L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement externe

Comme pour l'environnement interne de l'entreprise, l'analyse de l'environnement externe est très importante pour le banquier. Il a intérêt à étudier le secteur d'activité de l'entreprise, le marché qu'elle détient, ses concurrents, ses partenaires et la conjoncture économique et politique.

A) Le secteur d'activité

Le banquier doit d'abord poser les questions suivantes : Est-ce que le secteur est saturé ? Est-ce qu'il est en pleine expansion ou en récession ? Et il doit comparer les éléments de réponses par rapport à l'entreprise notamment en ce qui concerne les risques de concurrence ou l'existence du monopole.

B) Le marché

On entend par marché, le lieu de confrontation entre l'offre et la demande. Le banquier doit donc réunir les éléments de réponses des questions concernant la dimension du marché et la position de l'entreprise sur ce marché, à savoir :

- S'agit-il d'un marché local, régional, national, ou encore international ?
- L'entreprise est-elle concurrentielle ?
- Les parts de marché de l'entreprise sont-elles en progression ou en régression ?
- L'entreprise s'adapte-t-elle aux changements qui surviennent sur le marché ?

C) Les concurrents

Après l'étude du marché concernant l'entreprise, le banquier passe ensuite à l'analyse du risque lié à la concurrence. Il doit en premier lieu mettre le point sur le nombre des

concurrents et leur importance, leur part de marché, leur capacité de production. Il essaye ensuite de comparer le rapport qualité / prix des concurrents à celui de l'entreprise et il ne doit pas négliger un élément très important qui est les conditions de vente.

D) Les partenaires

L'analyse du crédit lié à l'environnement externe de l'entreprise doit porter sur les rapports entre l'entreprise, ses fournisseurs et ses clients :

- **Les fournisseurs :** Le banquier doit s'assurer qu'il n'aurait pas des perturbations dans les approvisionnements de l'entreprise, et ce par la diversification des fournisseurs et qu'elle minimise les approvisionnements de l'étranger pour éviter le risque de rupture de stocks suite d'une réglementation visant à limiter les importations.
- **Les clients :** Pour faire écouler ses produits, l'entreprise cherche à augmenter sa part de marché, mais il arrive qu'elle voit sa part à la baisse, lors de la perte d'un nombre de clients importants et par conséquent son chiffre d'affaires diminue ce qui peut être la cause de l'augmentation des coûts de production.

L'entreprise court un autre risque qui est le risque de non-paiement à échéance. En général, les entreprises accordent des délais de paiement à leur clientèle et elles prennent le risque de ne pas être payé à l'échéance de ce délai. D'où l'obligation de division de ce risque sur plusieurs clients et le choix objectif des clients qui peuvent bénéficier d'éventuels délais de paiement.

E) La conjoncture économique et politique

Le banquier doit s'intéresser au choix politico-économique des autorités qui peuvent favoriser ou défavoriser la situation de l'entreprise, notamment en matière des subventions du taux d'intérêt et des tarifs douaniers.

Le taux d'inflation et celui de la croissance économique sont des points de repères qui peuvent guider le banquier dans son analyse de la situation de l'entreprise et surtout sa situation future.

1.2.3. La classification de la clientèle

Une entreprise peut bien afficher d'excellents résultats, sans qu'elle garde une bonne relation bancaire, c'est ce que doit savoir un banquier.

La banque a mis en place un système de classification de la clientèle sur la base des informations collectées par les moyens qu'elle dispose. Cette classification se fait selon des critères, qui sont respectivement :

1.2.3.1.L'ancienneté de la relation

En matière d'octroi de crédit, la date de l'entrée en relation avec le client permet au banquier de distinguer entre un ancien client ayant ouvert un compte au niveau de la banque pour y faire transiter toutes ses opérations et un client qui a ouvert un compte uniquement parce qu'il a besoin d'un concours bancaire.

1.2.3.2.Les mouvements d'affaires confiés

Le banquier ne financera pas un client qui centralise son chiffre d'affaires ailleurs que ses guichets. Pour vérifier ce détail, on doit rapporter le mouvement d'affaires confié (ayant transité par le compte au niveau du guichet) au chiffre d'affaires déclaré par le client.

1.2.3.3.Le niveau d'utilisation des crédits accordés

Le banquier doit surveiller en permanence le niveau d'utilisation des crédits consentis, et ce dans le but de cerner les besoins réels de l'entreprise. En effet, le banquier doit distinguer les besoins réels de l'entreprise de ceux exprimés.

1.2.3.4.Les incidents de paiement

Les incidents de paiement constituent des fautes graves, qui dans le cas de leur fréquence dénotent le non sérieux du client et/ou une difficulté à tenir ses engagements.

Les principaux incidents de paiement concernent les émissions de chèques sans provision, le non-paiement d'une traite à échéance ou encore le non remboursement d'une créance privilégiée, généralement sanctionnée par une saisie-arrêt ou un avis à tiers détenteur.

Section 2 : Étude de viabilité du projet d'investissement

L'étude de la viabilité du projet comporte deux (02) volets : une étude représentative du promoteur et de son activité et une autre représentant les différents aspects liés au marché, à la commercialisation ainsi qu'aux données techniques et financières.

2.1.Présentation du promoteur et de son activité

A) Présentation de l'activité

C'est une définition de l'activité principale du promoteur ainsi de ses activités accessoires.

B) Présentation du ou des promoteurs

C'est une présentation détaillée élaborée pour chaque promoteur et qui reprend le nom et prénom, l'âge, les diplômes et / ou expérience professionnelle et le patrimoine de chaque promoteur.

Ces informations permettent au banquier d'avoir une idée générale des personnes auxquelles il aura affaire et les garanties, qu'il peut mettre en exécution.

2.1.1.Présentation du projet

2.1.1.1.Généralités sur le projet

A) L'implantation du projet

Il est nécessaire de connaître la situation géographique du projet pour s'assurer que la région dispose d'infrastructures nécessaires.

B) L'impact du projet

La réalisation de tout projet a des incidences sur plusieurs plans, à savoir :

- La création d'emplois ;
- Augmentation des exportations ;
- La substitution à l'importation ;
- L'impact sur l'environnement.

C) Le mode de réalisation de projet

Il est nécessaire de connaître si la concrétisation du projet va se faire à l'aide d'opérateurs économiques nationaux ou étrangers.

2.1.1.2. Étude de marché

Un projet productif a pour objectif de produire un bien ou un service destiné à être écoulé sur le marché, lieu de confrontation de l'offre et de la demande et le lieu dans lequel l'entreprise devra s'adapter en permanence. Il est donc indispensable de connaître le marché auquel la production envisagée sera destinée. L'objectif visé par l'étude de marché est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché. Ce volume dépend des paramètres suivants :

- La taille, la structure et l'évolution du marché ;
- Le niveau de production et les prix de vente que l'on peut espérer pratiquer ;
- Le lieu et le secteur du marché visé ; etc.

2.1.1.3. Étude commerciale

S'il consistait, par le passé, pour l'entreprise à écouler la marchandise qu'elle avait produite, il ne s'agit plus aujourd'hui d'identifier les besoins du marché et de ne produire que ce qui peut être vendu.

Parmi les éléments qualitatifs qui doivent retenir l'attention du banquier dans son étude, on situera : le produit, le prix, la distribution, la promotion.

2.1.1.4. Étude technique

Cette étude portera sur les volets :

A) Le processus de production

Le banquier doit vérifier que le mécanisme de fabrication retenu est le choix optimal pour atteindre les résultats déterminés. Les moyens de production retenus doivent répondre à une analyse des conditions ultérieures de fonctionnement pour leur assurer une souplesse d'exploitation future.

B) Sources et modalités d'approvisionnement des matières premières

Il est important de connaître la manière dont le promoteur compte s'approvisionner en matières premières. La proximité de l'entreprise des lieux d'approvisionnement contribue à la diminution du coût de revient du produit. Cela donne à l'entreprise une marge de manœuvre lui permettant de pratiquer des prix concurrentiel et de gagner d'avantage de parts de marché.

C) Le planning de réalisation

L'étude technico-économique doit faire ressortir un calendrier de réalisation de projet. Ce calendrier doit mentionner notamment :

- La date d'ouverture de chantier ;
- La date d'acquisition des matériels ;
- La date du début de montage ;
- Le délai de réalisation de chaque phase ;
- La date de rentrée en production.

2.1.1.5. Appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation

Cette phase consiste à vérifier la validité de tous les coûts qui concernent le projet, qu'ils s'agissent de ceux liés à l'investissement ou ceux de l'exploitation. Tous ces coûts doivent être fiables et exhaustifs.

Section 3 : Étude de la rentabilité économique et financière du projet d'investissement

L'objectif de l'étude de la rentabilité est de s'assurer que le projet est rentable et qu'il est le meilleur parmi les éventuelles opportunités de l'investissement (Placement bancaire, plusieurs projets, spéculations...etc.) et que les conditions de crédit proposés n'affectent pas la rentabilité du projet et donc, le remboursement de l'emprunt bancaire.

3.1. Définition de la rentabilité

La rentabilité d'un investissement permet à un agent économique d'apprécier si le capital investi procure les ressources nécessaires à la rémunération et au remboursement du capital utilisé.³¹

3.2. Étude de la rentabilité du projet

Cette séparation des décisions d'investissement et de financement fait que, l'analyse financière d'un projet s'établit en deux phases :

- Une étude avant financement
- Une étude après financement

³¹ HOUDAYER. « Projet d'investissement : guide d'évaluation financière », Ed Economica, Paris ; P136

3.2.1. L'étude avant financement

L'analyse des flux de trésorerie avant le financement sert à la détermination de la rentabilité propre (intrinsèque) de l'investissement et cela indépendamment des conditions de financement. L'appréciation de la rentabilité d'un projet se fait à partir des flux de trésoreries générées par ce projet, c'est-à-dire des flux d'investissement, d'exploitation et des flux de désinvestissement. Ces flux sont déterminés à partir du tableau emplois/ressources (encaissements / décaissements), ce tableau étant lui-même établi sur la base d'un certain nombre d'éléments notamment la C.A.F (la capacité d'autofinancement), I_0 (la dépense initiale) et la variation du B.F.R (Besoin en Fonds de Roulement)

3.2.1.1. Détermination de la capacité d'autofinancement

Le tableau des comptes de résultats prévisionnel permet de déterminer les soldes de gestion prévisionnels et aussi la CAF ; Ce tableau ne doit pas comprendre les coûts de financement.

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

3.2.1.2. Détermination des valeurs résiduelles des investissements

Cette démarche opte pour une situation pessimiste pour la détermination de la rentabilité de l'investissement. Ces valeurs résiduelles sont des valeurs comptables, elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement.

Tableau N° 01 : La valeur nette comptable de l'investissement

n	investissement	amortissement	V.N.C
0	I_0		
1	I_1		
2	I_2		
3	I_3		
4	I_4		
5	I_5		

Source : Guide pratique de la Natixis, 2015

$$\text{Amortissement} = \frac{\text{investissement initial } I_0}{n}$$

$$\text{V.N.C} = \text{Investissement initial} - \text{dotations aux amortissements}$$

3.2.1.3. Le tableau emplois/ ressources avant financement

Ce tableau comprend l'ensemble des ressources et des emplois de l'entreprise. Il permet de déterminer les flux de trésorerie avant financement. Ce tableau se présente comme suit :

Tableau N°02 : Tableau des emplois/ ressources avant le financement

Rubriques	Années							
	0	1	2	3	4	5	...	n
• Ressources Capacité d'autofinancement Valeur Résiduelle des immobilisations Récupération du B.F.R								
Total des ressources (1)								
• Emplois Investissement initial Variation du B.F.R								
Total emplois (2)								
Flux de trésorerie (1-2)								

Source : Guide pratique de la Natixis, 2015

3.2.1.4. Appréciation de la rentabilité

Les flux que nous avons appris à déterminer à partir du tableau emplois/ ressources doivent être analysés pour déterminer la rentabilité propre du projet. Parmi les nombreux critères de rentabilité, on peut mettre en exergue le délai de récupération (D.R), le délai de récupération actualisé (D.R.A), la valeur actuelle nette (V.A.N), l'indice de rentabilité (I.R) et les taux de rentabilité interne (T.R.I).

A) Le délai de récupération (D.R)

Le délai de récupération est le seul critère déterminé à partir des flux de trésorerie actualisés. Le choix du taux d'actualisation dépend des données économiques de l'environnement mais aussi de l'agent économique qui le choisit. Le taux d'actualisation élevé

revient à déprécier les valeurs futures et le taux d'actualisation faible revient à attribuer à l'avenir une grande valeur (les valeurs futures seront plus importantes). Le D.R est la durée nécessaire pour égaler le montant de l'investissement. Il est calculé comme suit :

$$\text{D.R} = n \text{ tel que } I_0 = \sum_{t=1}^n F_t$$

I_0 = Investissement initial.

F = Flux nets de trésorerie générés par l'exploitation.

T = Année.

Dans le cas où le D.R dégagé par la formule précédente n'est pas un nombre entier, il y'a lieu de faire l'interpolation linéaire. Supposons que les flux de trésorerie cumulés sont négatifs pendant l'année n et positive en $n+1$.

$$\text{D.R} = n + [\text{Flux cumulés en } n \times 12 \text{ (mois)}] / [\text{Flux cumulés en } n + \text{flux cumulés en } n + 1]$$

➤ Les avantages du D.R

Le D.R présente des avantages :

- Permet de sélectionner un seul projet entre deux concurrents et dont les durées de vie sont égales ;
- Permet de rejeter tout projet qui se situerait au-delà d'une durée arrêtée au préalable.

➤ Les inconvénients du D.R

Le D.R est un critère qui détermine la rapidité de récupération des fonds investis. C'est un critère qui a beaucoup plus de liquidité que de rentabilité.

Le banquier doit néanmoins être conscient de ses inconvénients :

- Le coût des capitaux n'est pas pris en considération (flux non actualisés) ;
- Il ignore tous les flux ultérieurs à la récupération des fonds investis.

B) Le délai de récupération actualisé (D.R.A)

Il est impossible de comparer entre les dépenses d'investissement présentes et les recettes d'exploitation futures. D'où l'intérêt d'actualiser tous les flux. L'actualisation consiste à la détermination des valeurs présentes que générera le projet. Ce taux correspond, pour le banquier, au coût moyen des différentes ressources de financement qui sont :

- **Les fonds propres** : Le coût des fonds propres ou la rémunération des actionnaires peut présenter la rémunération procurée par un placement augmentée d'une prime de risque.
- **L'emprunt** : Le coût de l'emprunt correspond au taux d'intérêt réel (déduction faite des économies d'impôts).

Le **D.R.A** est le délai nécessaire aux flux de trésorerie actualisés pour assurer le recouvrement du capital investi.

$$I_0 = \sum_{t=1}^n F_t / (1+i)^n$$

Où : **n** : Délai de récupération ;

i : **Taux** d'actualisation représentant le coût d'utilisation des fonds ;

F : Flux de trésorerie ;

n : Année.

L'avantage du D.R.A est comme le D.R, le D.R.A est un critère de sélection et de rejet. L'inconvénient du D.R.A est qu'il ne prend pas en compte les flux postérieurs au recouvrement du capital investi.

C) La Valeur actuelle nette : (V.A.N)

La V.A.N correspond aux flux nets de trésorerie actualisés cumulés sur toute la durée de vie de l'investissement.

$$V.A.N = \sum \text{Flux nets de trésorerie actualisés}$$

➤ Les avantages de la V.A.N

- ✓ La V.A.N est aussi un critère de rejet (tout projet qui affiche une V.A.N négative est rejeté) et un critère de sélection (entre deux projets concurrents, on retiendra celui qui possédera la V.A.N supérieure).
- ✓ La V.A.N prend en compte le coût des ressources et les flux sont pris en considération sur toute la durée de l'investissement.

➤ L'inconvénient de la V.A.N

La V.A.N ne peut-être utilisée comme critère de choix entre des investissements concurrents que si la taille (fonds initiaux) et la durée de vie des investissements à comparer sont identiques.

- **Remarque**

Ici la V.A.N est dite économique parce qu'elle est calculée sans frais financiers (sans charges d'intérêt sur emprunt), V.A.N par apport aux fonds propres de l'entreprise.

D) L'indice de profitabilité (I.P)

L'indice de profitabilité est venu pallier l'une des insuffisances de la V.A.N qu'est l'impossibilité de comparer entre deux projets de tailles différentes. L'I.P correspond à ce que rapporte un dinar investi :

$$\text{I.P} = \text{Valeur actualisée de tous les flux} / \text{Investissement initial}$$

➤ L'avantage de l'I.P

Un projet affichant un indice de profitabilité supérieur à un (01) est rentable. Entre deux projets concurrents, le projet le plus rentable est celui qui affiche l'I.P le plus élevé.

➤ L'inconvénient de l'I.P

L'I.P ne résout pas réellement le problème de différence de taille car où le projet le plus petit (dégage une V.A.N la plus faible) obtient l'I.P le plus élevé, le choisir suppose que le capital différentiel entre les deux projets pourra être investi et procurera une V.A.N au moins égale en valeur au différentiel de V.A.N.

E) Le taux de rentabilité interne (T.R.I)

Les flux de trésorerie faiblissent à mesure que le taux d'actualisation augmente. Par conséquent, la V.A.N diminue au fur et à mesure que le taux d'actualisation croît jusqu'à ce qu'elle s'annule ; c'est justement le taux de rentabilité interne (T.R.I). Donc, le T.R.I est le taux d'actualisation qui annule la valeur de la V.A.N. La formule usuelle du taux de rentabilité interne est la suivante :

$$\sum_t -1 + F_t / (1+r)^t = 0$$

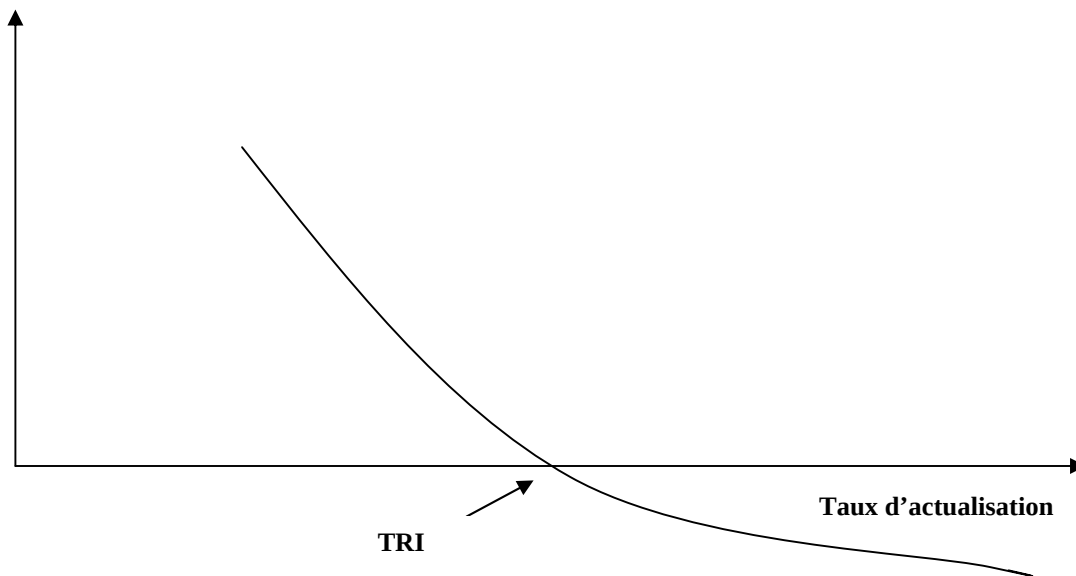
I : Le total investissement

F_t : Le flux d'exploitation périodique généré par l'investissement

r : Le taux de rentabilité interne recherché

C'est le taux qui égalise le coût d'investissement et les recettes d'exploitation. Apprécions cela sur un schéma :

V.A.N



F) Calcul du T.R.I

Le T.R.I est déterminé par itération successive. Il s'agirait de déterminer deux V.A.N dont les signes sont différents et correspondant à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas deux (02) points. Il conviendrait ensuite de faire une interpolation.

➤ Avantages du T.R.I

Le T.R.I donne la rentabilité du projet en fonction de ses données intrinsèques. Il procure à ce titre la possibilité de classer plusieurs projets concurrents et de pouvoir opter pour l'un des deux.

➤ Appréciation du T.R.I

Pour apprécier le T.R.I. on peut se référer à trois repères classés par ordre d'importance.

- **Le taux d'actualisation :** Le minimum pour un T.R.I c'est d'être supérieur au taux d'actualisation pour pouvoir disposer d'une V.A.N positive.
- **Le coût des capitaux :** Le T.R.I doit être aussi supérieur au coût de l'argent pour espérer avoir des gains appréciables.
- **L'objectif de l'entreprise :** L'entreprise peut avoir dans sa stratégie de ne pas investir dans des projets dont le T.R.I est inférieur à un seuil fixé au préalable.

La V.A.N et le T.R.I sont les deux critères les plus utilisés pour apprécier la rentabilité d'un projet. Cependant ils leur arrivent de fournir des informations contradictoires.

Ces situations où la V.A.N et le T.R.I ne se rejoignent pas dans leurs conclusions sont assez rares, mais si elle venait à exister il y'aurait lieu de corroborer les réponses fournies par les deux critères par d'autres.

3.2.2. Étude après financement

L'étude après financement a pour objectif de déterminer l'impact du financement sur la rentabilité du projet et de mettre en place les conditions de crédits les plus adéquates. Cette étude intègre le plan de financement, notamment les frais financiers et les dotations aux amortissements des charges d'intérêts sur emprunt. L'étude est faite sur les flux de trésoreries déterminés à partir du tableau emplois / ressources (encaissements / décaissements) après financement.

3.2.2.1. Tableau emplois / ressources après financement

Il permet de déterminer le total des emplois et les flux de la trésorerie.

Tableau n°03 : Tableau emplois / ressources après financement.

Rubriques	Années						
	0	1	2	3	4	...	n
<u>Ressources</u>							
Capacité d'autofinancement (CAF).							
Valeur résiduelle de l'investissement (VRI).							
Récupération du B.F.R.							
Emprunt.							
Total des ressources (1)							
<u>Emplois</u>							
Investissement initial							
Variation du B.F.R.							
Remboursement du principal.							
Total emplois (2)							
Flux de trésorerie (1-2)							
Flux de trésorerie cumulés							

Source : Guide pratique de la Natixis, 2015

Le tableau emplois / ressources ne doit présenter au niveau d'aucune année une trésorerie cumulée négative. Auquel cas, cela voudra dire que des emplois risquent de ne pas être couverts et peuvent constituer un risque sérieux pour la concrétisation de l'investissement.

Pour y remédier, il y a lieu de :

- Revoir à la hausse la période de remboursement ;
- Revoir le schéma de financement.

3.2.2.2. Appréciation de la rentabilité après financement

Il s'agit de comparer entre la V.A.N économique et la V.A.N globale pour pouvoir se décider du mode de financement, donc dans cette appréciation on va intégrer les charges d'intérêts sur emprunt. D'où la comparaison entre la rentabilité économique et la rentabilité financière du projet.

A) Principes

La rentabilité économique d'un investissement est évaluée à partir des Flux Nets de Trésorerie générés par l'investissement, hors financement.

La rentabilité financière d'un investissement inclut à la fois :

- Sa rentabilité économique ;
- Le coût du financement envisagé (emprunt, crédit-bail par exemple).

La Valeur Actuelle Nette globale est donc égale à la somme de :

- La Valeur Actuelle Nette économique,
- La Valeur Actuelle Nette du financement. Donc,

$$\text{VAN globale} = \text{VAN économique} + \text{VAN financement}$$

- ✓ Si on trouve une VAN de financement par emprunt négative, la VAN économique aura diminuée, ça veut dire que l'emprunt n'est pas rentable, autrement dit, il n'est pas intéressant par rapport à l'autofinancement, donc, il faudra renoncer à l'emprunt.
- ✓ Si on trouve une VAN de financement par emprunt positive, ça veut dire que l'entreprise aura améliorée sa VAN économique, le projet aura été rentable et l'emprunt intéressant.

Donc, si l'entreprise aura à choisir entre « S'autofinancer » et « Emprunter », elle emprunte.

B) Exemple

Soit un projet d'investissement pour lequel la rentabilité globale est à évaluer selon le moyen de financement envisageable.

Pour cela, on dispose des informations suivantes :

- VAN économique (financement supposé intégralement réaliser sur fonds propres) :
110 KDA,

- VAN du financement par emprunt : 210 KDA;

➤ Quelle est la rentabilité globale ?

$$V.A.N \text{ globale} = V.A.N \text{ économique} + V.A.N \text{ de financement}$$

Donc, la V.A.N globale = $210 + (210 - 110) = 210 + 100 = 310$ KDA

100 représente la VAN du financement par emprunt

Conclusion au chapitre III

L'évaluation d'un projet d'investissement se déroule en deux étapes : Une étude technico-économique et une étude de rentabilité.

Ces deux études sont indissociables, puisque l'usage que le projet est techniquement viable et l'autre confirme que l'affaire est financièrement rentable.

En évaluant le projet, compte tenu des risques à courir, le banquier décidera si le projet est finançable ou non. Il déterminera, d'une part, le schéma de financement le plus adéquat de façon à optimiser la rentabilité du projet. Et d'autre part, à assurer des conditions favorables de recouvrement de ses créances.

La complexité de l'étude dépend de la taille de l'investissement. Quelques volets de l'étude sus présentés peuvent ne pas être abordés et traités dans le cas d'un petit projet et d'autres volets peuvent être insérés si l'investissement est très important.

Introduction au chapitre IV

La banque est un intermédiaire financier entre des agents économiques ayant des excédents de financement et d'autres ayant des besoins de financement. Afin de répondre à ce rôle, la NATIXIS banque, Agence de Tizi-Ouzou est dotée dans son organigramme d'un service chargé des engagements; à savoir le service crédit.

Comme son nom l'indique, le service crédit se charge de l'étude et de l'analyse des demandes des crédits sollicités par sa clientèle, en vue d'arriver à une décision d'acceptation ou de refus. De ce fait, l'organisation de ce service ainsi que la compétence et l'objectivité du banquier jouent un rôle incontestable dans la prise de décision qui convient à chaque demande de crédit.

L'étude d'un dossier de crédit nécessite la connaissance de certains éléments liés à l'entreprise qui sollicite l'emprunt. Ces derniers devront figurer dans un dossier de crédit constitué préalablement et qui servira de base à l'étude de la demande afin de permettre de prendre une décision sur la nature des risques à supporter.

Les pièces constitutives du dossier doivent permettre au banquier de s'assurer d'abord de la situation juridique de la relation, de faire une analyse financière du projet et enfin de mener une étude sur la structure financière de l'entreprise et de sa capacité de remboursement des crédits sollicités. Après avoir étudié soigneusement le dossier de crédit, le banquier aura à décider du sort réservé à cette demande.

Section 01 : Présentation de NATIXIS banque

NATIXIS est une banque d'investissement et de financement, société par actions, implantée dans 68 pays et composée de 2400 collaborateurs, maîtrisant l'ensemble des métiers bancaires au service des entreprises et des institutions qui construisent le monde de demain, elle intervient dans 5 domaines complémentaires : Banque de financement et d'investissement ; la gestion d'actifs; le capital investissement et la gestion privée; es services et la gestion de poste client.

Ces compétences techniques reconnues, combinées à une structure financière très solide, permettent à NATIXIS d'accompagner durant toute une durée, tous les projets de ses clients en France et à l'étranger.³²

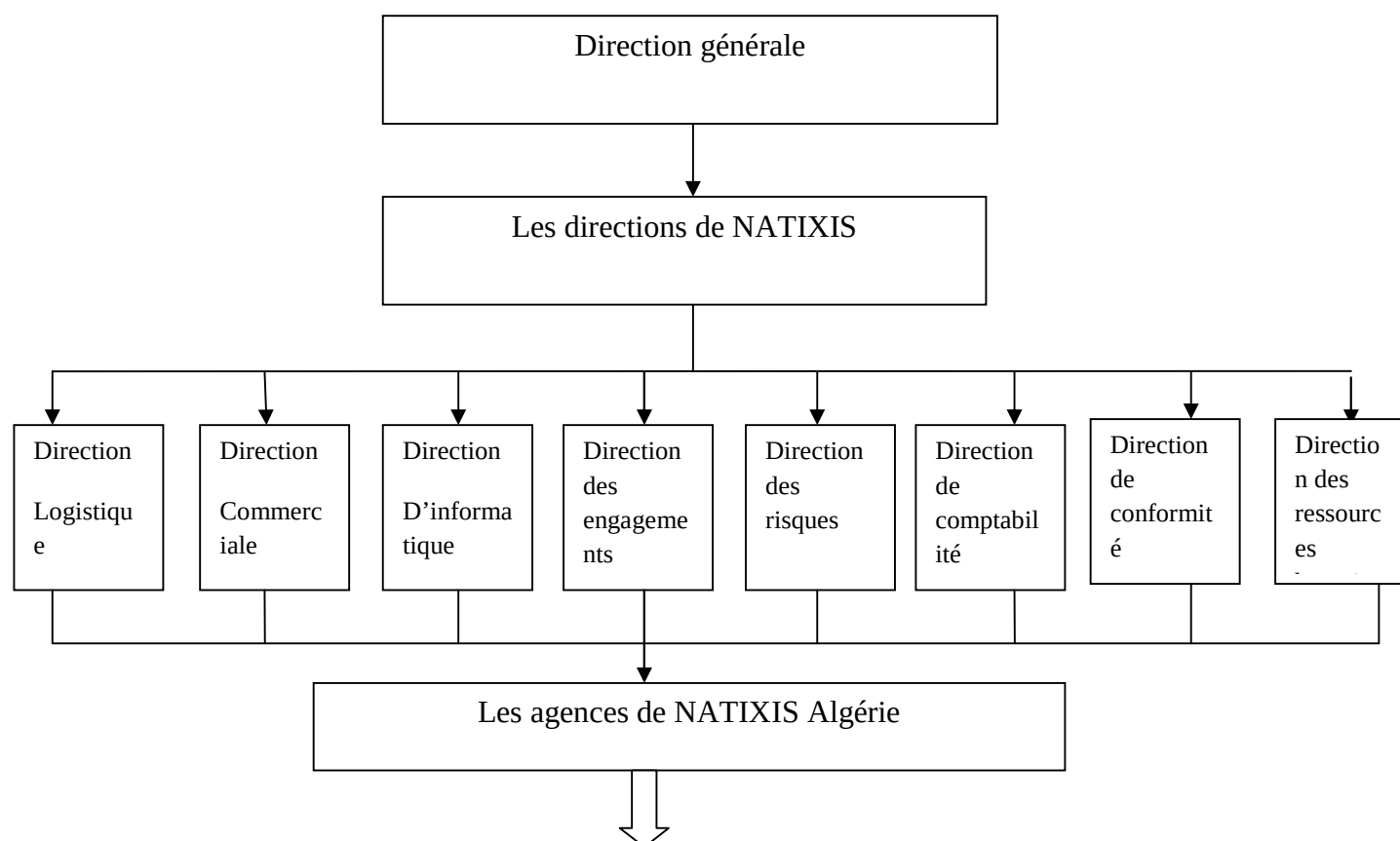
1.1. Historique de NATIXIS banque

- En 1996 une fusion a été conçue entre la Banque Française de Commerce Extérieur (BFCE) et le Crédit National (CN).
- Deux ans plus tard en 1998, ce nouveau groupe est racheté par les banques populaires.
- En 2004, IXIS qui est une banque d'investissement de la caisse des dépôts est rachetée à l'État par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).
- En mars 2006 est annoncé une fusion entre les banques populaires et le groupe Caisses d'Épargne, qui sont au premier temps limitées au périmètre de la banque d'investissement et concerne donc les filiales « IXIS » de la caisse d'épargne et « NATEXIS » des banques populaires, cette nouvelle entité a pris le nom **NATIXIS** et a été mise sur le marché le 25 octobre 2006.

Ses activités sont détenues à parité (35,62% de capital pour chacun) le reste du capital est en bourse depuis novembre 2006.

³² Document interne de l'agence.

Schéma N°01 : Organisation de NATIXIS Algérie



wilaya	Nom d'agence	Numéro d'agence	Type d'agence
Alger	Agence Drarni Agence Didouche Agence Rouiba	001 161 1662	Agence Mixte Agence Retail Agence Corporate
Bejaïa	Agence Bejaïa Agence Akbou	061 062	Agence Mixte Agence Mixte
Bordj Bou-Arreridj	Agence B.B.A	341	Agence Mixte
Chleff	Agence de Chléf	021	Agence Mixte
Mascara	Agence de mascara	291	Agence Mixte
Mostaganem	Agence de Mostaganem	271	Agence Mixte
Oran	Agence Oran 1 Agence Oran 2 Agence Oran 3	311 312 313	Agence Retail Agence Corporate Agence Mixte
Rélizane	Agence de Rélizane	481	Agence Mixte
Sétif	Agence de Sétif	191	Agence Mixte
Sidi-Bel-Abbès	Agence de S.B.A	221	Agence Mixte
Tizi-Ouzou	Agence de Tizi-Ouzou	151	Agence Mixte
Tlemcen	Agence de Tlemcen	131	Agence Mixte

1.2. Les missions de NATIXIS Algérie

- La maîtrise de la qualité est au cœur de l'offre de la NATIXIS Algérie qui englobe une gamme étendue des produits et services ;
- Ses réponses précises et adaptées sont apportées aux besoins d'une clientèle exigeante d'entreprises, de professionnels et de particuliers :
 - Pour les entreprises, NATIXIS Algérie est avant tout un interlocuteur qui les accompagne dans la gestion quotidienne de leurs affaires et la concrétisation de leurs projets de développement.
 - Pour les professionnels et les particuliers, NATIXIS Algérie propose des packages bancaires aux conditions souples et avantageuses.
- Support pratique d'une relation personnalisée, ses formules prennent en charge toutes les opérations courantes et facilitent en outre l'accès au :
 - Crédit à moyen terme et crédit-bail (leasing) réservé aux professionnels ;
 - Crédit à la consommation, crédit immobilier destinés aux particuliers³³
 - NATIXIS Algérie a un autre service qui s'occupe des opérations du commerce extérieur.

C'est au sein de l'Agence de Tizi-Ouzou que s'effectue notre stage pratique. Cette dernière est lancée le mois d'Avril 2008, elle se base sur les deux fonctions : le Retaille et le Corporate, car c'est une Agence Mixte.

³³ Document interne de l'Agence.

1.3.Description de l'Agence NATIXIS Algérie de Tizi-Ouzou

1.3.1.Définition d'une Agence bancaire

Une agence bancaire est un lieu ouvert au public permettant aux clients de procéder à des opérations bancaires. Ces opérations sont assurées auprès des guichetiers et des conseillers de la clientèle selon les établissements et les organisations, les applications en usage peuvent varier : Chargés de la clientèle conseillers commerciaux (les chargés d'affaires), exploitants.

1.3.2. Les types d'Agence bancaires

Il existe trois types d'agences :

1.3.2.1. Agence de détail

C'est l'Agence qui traite des activités liées uniquement aux particuliers et aux professionnels.

A) Le particulier

C'est une personne physique qui peut-être : salarié (e), retraité (e), ou étudiant (e).

B) Le professionnel

Il s'agit des personnes physiques considérées comme professionnels : commerçants, artisans, les professions libérales (médecins, avocats ; etc.)

1.3.2.2. Agence corporate

C'est une agence qui traite des activités importantes liées uniquement aux entreprises. Il est important de rappeler qu'une entreprise est une personne morale composée d'un ensembles de moyens humains, moyens de financement et moyens matériels mis en œuvre pour accomplir certaines missions, elle peut être : une Usine, une Agence de voyage, un Super Marché, etc.

1.3.2.3. Agence Mixte

Agence traitant un volume d'activité lié aux entreprises (Corporate) et aux particuliers (Retail). Les agences bancaires comprennent un Front Office et un Back Office.

➤ Le Front Office

(Parfois appelé également front line) désigne la partie frontale de l'entreprise, visible par la clientèle et en contact direct avec elle, comme les équipes de marketing (les chargés d'accueil, les chargés de clientèle, etc.).

➤ **Le back office**

À l'inverse des parties aux quelles le client n'a pas accès. Il s'agit donc de tous les processus internes de l'entreprise (Comptabilité, Gestion des Ressources Humaines, etc.)

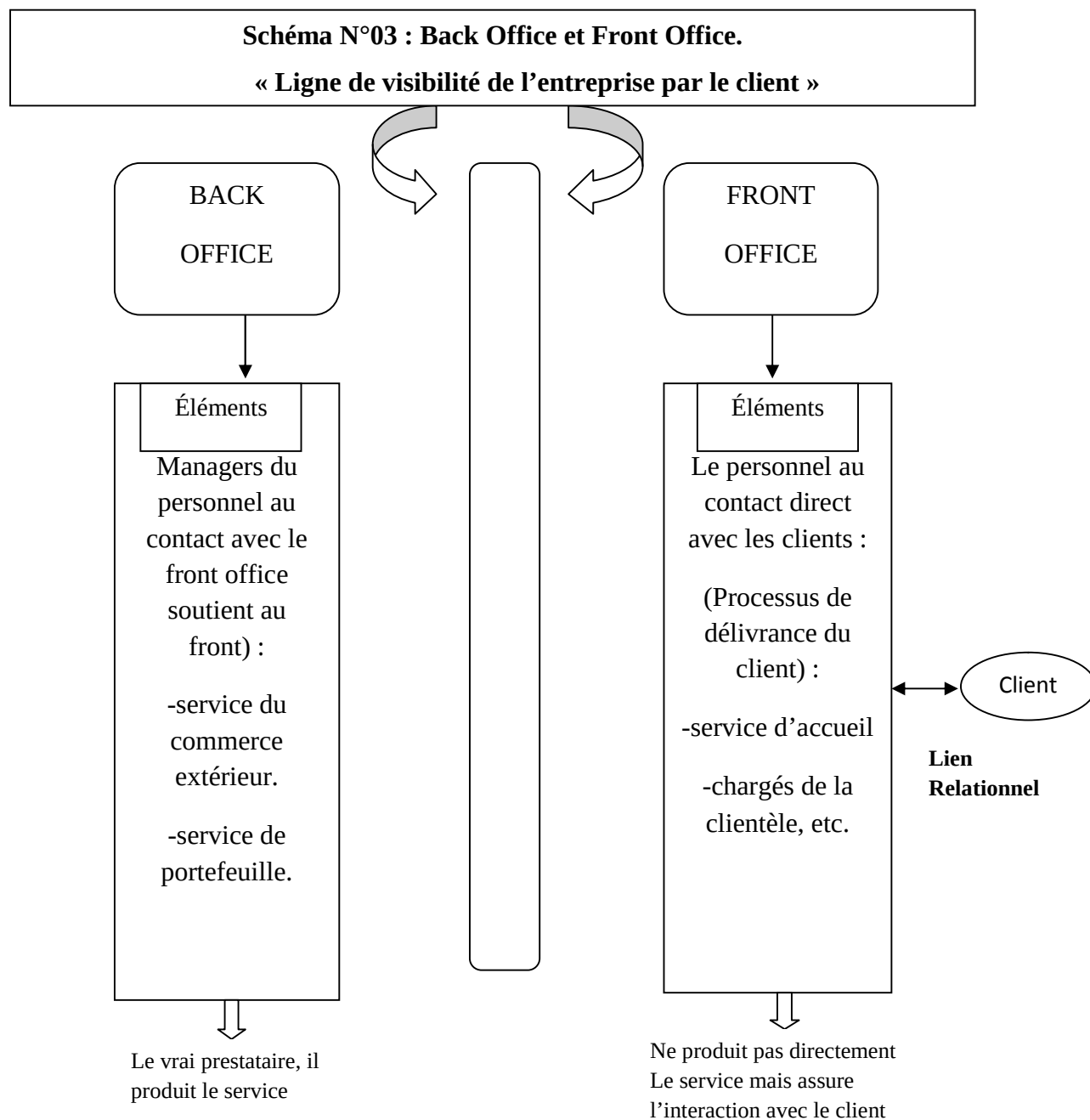
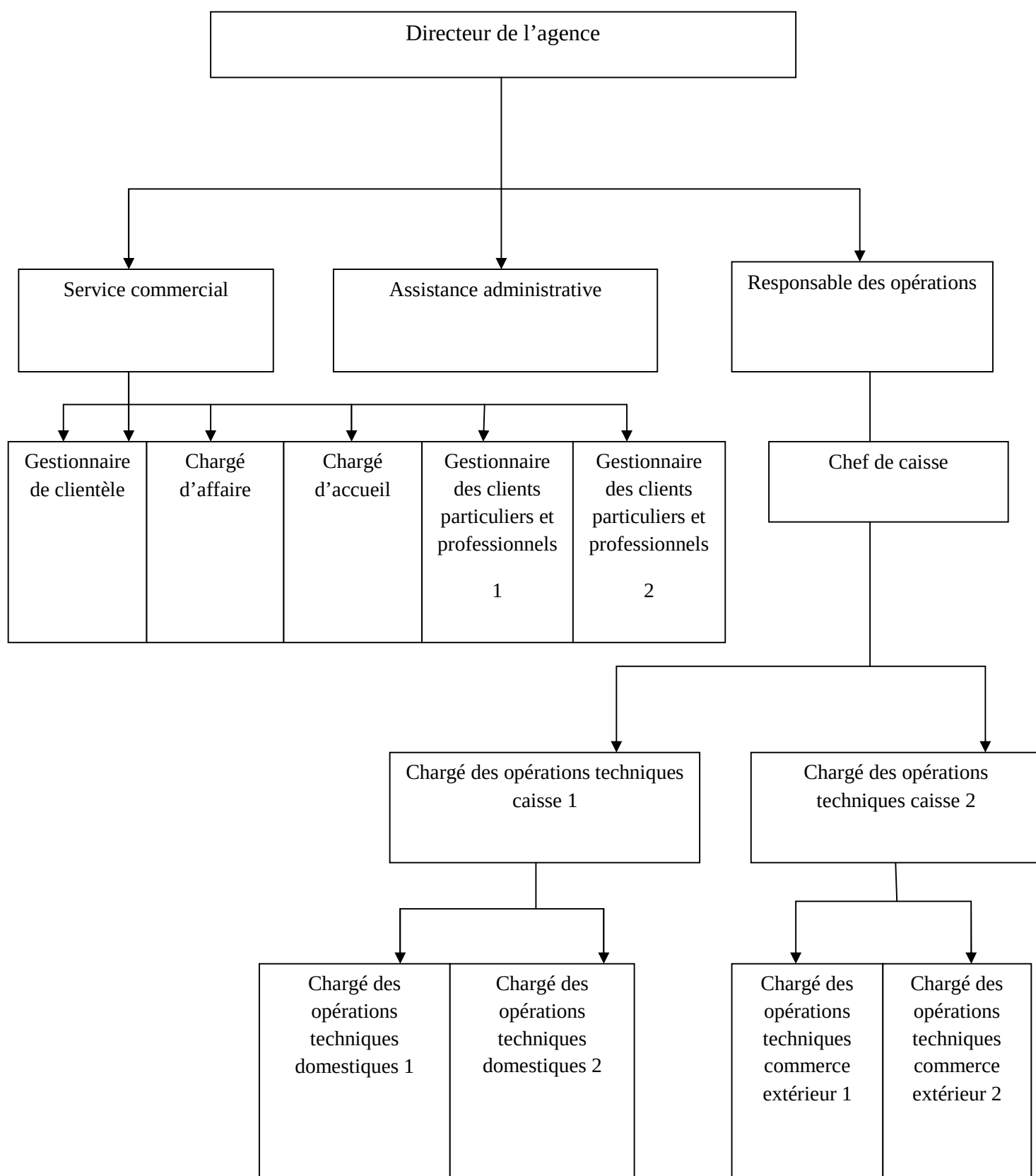


Schéma N°04 : Organigramme de l'agence de Tizi-Ouzou



Cet organigramme montre en partie l'organisation du travail dans l'agence, il précise d'avantage la répartition des tâches affectées aux personnels.

1.4. Description de l'Agence de Tizi-Ouzou

L'agence de Tizi-Ouzou est située dans une place importante à grandes fréquentations (passagers) mais on constate aussi la présence des concurrents tels que : Société Générale (SG) et BNP Paribas, à l'intérieur de l'Agence on constate la propreté et un meilleur entretien des alentours :

- À l'entrée, nous avons l'accueil où le client effectue ses premières démarches : des renseignements et des informations ;
- La caisse se trouve dans un endroit adéquat et approprié ;
- L'aménagement interne de l'Agence compte les infrastructures suivantes :

✓ Les bureaux d'agence

- Bureau 1 : il est occupé par le gestionnaire des clients retaille particulier ;
- Bureau 2 : il est occupé par le gestionnaire des clients retaille professionnels ;
- Bureau 3 : réservé pour le chargé d'affaire corporate 1;
- Bureau 4 : réservé pour le chargé d'affaire corporate 2.

✓ Le bureau du Directeur

C'est une salle large bien aménagée où s'effectue les réunions du Directeur soit avec les clients, soit entre le personnel d'agence en cas de problème ou de changement de règlements ou une nouvelle information.

✓ Le Back Office

C'est une grande salle où on trouve :

- Le responsable des opérations (RDO) ;
- Une chargée des opérations techniques domestiques ;
- Deux (02) chargés des opérations techniques du commerce international ;
- Une assistance administrative.

Dans l'agence on trouve plusieurs tâches, elles sont complémentaires chaque personnel a des tâches bien définies, ils essayent toujours de les effectuer d'une bonne manière pour satisfaire les clients et les attirer.

Section 02 : Étude pratique du financement d'un crédit d'investissement

Afin de mettre en pratique les techniques d'étude et d'analyse développées précédemment, une illustration par un cas pratique nous semble être le meilleur moyen. Pour ce faire, nous allons montrer la procédure d'étude d'un dossier de crédit d'investissement traité au niveau de la NATIXIS Agence de Tizi-Ouzou.

Cette section est donc consacrée à l'étude d'un dossier relevant de l'investissement et dont la demande est introduite par une grande entreprise privée des soins médicaux. Durant tout notre stage pratique, au sein de la banque, nous étions tenues au secret professionnel. Pour cette raison, les dénominations sociales et les noms des promoteurs ont été supprimées.

2.1. Présentation et constitution du dossier de crédit d'investissement

2.1.1. Présentation du projet et du crédit sollicité

L'objectif et la motivation de l'investissement portent sur l'acquisition d'un matériel d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), destiné aux besoins du laboratoire d'anatomie pathologiques qui servira au renouvellement du matériel déjà existant. Ce nouveau matériel permettra une amélioration du délai en matière d'analyses en histopathologie ainsi que leur fiabilité. Ces investissements s'inscrivent justement dans le cadre de la stratégie de la clinique visant ainsi à s'équiper de l'ensembles des équipements nécessaires pour la prise en charge totale des malades, sans pour autant solliciter les services externes (en dehors de la clinique).

La demande est introduite par un établissement sanitaire sous la forme individuelle, le projet est entré en activité depuis 1999. Les disciplines exercées au sein de cette clinique, sont:

- Gynécologie ;
- Chirurgie générale ;
- Coello chirurgie ;
- Orthopédie ;
- Traumatologie ;
- Urologie ;
- Néphrologie- Hémodialyse ;
- Chirurgie cardiaux - vasculaire ;
- Pédiatrie ;

- Vaccination / PMI ;
- Neurologie ;
- Chirurgie Maxilo - faciale ;
- Anesthésie,
- Réanimation ;
- Médecine interne ;
- Endoscopie digestive ;
- Rhumatologie ;
- Psychologie enfants- adultes.

Pour se faire, la clinique s'est dotée de plusieurs laboratoires fonctionnant 24/24, soit :

- ✓ Un laboratoire d'analyses médicales ;
- ✓ Un laboratoire de radiologie : Scanner, échographie, mammographie, radio panoramique dentaire et radiographie générale ;
- ✓ Un laboratoire d'anatomie pathologique et cytologique.

Une salle de rééducation bien équipée est aussi opérationnelle au sein de la clinique depuis sa création.

La Nature et le type de la facilité est un crédit à moyen terme (CMT) (en cours) d'un montant de 90 000 KDA (au 01/01/2015), est d'une durée de 60 mois dont 12 mois de différé, pour l'acquisition d'un scanner. Parmi les garanties (recueillies) : le nantissement du matériel, et le DPAMR + avenant de subrogation au profit de NATIXIS. Pour une échéance du : 31/12/2019. Le coût global du projet s'élève à 128 700 KDA.

2.1.2. Constitution du dossier

Le dossier de l'étude est constitué des pièces suivantes :

- Demande de crédit (voir annexe n°1) ;
- Une décision d'octroi d'avantage A.N.D.I ;
- Étude technico-économique ;
- Copie des statuts de la clinique ;
- Facture pro forma des équipements ;
- Copies des actes de propriété des terrains et des locaux ;
- Devis quantitatif et estimatif des constructions et permis de construire y afférant ;
- Bilan d'ouverture ;
- Bilans et T.C.R prévisionnels.

2.2. Étude de la viabilité du projet

Elle consiste à analyser l'étude technico-économique du projet afin de mesurer les risques et qui doit comporter les renseignements suivants :

- L'étude technique ;
- L'étude économique ;
- L'étude financière.

2.2.1. Étude technique

2.2.1.1. Présentation des actionnaires et de l'activité

A) Objet de la transaction

Financement d'un investissement.

B) Destination des fonds prêtés et modalités de mise à disposition

Acquisition de divers matériels de laboratoire et une ligne Facilité de Caisse.

C) L'origine des fonds de remboursement

L'emprunteur rembourse son emprunt par les flux nets de trésorerie (F.N.T) générés par ce projet, (Cash- flow).

D) Employés

L'effectif de la clinique est de 73 employés à titre permanents dont 07 spécialistes, 04 médecins généralistes, 03 radiologues, 06 laborantins, 22 techniciens polyvalents, 10 infirmiers et infirmières, 10 administrateurs, 03 démarcheurs, 12 femmes de ménage, 04 chauffeurs et 02 gardiens.

La clinique fait appel à des intervenants externes dans certains cas d'urgences chirurgicales, ou dans d'autres disciplines pour lesquels la clinique ne dispense pas d'emplois permanents, des blocs sont loués par la même occasion à ces spécialistes (psychologues, orthophonistes, ORL,... etc.).

2.2.1.2. Localisation du projet

Le siège de la clinique se trouve à la nouvelle ville de la wilaya de Tizi-Ouzou. La bâtisse abritant son activité est érigée sur un lot de terrain d'une superficie totale de 1720 m² acquise auprès de l'OPGI de Tizi-Ouzou en 1994.

En 2001, M « xxx » a acquis une autre parcelle de terrain d'une superficie de 825 m² mitoyenne à la première et servant aux besoins d'extension de la clinique.

La clinique est bâtie sur 7 niveaux avec une superficie de 800 m² par niveau. 5000 m² sont bâtis.

2.2.1.3. Structure de l'investissement

Le programme de l'investissement se résume comme suit :

A) Les infrastructures

Les terrains et les bâtiments de production sont prêts pour recevoir les équipements. Ces derniers ont fait l'objet d'une expertise.

B) Moyens matériels

La clinique « xxx » est dotée d'équipements et de matériel nécessaire à l'exercice de son activité dans les diverses disciplines énumérées supra.

La clinique est d'une capacité d'accueil de 90 lits dont 30 lits destinés à l'hospitalisation et le reste pour le service d'hémodialyse. Elle est dotée d'une bâche à eau de 120 000 litres, des extincteurs à chaque niveau, d'une chaufferie, d'un poste transformateur d'une capacité de 360 KVA et d'une morgue.

La clinique est aussi équipée d'un ascenseur et des issues de secours au niveau de chaque étage. Une climatisation centralisée y est aussi installée. Les salles d'attente et les chambres des malades sont équipées de toutes les commodités garantissant un confort optimal à ces derniers.

2.2.1.4.État des préparations

- Les travaux de génie civil ont été terminés ;
- Les terrains sont disponibles pour recevoir la machine ;
- La consultation des fournisseurs a eu lieu comme l'atteste des factures pro forma.

2.2.1.5.Impact du projet

- ✓ Participation à la résorption du chômage en créant des postes ;
- ✓ Le patient pourra effectuer l'ensemble des examens médicaux et des radiographies sur place, ce qui lui fait gagner du temps et lui évite des déplacements en dehors de la clinique.
- ✓ Répondre à une demande des clients, de plus en plus importante ;
- ✓ L'activité ne présente pas de danger sur l'environnement.

2.2.1.6. Avantages obtenus

Comme l'atteste la décision A.N.D.I, le projet bénéficie, au titre de la période de réalisation et pour une période de 9 mois et 6 jours soit (280 jours), de :

- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- ✓ Franchise de T.V.A pour les besoins et services, entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis localement.
- ✓ Application du taux réduit en matière de droit de douanes pour les biens importés, entrant dans la réalisation de l'investissement.

Au titre de l'exploitation et pour une période de cinq (05) ans, il bénéficie de :

- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de la taxe sur l'activité sur l'activité professionnelle, pour une durée de 3 années.

2.2.2. L'étude économique

2.2.2.1. Étude de marché

La clinique « xxx » intervient dans diverses disciplines ayant trait à la santé et à la psychologie de la famille. Étant la première clinique privée sur la place de Tizi-Ouzou, elle a pu se faire une grande notoriété et qui dépasse les frontières de la région. Ainsi, elle s'est constituée une importante clientèle privée et publique fidèle et de plus en plus importante dans les diverses disciplines.

Son objectif est à ce que le patient puisse effectuer l'ensemble des examens médicaux et des radiographies sur place ; ce qui lui fait gagner du temps et lui évite des déplacements en dehors de la clinique. Ceci présente un atout capital pour la clinique afin de fidéliser sa clientèle et veiller à leur satisfaction.

2.2.2.2. Étude commerciale

Clients : La clientèle de la clinique « xxx » est constituée principalement des patients de la wilaya de Tizi-Ouzou, Boumèrdes, Bouira et des régions limitrophes.

Par ailleurs, la clinique signe des conventions, dans diverses disciplines, avec divers organismes et établissement, notamment les Douanes, l'ENEL, l'Université et la maison d'arrêt de Tizi-Ouzou.

2.2.3. L'étude financière du projet

2.2.3.1. Coût et financement du projet

Coût de l'investissement (en K DA)

- Frais de l'établissement.....0
- Valeurs incorporelles.....38
- Terrain 2374
- Bâtiments.....77309
- Équipements de production.....144724
- Matériel de transport.....11790
- Équipements de Bureau.....3478
- Agencements installations.....27952
- Agencements installations.....0
- Cautionnements versés.....1593

2.2.3.2. Structure de financement

- Apport des promoteurs.....38 700 (30% du coût total)
- Emprunt bancaire.....90 000 (70% du coût total)

Le financement de l'acquisition est souhaité sous forme de crédit externe en dollars, relayé par un CMT dinars, remboursable sur 5 ans dont une année de différé de remboursement.

La demande de concours externe atteindra 70% du total de l'acquisition TTC :

Tableau N°04 : La structure de financement

(En KDA)

ELEMENTS	MONTANTS
CMT	90 000
APPORTS EN FONDS PROPRES	38 700
TOTAL	128 700

Source : Guide pratique de la NATIXIS, 2015

• Conclusion de l'étude de la viabilité

L'étude de la viabilité du projet nous a fait relever les remarques suivantes :

- Le projet s'inscrit dans un cadre général de développement ;
- Localisation favorable à l'activité projetée ;
- Impact favorable au développement de la santé ;
- Travaux de génie civil terminé ;
- Moyens de production moderne ;
- Un marché très porteur.

Selon les données ci-dessus, le projet ne rencontrera pas de difficultés, et une fois réalisé, le projet sera viable.

2.3. Analyse de la rentabilité du projet avant frais financier

Les flux nets de trésorerie que nous allons déterminer à partir du tableau encaissement / décaissements doivent être analysés pour déterminer la rentabilité propre de l'investissement. Mais au préalable, il est nécessaire de maîtriser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser tous les flux au présent pour pouvoir les comparer. Une dépense ou une recette enregistrée au début de l'année 2015, n'est pas identique à une dépense ou une recette constatée en année 2019.

2.3.1. Chiffre d'affaires prévisionnel

L'activité de la clinique consiste en l'accomplissement d'actes chirurgicaux, mais chaque intervention nécessite des préliminaires préopératoires et un suivi postopératoires.

Pour explorer par ses propres moyens les interventions du service de chirurgie et avoir une indépendance vis-à-vis des prestataires externes, les dirigeants ont fait de l'acquisition de cet équipement performant une priorité.

Le plan de charges du matériel serait saturé à 80% entre les besoins internes et externes soit, un nombre d'actes standards journaliers 9 fois par jours à raison d'un prix moyen de 10000 dinars par acte. ($10000 \times 9 = 90000$ dinars par jours).

Pour 280 jours ouvrables annuels et une recette moyenne journalière de 90000, l'équipement générerait un chiffre d'affaires annuel de $280 \times 90 = 25\,000\,000$ dinars, soit 25 000 KDA.

Les prévisions d'activité de l'établissement s'inspirent du volume actuel d'activité et de l'augmentation du chiffre d'affaires induit par les services de ce matériel.

Pour la première année d'exploitation du nouvel équipement, il est prévu d'augmenter le chiffre d'affaires de 10% par rapport au dernier exercice connu. La progression pour les quatre suivants serait de l'ordre de 10%.

- Le CA année 2014 = 222 000
- Le CA année 2015 = $222\ 000\ \text{KDA} \times 1.1 + 25\ 000\ \text{da} = 269\ 200$ arrondi à 270 000 KDA
- Le CA année 2016 = $270\ 000 + (0.1 \times 270\ 000)$
 $= 270\ 000 (1 + 0.1)$
 $= 270\ 000 (1.1)$
 $= 297\ 000\ \text{KDA}$

Tableau N°05 : La répartition du chiffre d'affaires prévisionnel

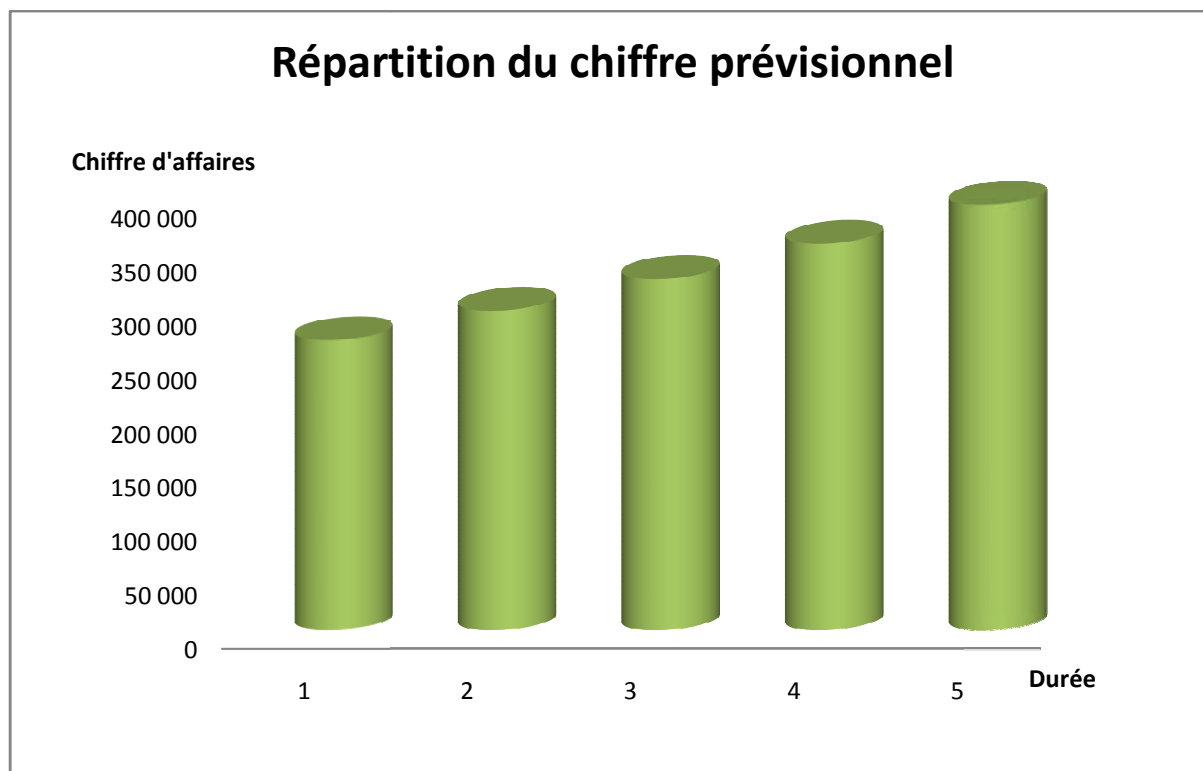
(En KDA)

ELEMENTS	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
Totaux	270 000	297 000	326 700	359 370	395307

Source : Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°01 : La répartition du chiffre d'affaire prévisionnel

(En KDA)



Source : Guide pratique de la NATIXIS, 2015

– **Commentaire**

On remarque que le chiffre d'affaires de cette entreprise augmente chaque année, ça prouve que l'activité de l'entreprise est en croissance.

2.3.2. Calcul des flux nets de trésorerie avant financement (sans frais financiers)
(V.A.N économique)

Pour apprécier la rentabilité de ce projet, il y a lieu de déterminer les flux de trésorerie prévisionnels de cet investissement (tableau Emplois/ Ressources). Pour la détermination des flux de trésorerie annuels, il y a lieu de connaître la capacité d'autofinancement (CAF) du projet entré en exploitation.

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{dotation aux amortissements}$$

$$\text{BFR} = 10\% \text{ du chiffre d'affaire}$$

$$\text{FNT} = \text{Encaissement} - \text{décaissements}$$

2.3.2.1. Ressources (Encaissements)

A) La capacité d'autofinancement (C.A.F) avant financement

La capacité d'autofinancement (CAF) désigne l'ensemble des ressources générées par l'activité de l'entreprise. Elle se calcule à partir du Résultat Net (RN) généré par l'entreprise, mais aussi à partir des dotations aux amortissements.

A.1. Résultat Net

A.1.1. Calcul de l'excédent Brut d'Exploitation

Tableau N°06 : l'Excédent Brut d'Exploitation

(En KDA)

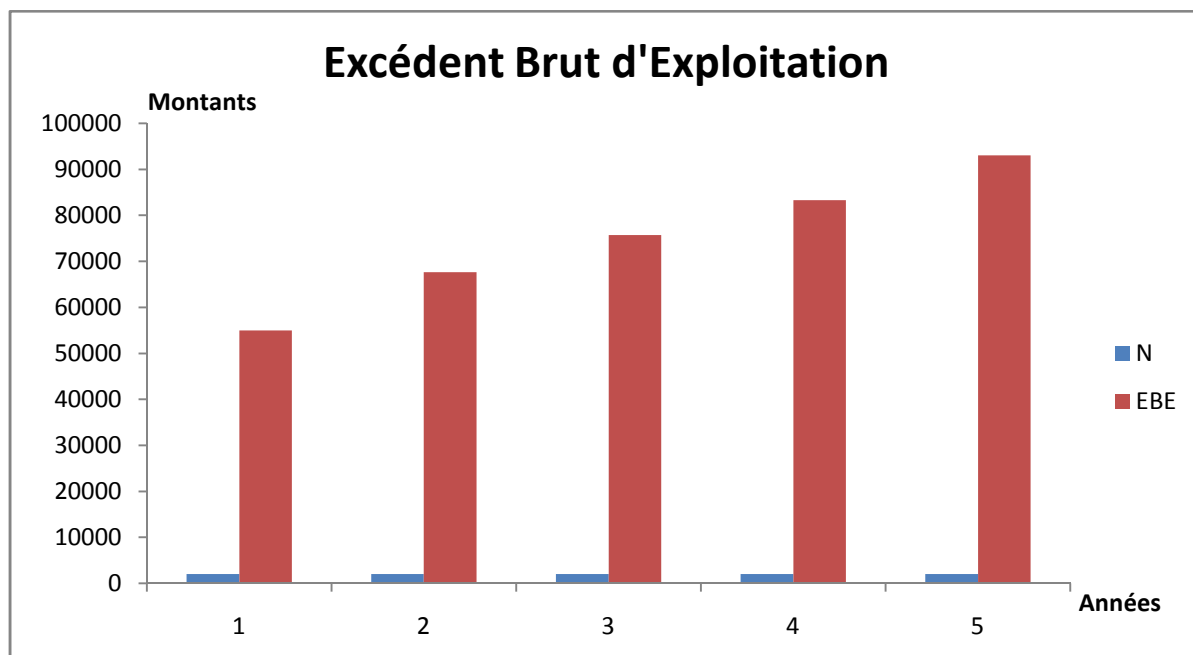
Années Désignations	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
Production vendue	-	-	-	-	-
Prestations fournies	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-
Produit d'exploitation	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307

Achats	148 500	163 350	179 685	197 654	217 419
Variations de stock matières, marchandises	-	-	-	-	-
Marge Brute	121 500	133650	147 015	161 716	177 888
Autres charges externes (Hors crédit-bail)	1 750	1 950	2 150	2 350	2 550
Variation prov, d'exploitation, transfert charges de prod	-	-	-	-	-
Valeur ajoutée corrigée	119 750	131 700	144865	159 366	175 338
Frais de personnel	52 188	57 163	61 625	67 813	73 250
Impôts et taxes	5 550	6 100	6 704	7 367	8 106
Frais divers	-	-	-	-	-
Transfert de charges d'exploitation	7 070	780	840	900	960
EBE	54 942	67 657	75 696	83 286	93022

Source : Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N° 02 : Excédent Brut d'Exploitation

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

– **Commentaires**

On remarque que l'entreprise dégage un excédent brut d'exploitation (E.B.E) progressif d'année en année, et malgré que ses charges d'exploitation (frais du personnel, impôts et taxes) ne cessent d'augmenter, durant la durée de vie du projet, la valeur ajoutée est restée positive.

A.1.2. Calcul des dotations aux amortissements

Pour calculer les dotations aux amortissements, nous avons un amortissement linéaire pendant toute la durée de l'investissement, c'est-à-dire des 5 années :

$$\text{– Dotations aux amortissements} = \frac{\text{L'investissement initial}}{\text{Durée de vie de l'investissement}} = \frac{128\,700}{5} = 25\,740 \text{ KDA}$$

– **Commentaires**

L'amortissement est constant, consistant à répartir le montant de l'investissement de manière égale à travers les 5 ans « 25 740 KDA ».

A.1.3. Calcul du résultat Net (RN)

$$\text{RN} = \text{Résultat brut avant impôt} - \text{IBS}$$

$$\text{Résultat Brut avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} - \text{Frais financiers}$$

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} - \text{Dotations aux amortissements}$$

Tableau N°07 : Le calcul du Résultat Net (RN) du projet avant financement

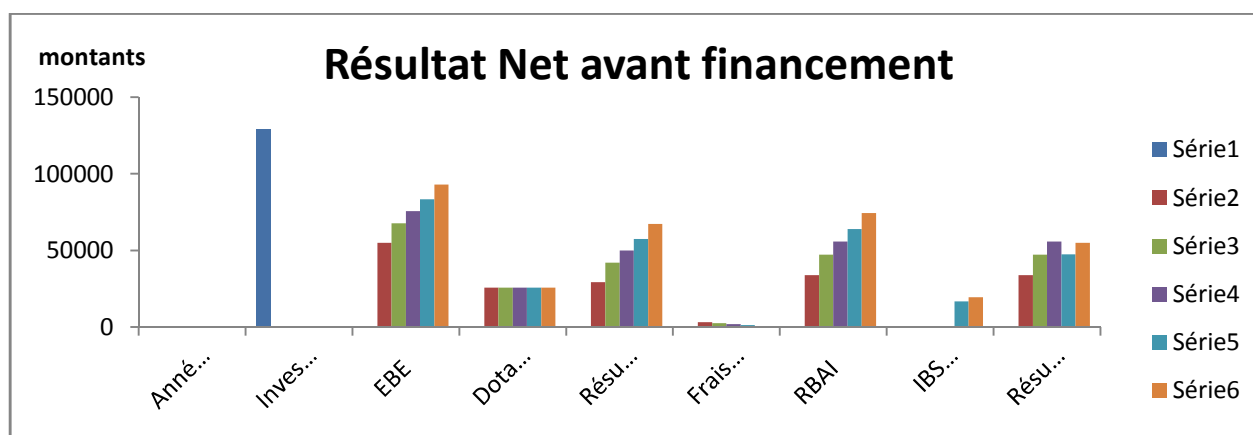
(En KDA)

Années	I ₀	EBE	Dotations aux amortissements	Résultat d'Exploitation	Frais financiers	Résultat Brut (avant impôt)	IBS (26%)	Résultat Net
0 (début de l'année)	128 700							
2015		54 942	25 740	29 202	–	29 202	7 592,52	21 609,48
2016		67 657	25 740	41 917	–	41 917	10 898,42	31 018,58
2017		75 696	25 740	49 956	–	49 956	12 988,56	36 967,44
2018		83 286	25 740	57 546	–	57 546	14 961,96	42 584,04
2019		93 022	25 740	67 282	–	67 282	17 493,32	49 788,68

Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°03 : Le Résultat Net du projet avant financement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

• Commentaires

Les résultats dégagés par l'entreprise sont positifs durant toutes les 5 années. Ça signifie que l'entreprise est bien positionnée financièrement. Et dégage des bénéfices chaque année.

A.2. Le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) avant financement

La capacité d'autofinancement est l'autofinancement maximal dont peut disposer une entreprise. À partir du Résultat net on peut déterminer la CAF comme suit :

$$\text{CAF} = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

Tableau N°08 : Le calcul de la Capacité d'autofinancement (CAF) avant financement

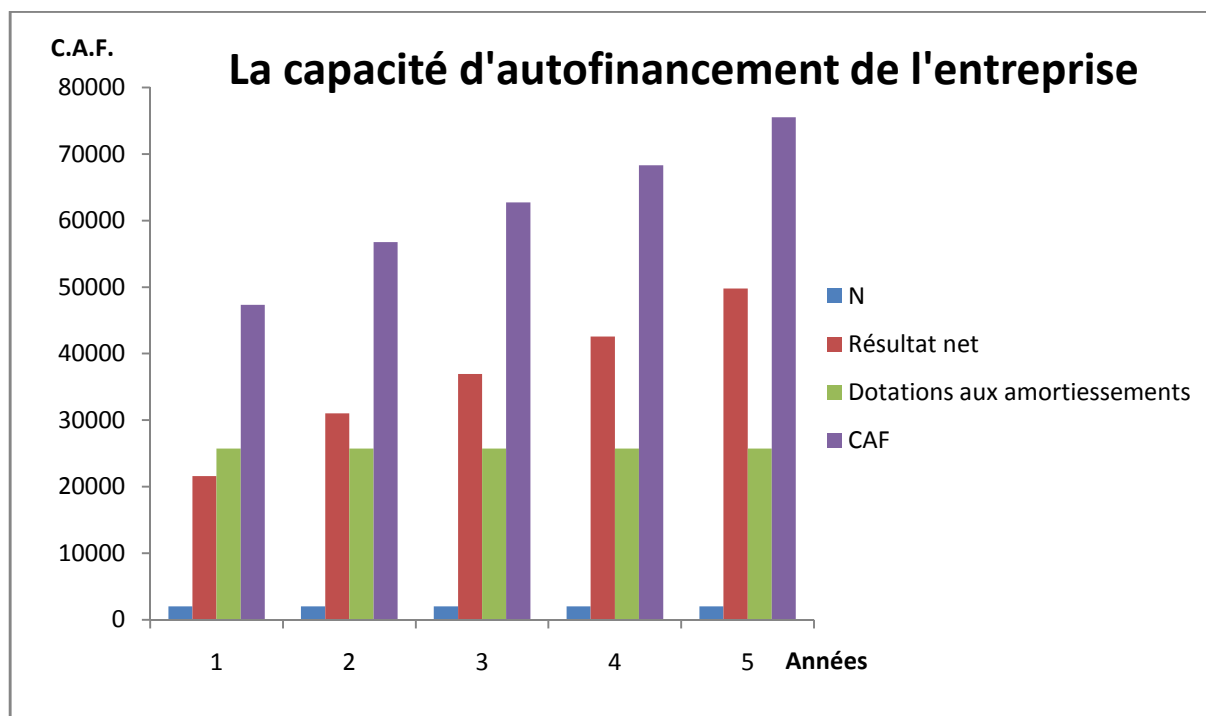
(En KDA)

N	Résultat Net	Dotations aux amortissements	CAF
2015	21609,48	25 740	47 349.48
2016	31 018,58	25 740	56 758.58
2017	36 967,44	25 740	62 707.44
2018	42 584,04	25 740	68 324.04
2019	49 788,68	25 740	75 528.68

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°04 : La capacité d'autofinancement de l'entreprise avant financement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

– Commentaires

La capacité d'autofinancement de cette entreprise est croissante, elle augmente d'année en année, ça prouve que l'entreprise est bien située économiquement et financièrement parlant. Et elle a des capacités pour pouvoir couvrir ses dépenses à venir.

B) La récupération du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est récupéré intégralement vers la fin de l'année de l'investissement. De la somme de (- 39530.7 KDA).

C) Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement

Les valeurs résiduelles sont des valeurs comptables, elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement (VNC).

Tableau N°09 : Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement

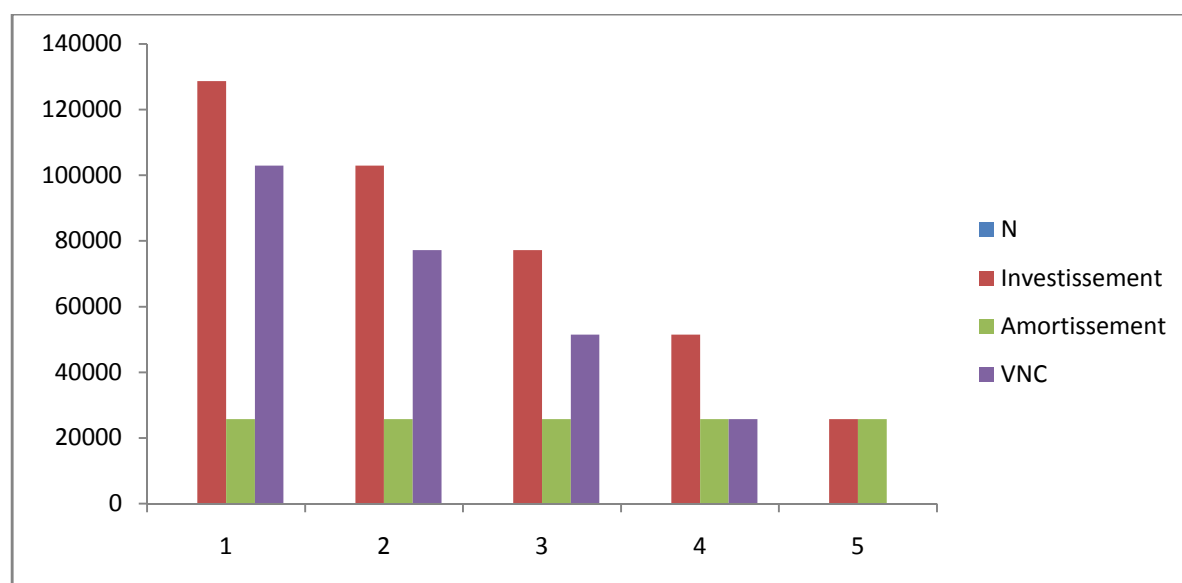
(En KDA)

N	Investissement	Amortissement	VNC
1	128 700	25 740	102 960
2	102 960	25 740	77 220
3	77 220	25 740	51 480
4	51 480	25 740	25 740
5	25 740	25 740	0

Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°05 : La Valeur Nette Comptable de l'investissement (VNC)

(En KDA)



Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

- Commentaires**

Ces valeurs résiduelles sont des valeurs comptables. Elles représentent la valeur nette comptable de l'investissement (VNC). Ici, l'entreprise se met donc dans une situation pessimiste pour la détermination de la rentabilité propre de l'investissement.

2.3.2.2. Emplois (décaissements)

A) L'investissement

Il représente les charges initiales de l'entreprise destinées pour l'achat de l'équipement (I.R.M) à l'année 0 qui est de 128 700 KDA de ses propres fonds.

B) La variation du besoin en fonds de roulement

Le Besoin en fonds de roulement (B.F.R), il représente 10 % du Chiffre d'affaires.

Tableau N°10 : Le calcul de la variation de besoin en fonds de roulement de l'investissement

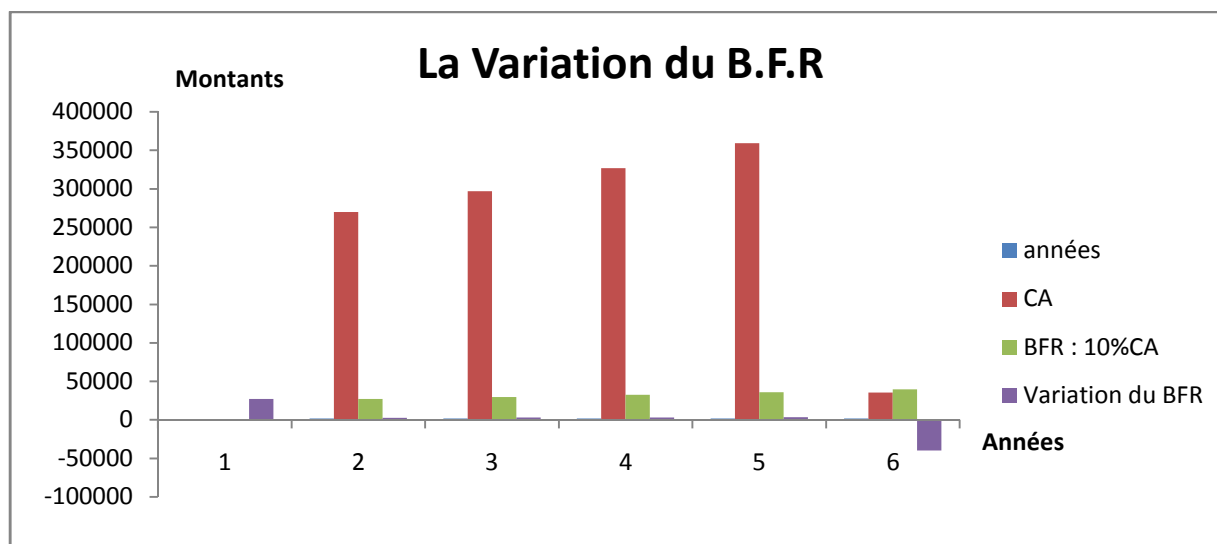
(En KDA)

Année	0	2015	2016	2017	2018	2019
CA	-	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
BFR : 10%CA	-	27 000	29 700	32 670	35 937	39 530.7
Variation du B.F.R	27 000	2 700	2 970	3 267	3 593.7	-39530.7

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°06 : La variation du Besoin en Fonds de Roulement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

• **Commentaires**

Les montants du besoin en fonds de roulement augmentent d'une année à une autre, ce qui dépend de l'activité de l'entreprise. Plus son activité (chiffre d'affaires) est importante et plus son besoin en fonds de roulement est important.

2.3.2.3. Les F.N.T avant financement

$$\text{FNT} = \text{Encaissement} - \text{décaissements}$$

Tableau N°11 : Le calcul des FNT de l'investissement avant financement

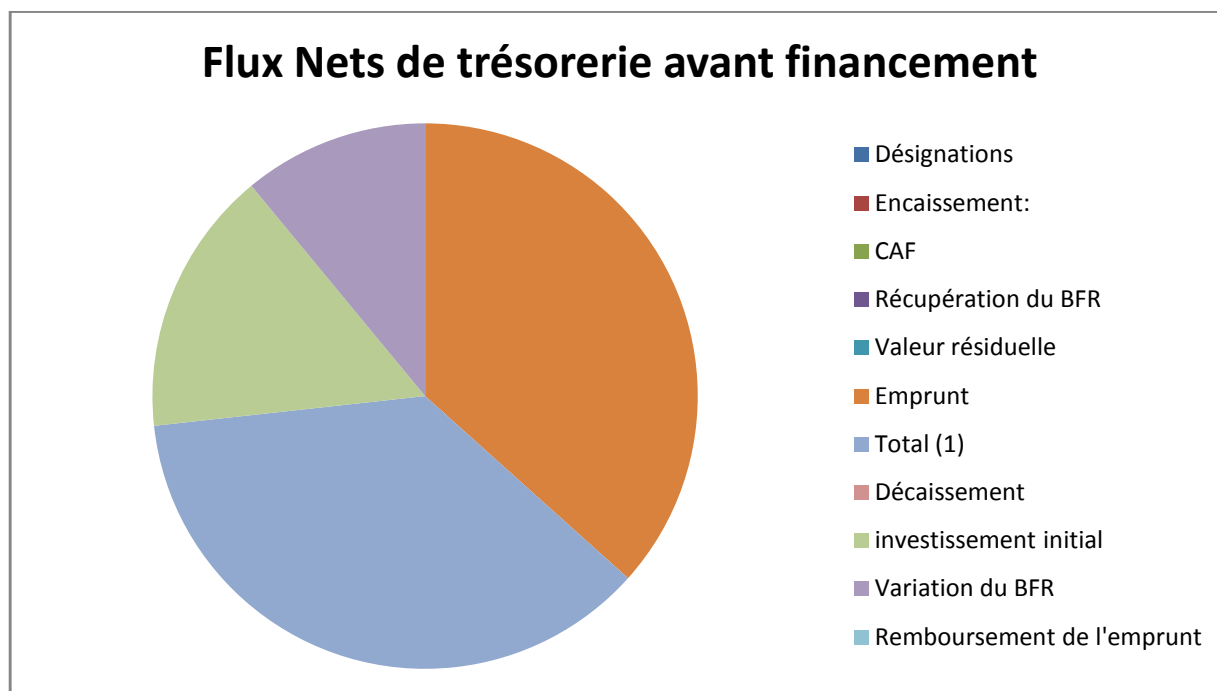
(En KDA)

Désignations	0	1	2	3	4	5
<u>Encaissement</u> C.A.F Récupération BFR Valeur résiduelle		47 349.48	56 758.58	62 707.44	68 324.04	75 528.68 39530.7 0
Total (1)	-	47 349.48	56 758.58	62 707.44	68 324.04	115 059.38
<u>Décaissement</u> Investissement Variation en B.F.R	128 700 27 000	2 700	2 970	3 267	3 593 ,7	
Total (2)	155 700	2 700	2 970	3 267	3 593 ,7	0
F.N.T (1) – (2)	-155 700	44 649.48	53 788.58	59 440.44	64 730.34	115 059.38

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°07 : Flux nets de trésorerie de l'investissement avant financement

(En KDA)



Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

- **Commentaire**

Analyse des flux de trésorerie avant schéma de financement : elle sert à la détermination de la rentabilité propre de l'investissement. (Indépendamment des conditions de financement). Donc, ici, on voit que le projet est rentable, parce que la trésorerie de l'entreprise est restée positive.

2.3.3. Calcul de la VAN économique

$$\text{VAN économique} = \sum \text{F.N.T} (1+i)^{-n}$$

Tableau N° 12 : Le calcul de la VAN économique de l'investissement

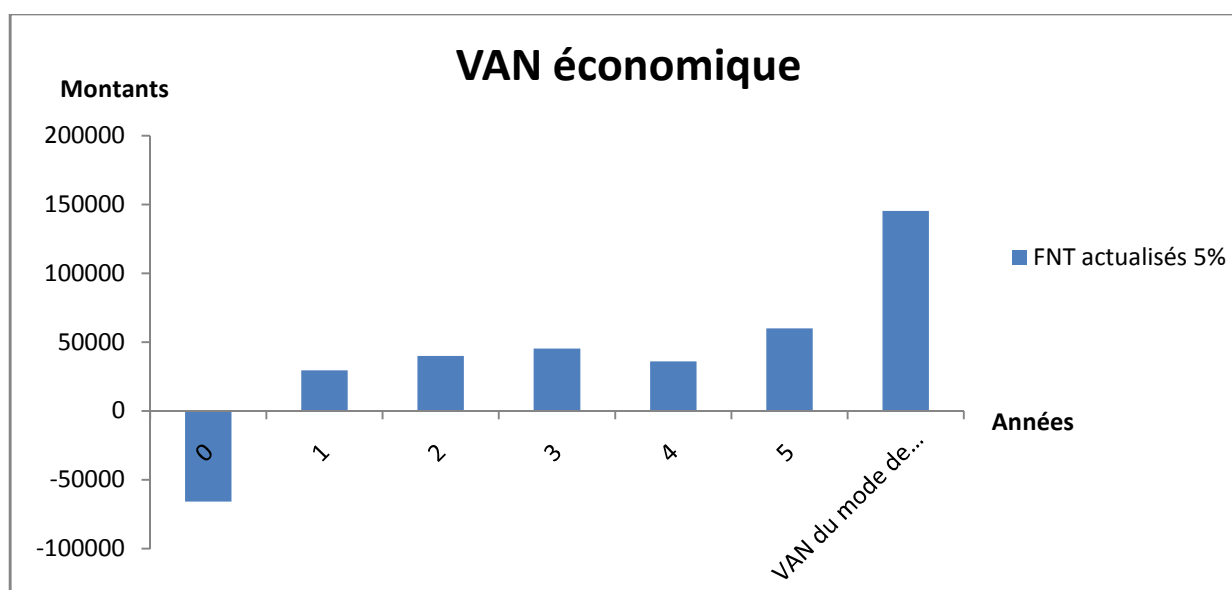
(En KDA)

N	FNT actualisés à 5%	Total
0	-155 700 (1.05) ⁻⁰	-155 700
1	+44 649.48 (1.05) ⁻¹	+ 42 523.3
2	+53 788.58 (1.05) ⁻²	+ 48 787.8
3	+ 59 440.44 (1.05) ⁻³	+ 51 346.9
4	+ 64 730.34 (1.05) ⁻⁴	+ 53 253.8
5	+ 115 059.38 (1.05) ⁻⁵	+ 90 152.03
VAN économique		130 363.83

Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N° 08 : La VAN économique de l'investissement

(En KDA)



Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

• **Commentaires**

- La VAN > 0, cette VAN est strictement positive signifie que le projet proposé a une rentabilité supérieure à 5 %.
- Cette VAN approuvée sera appelée VAN économique parce qu'elle est calculée hors financement (hors frais financiers).

2.3.4. L'indice de Rentabilité

L'indice de rentabilité (**IR**) nous permet de dire si le projet est rentable ou non, dans ce cas-là, il doit-être supérieur à 1.

$$I.R = \text{Valeur actualisée de tous les flux} / \text{Investissement initial}$$

$$IR = \frac{-155\,700 + 42\,523.3 + 48\,787.8 + 51\,346.9 + 53\,253.8 + 90\,152.03}{128\,700} = 1.02 \text{ DA}$$

• Commentaires

- ✓ IR > 1 donc le projet est bien rentable, et dans ce cas sa V.A.N est bien positive.
- ✓ Pour une unité monétaire investie on obtient (1.02 – 1) = 0.02 DA.

2.3.5. Le délai de récupération de la mise initiale

Le délai de récupération d'un capital investi est le temps au bout duquel le montant cumulé des cash-flows actualisés est égal au capital investi. L'actualisation est faite aux taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise.

Tableau N°13 : Le calcul du délai de récupération de la mise initiale de l'investissement avant financement

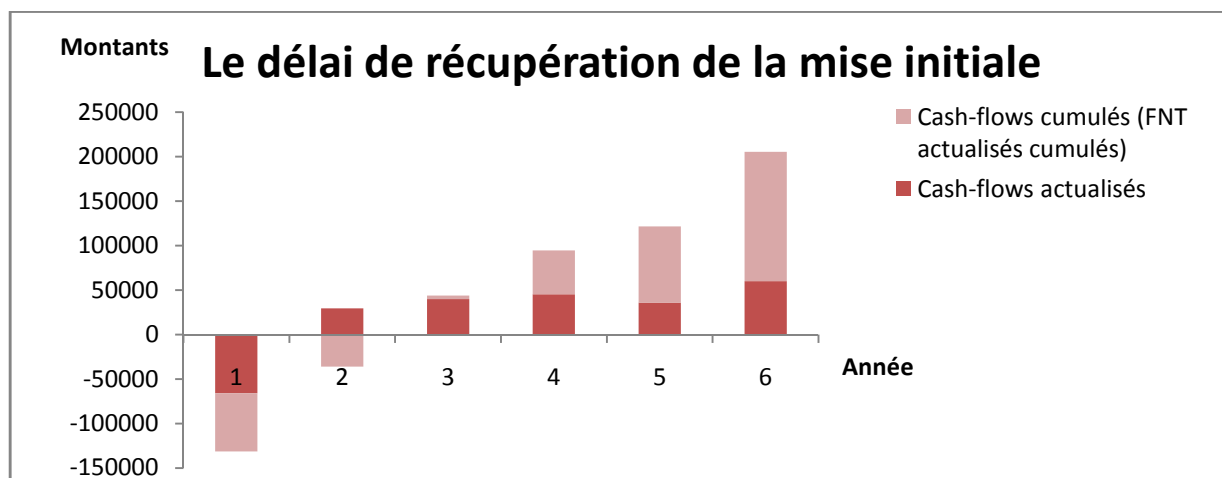
(En KDA)

N	FNT actualisés	FNT actualisés cumulés (Cash-flows)
0	-155 700	-155 700
1	42 523.3	-113 176.7
2	48 787.8	-64 388.9
3	51 346.9	-13 042
4	53 253.8	40 211.8
5	90 152.03	130 363.83

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N° 09 : Le délai de récupération de la mise initiale de l'investissement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

– Commentaires

✓ Le délai de récupération de la mise initiale (128 700 KDA) du projet, avant financement, est compris entre la quatrième et la cinquième année.

✓ Le DR actualisés = 4ans + Période (P)

✓ La période $P = \frac{128\,700 - 40\,211.8}{90\,152.03} = 0.98 \text{ années}$

✓ DR = 4 ans + 0.98 = 4.98 années.

✓ 1 An $\longrightarrow$ 12 mois
 0.98 Ans $\longrightarrow$ N mois $\longrightarrow$ N = 11.76 mois

Également :

✓ 1 mois $\longrightarrow$ 30 jours
 0.76 Mois $\longrightarrow$ i jours $\longrightarrow$ i = 23 jours

✓ Donc, le DR actualisé égale à :

DR = 4 ans + 11 mois + 23 jours

L'entreprise commence à récupérer sa mise initiale avant financement le : 23/11/2019

2.4. Analyse de la rentabilité du projet après financement

Comparativement au tableau emplois / ressources avant schéma de financement et que nous avons vu préalablement à l'occasion de la rentabilité propre du projet, le tableau après schéma de financement intègre en plus :

✓ **Au niveau des ressources**

– L'emprunt bancaire

✓ **Au niveau des emplois**

– Le remboursement de l'emprunt bancaire.

2.4.1. Calcul des flux nets de trésorerie après frais financiers (V.A.N du mode de financement par emprunt)

Comme on l'a vu précédemment, Pour la détermination des flux nets de trésorerie annuels, il y a lieu de connaître la capacité d'autofinancement du projet entré en exploitation. Il se calcule comme suit :

CAF = Résultat Net + Dotations aux amortissements

B.F.R = 10 % du Chiffre d'Affaires (CA)

FNT = Encaissements - Décaissements

2.4.1.1. Ressources (Encaissements)

A) La capacité d'autofinancement (C.A.F) après financement

La capacité d'autofinancement est l'autofinancement maximal dont peut disposer une entreprise. À partir du Résultat net on peut déterminer la CAF comme suit :

CAF = Résultat Net + Dotations aux amortissements

A.1. Résultat Net

A.1.1. Calcul de l'excédent Brut d'Exploitation

L'Excédent brut d'exploitation a été calculé précédemment, il s'agit du même excédent avec celui calculé sans frais financiers.

A.1.2. Calcul des dotations aux amortissements de l'investissement

– Dotations aux amortissements de l'investissement

$$= \frac{\text{L'investissement initial}}{\text{Duré de vie de l'investissement}} = \frac{128\,700}{5} = 25\,740 \text{ KDA}$$

A.1.3. Les dotations aux amortissements de l'emprunt

Le montant de l'emprunt est de 90 000 KDA, il est remboursable par un amortissement constant, pendant les 5 années, il est calculé comme suit :

– Dotations aux amortissements de l'emprunt

$$= \frac{\text{Investissement initial}}{\text{durée de vie de l'investissement}} = \frac{90\,000}{5} = 18\,000 \text{ KDA}$$

- **Remarques :** Lorsqu'on a un emprunt, nous avons l'annuité qui est composée de deux rubriques suivantes :
- La rubrique des taux d'intérêts qui va être intégrer dans le calcul de la CAF, compte 661 (Charges d'intérêts financières) ;
- La rubrique des amortissements qui va être intégrer dans le calcul des flux nets de trésorerie (FNT), compte 164 que l'on va débiter.

$$\text{Annuité} = \text{Charges d'intérêt sur emprunt} + \text{Amortissements}$$

Remarques

- À ne pas confondre l'amortissement d'emprunt et la dépréciation d'éléments d'actifs :
- Lorsqu'on parle d'amortissement, il s'agit de l'amortissement de l'emprunt (remboursement de l'emprunt) ;
- Lorsqu'on parle de l'amortissement en général, il s'agit de la dépréciation de l'investissement.

A.1.4. Les charges d'intérêts sur emprunt Frais financiers

Le taux d'intérêt applicable est de 5,5 % l'an, conformément à la note N° 986 MF/DGT du 06/06/2011. L'emprunteur paiera à la banque un taux d'intérêt de 3,5 % appelé "taux bonifié " et le trésor public prendra en charge les intérêts à hauteur de 2%. Les intérêts seront payables annuellement. L'intérêt se calcule toujours sur le capital restant due.

Tableau N°14 : Le calcul des frais financiers à partir du tableau d'amortissement d'emprunt

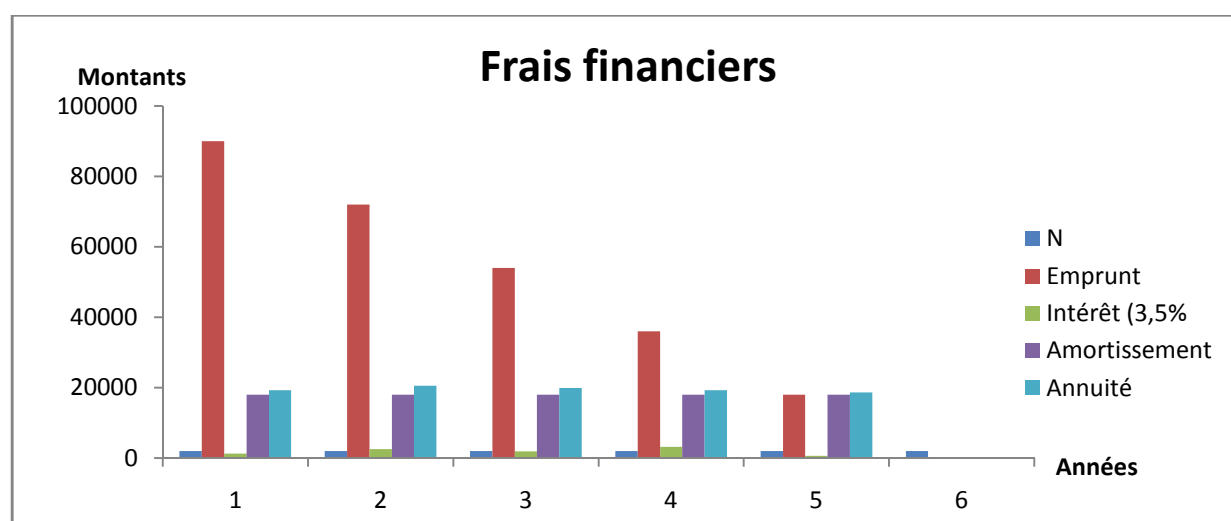
(En KDA)

N	Capital restant due	Intérêt (3.5 %)	Amortissements	Annuités
2015	90 000	1 260	18 000	19 260
2016	72 000	2 520	18 000	20 520
2017	54 000	1 890	18 000	19 890
2018	36 000	3 150	18 000	19 260
2019	18 000	630	18 000	18 630
2020	0			

Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°10 : Les charges d'intérêts sur emprunt (Frais financiers)

(En KDA)



Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

A.1.5. Le calcul du résultat Net (RN) après financement

$$RN = \text{Résultat brut avant impôt} - \text{IBS}$$

$$\text{Résultat Brut avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} - \text{Frais financiers}$$

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} - \text{Dotations aux amortissements}$$

Tableau N°15 : Le calcul du Résultat Net du projet après financement

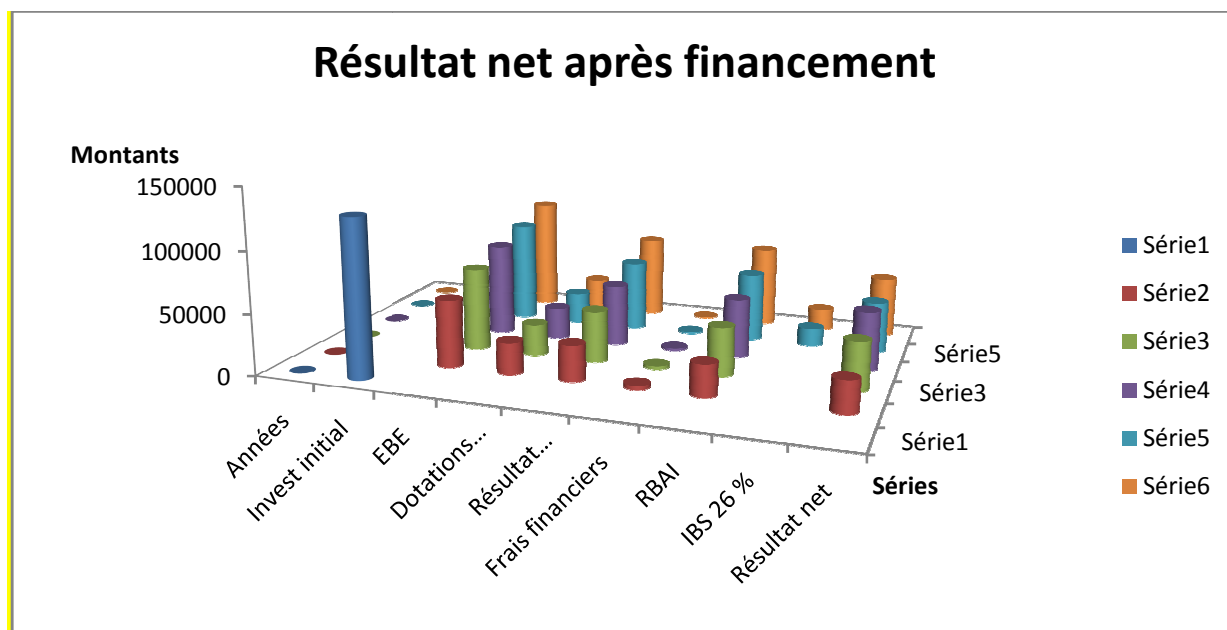
(En KDA)

Années	I ₀	EBE	Dotations aux amortissements	Résultat d'Exploitation	Frais financiers	Résultat Brut (avant impôt)	IBS (26%)	Résultat Net
0 (début de l'année)	128 700							
2015		54942	25 740	29 202	3150	26 052	-	26 052
2016		67657	25 740	41 917	2520	39 397	-	39 397
2017		75696	25 740	49 956	1890	48 066	-	48 066
2018		83286	25 740	57 546	1260	56 286	14 634.36	41 651.64
2019		93022	25 740	67 282	630	66 652	17 329.52	49 322.48

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°11 : Le résultat net du projet après financement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

- **Commentaires**

Même-ci l'entreprise a eu des charges d'intérêt sur emprunt, les résultats de ses exercices restent positifs durant toute les 5 années.

A.2. Le calcul de la capacité d'autofinancement du projet après financement(C.A.F)

Le calcul de la capacité d'autofinancement nous permet de déterminer le montant de la trésorerie potentielle qui est généré par l'entreprise dans le cadre de son activité. Avec les rubriques précédentes et à partir du Résultat Net (RN), on peut déterminer la CAF comme suit :

$$\text{CAF} = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

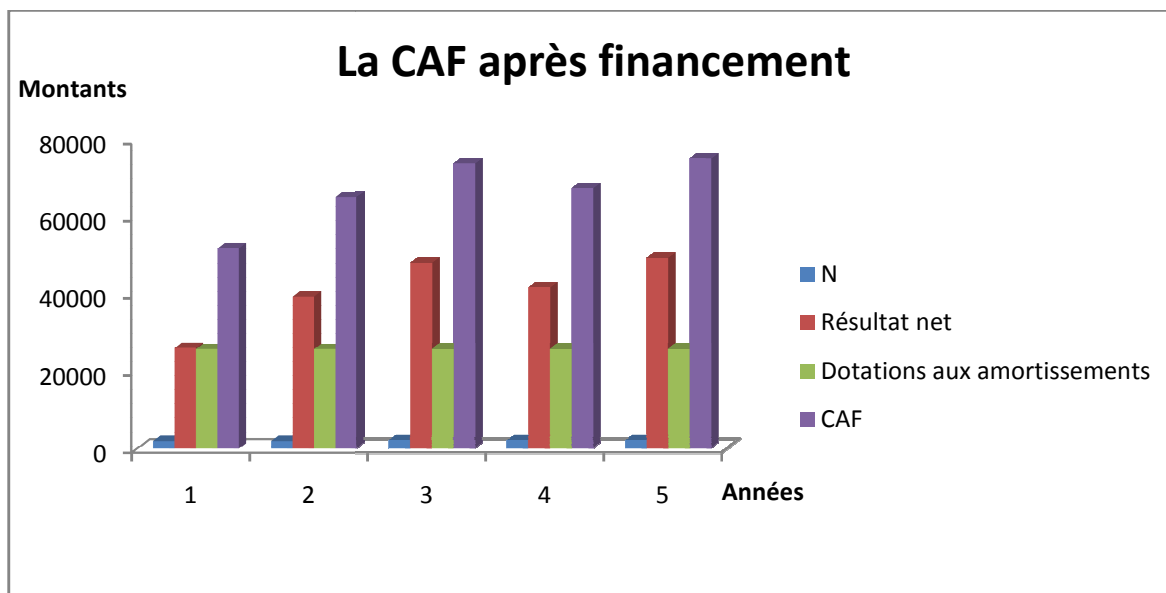
Tableau N°16 : Le calcul de la Capacité d'autofinancement (CAF) après financement
(En KDA)

N	Résultat Net	Dotations aux amortissements	CAF
2015	26 052	25 740	51 792
2016	39 397	25 740	65 137
2017	48 066	25 740	73 806
2018	41 651.64	25 740	67 391.64
2019	49 322.48	25 740	75 062.48

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°12 : La capacité d'autofinancement de l'entreprise après financement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

▪ **Commentaires**

- La CAF qu'on vient de calculer est appelée : la CAF globale avec financement par emprunt.

B) La récupération du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est récupéré entièrement vers la fin de l'année de l'investissement. De la somme de (- 39530.7 KDA).

C) La valeur résiduelle de l'investissement

La valeur résiduelle de l'investissement est la même avec celle calculée précédemment sans frais financiers.

D) Emprunt

- ✓ Apport des promoteurs.....38 700 (30% du coût total)
- ✓ Emprunt bancaire.....90 000 (70% du coût total)
- ✓ Total du cout du projet est de 128 700 KDA

2.4.1.2.Emplois (décaissements)

A) L'investissement (Apports des promoteurs)

Il représente les 30 % des charges initiales de l'entreprise destinées pour l'achat de l'équipement (I.R.M) à l'année 0 qui est de 128 700 KDA de ses propres fonds.

$$128\,700 \times 30\% = 38\,700 \text{ KDA}$$

B) La variation du BFR

Elle a déjà été calculée précédemment.

C) Remboursement de l'emprunt

Elle a déjà été calculée précédemment, pour le tableau de l'amortissement de l'emprunt.

2.4.1.3.Calcul des FNT après financement

La présentation distincte des flux de trésorerie liés aux opérations de financement permet d'identifier les sources de financement (augmentations de capital, nouveaux emprunts, subventions d'investissement,...) et les décaissements y afférents (distribution de dividendes, remboursements d'emprunts, etc.). Ce qui a changé par rapport au tableau des FNT précédent, y a eu simplement les deux rubriques :

▪ Encaissements (Emprunt) :

À l'époque zéro, l'entreprise reçoit les 90 000 KDA de la part de l'Agence NATIXIS banque ;

▪ Décaissements (L'amortissement de l'emprunt) :

Il s'agit du remboursement de l'emprunt, qui est de 18 000 KDA pour chaque année, Compte 164 que l'on va débiter.

$$\text{FNT} = \text{Encaissement} - \text{décaissements}$$

Tableau N°17 : Le calcul des flux nets de trésorerie (FNT) après financement

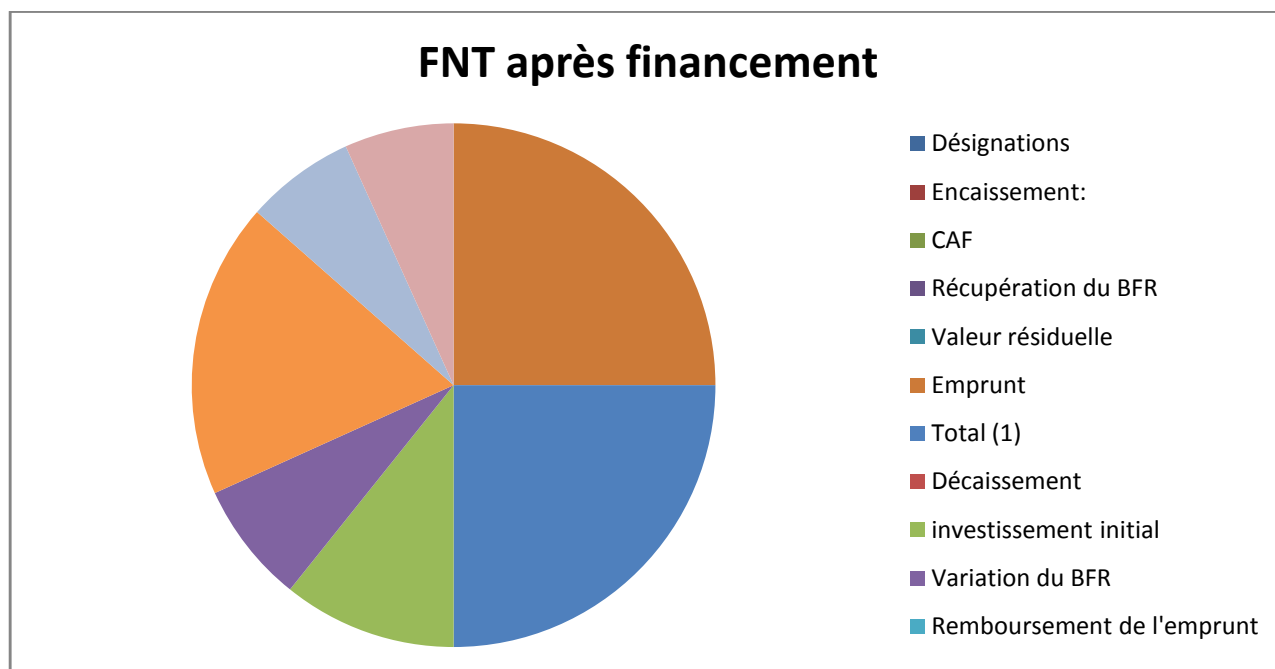
(En KDA)

Désignations	0	1	2	3	4	5
<u>Ressources</u>						
C.A.F		51 792	65 137	73 806	67 391.64	75 062.48
Récupération BFR						39530.7
Valeur résiduelle						0
Emprunt	90 000					
Total	90 000	51 792	65 137	73 806	67 391.64	114 593.2
<u>Emplois</u>						
Investissement	38 700					
Variation en B.F.R	27 000	2 700	2 970	3 267	3 593.5	
Remboursement de l'emprunt		18 000	18 000	18 000	18 000	0
Total	65 700	20 700	20 970	21 267	21 593.5	114 593.2
F.N.T	24 300	31 092	44 167	52 539	45 798.14	114 593.2
FNT actualisés	24 300	29 611.4	40 060.8	45 385.2	37 678.2	89 786.8

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°13 : Les Flux Nets de trésorerie après financement (FNT)

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

▪ **Commentaires**

- Analyse des flux de trésorerie après schéma de financement : elle sert à la détermination de la rentabilité propre de l'investissement avec les des conditions de financement.
- On relève que la trésorerie induite par le projet reste positive, même si l'entreprise a eu d'autres charges, telles que les charges d'intérêts sur emprunt et ce pratiquement sur toute la durée de vie du projet. Cette situation est considérée comme étant satisfaisante pour la banque.

2.4.2. Le calcul de la V.A.N globale

$$V.A.N \text{ Globale} = \sum F.N.T (1+i)^{-n}$$

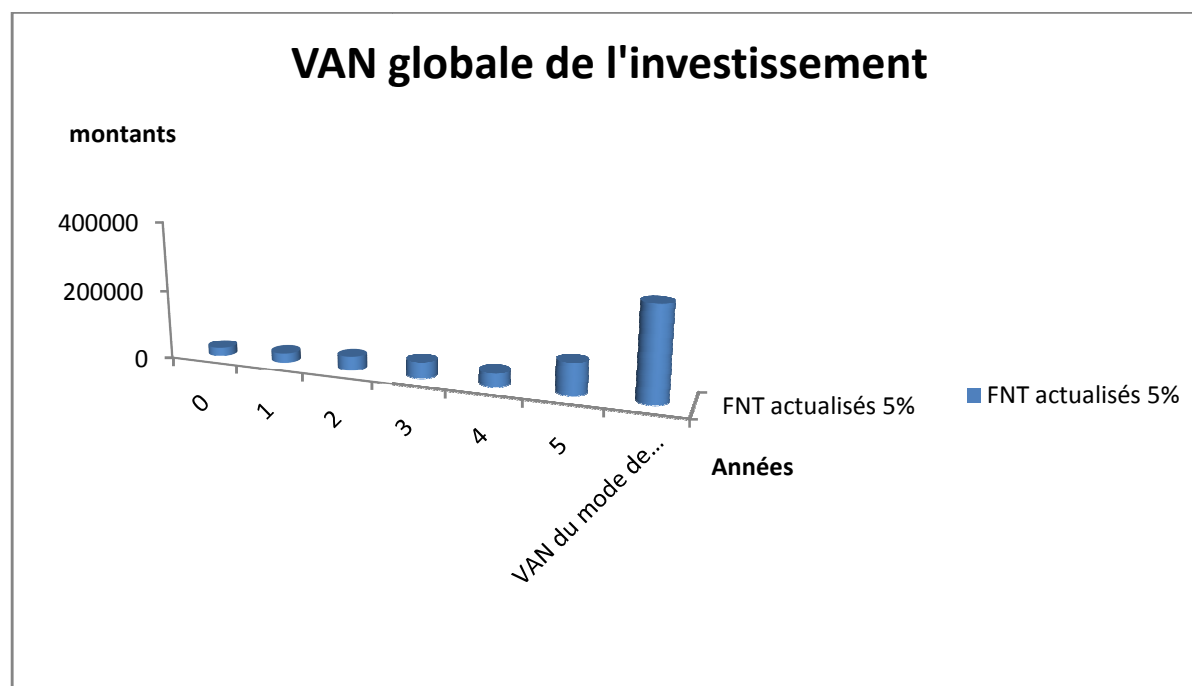
(En KDA)

n	FNT actualisés à 5%	Total
0	24 300 (1.05) ⁻⁰	24 300
1	+ 31 092 (1.05) ⁻¹	+ 29 611.4
2	+ 44 167 (1.05) ⁻²	+ 40 060.8
3	+ 52 539 (1.05) ⁻³	+ 45 385.2
4	+ 45 798.14 (1.05) ⁻⁴	+ 37 678.2
5	+ 114 593.2 (1.05) ⁻⁵	+ 89 786.8
VAN globale		= 266 822.4

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°14 : La VAN globale de l'investissement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

▪ **Commentaires**

- La $VAN > 0$ est positive, ça signifie que le projet est rentable.
- Cette VAN est appelée VAN globale parce qu'elle est calculée avec les frais financiers.

2.4.3. Comparaison entre la VAN économique et la VAN globale

Est-ce que la VAN globale est supérieure à la VAN économique calculée précédemment ?

✓ VAN économique = **130 363.83 KDA**

✓ VAN globale = **266 822.4 KDA**

La réponse est « Oui », ça veut dire concrètement, que l'emprunt est intéressant.

- Entre « **Autofinancer** » et « **Emprunter** », il vaut mieux **emprunter**, Donc :

$$VAN \text{ globale} = VAN \text{ économique} + VAN \text{ du financement par emprunt}$$

2.4.4. La V.A.N du financement par emprunt

$$VAN \text{ du financement par emprunt} = VAN \text{ globale} - VAN \text{ économique}$$

Tableau N° 19 : Le calcul de la V.A.N du financement par emprunt

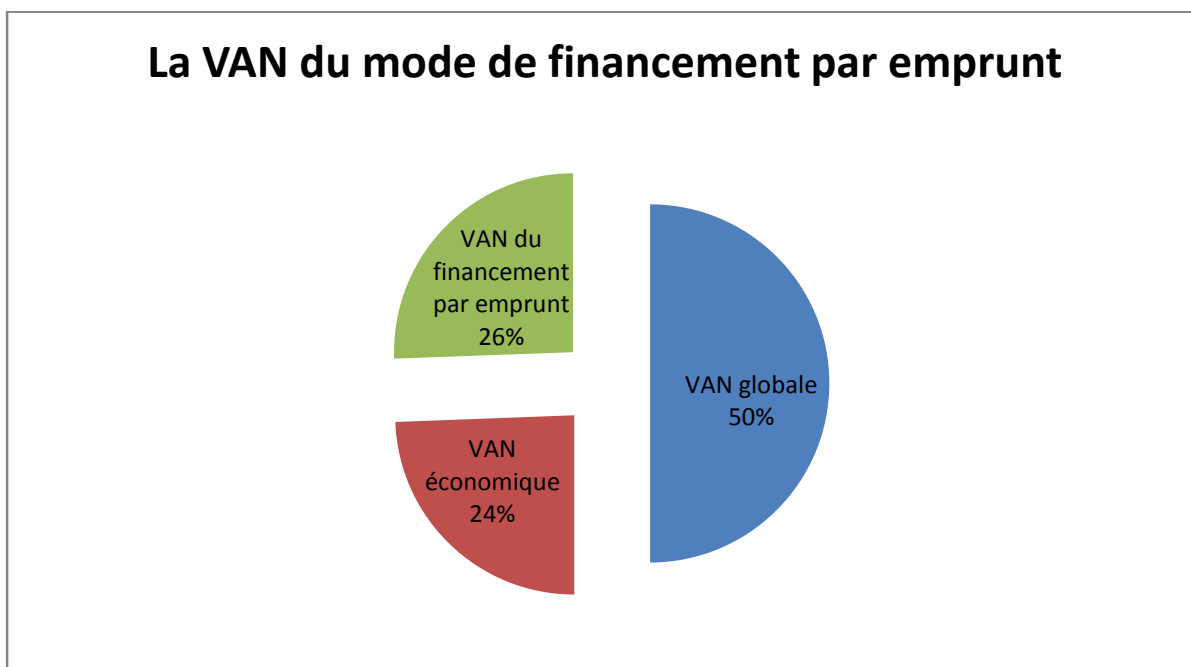
(En KDA)

VAN globale	VAN économique	VAN du financement par emprunt
266 822.4	130 363.83	136 458.57

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°15 : La V.A.N du financement par emprunt

(En KDA)



Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

– Commentaires

- ✓ Comme la VAN du financement par emprunt est positif, ça veut dire que l'entreprise « la clinique » a amélioré sa VAN économique, donc, si elle aura à choisir entre « autofinancement » et « emprunt », elle va emprunter.
- ✓ On constate que la VAN globale > à la VAN économique, alors le mode de financement par emprunt est meilleur. Au lieu de s'autofinancer.

2.4.5. Le délai de récupération de la mise initiale du projet

Le D.R est la durée nécessaire pour égaler le montant de l'investissement. Il est calculé comme suit :

$$D.R = n \text{ tel que } I_0 = \sum_{t=1}^n F_t$$

**Tableau N°20 : Le délai de récupération de la mise initiale du projet après financement
(En KDA)**

n	FNT actualisés (Cash-flows)	FNT actualisés cumulés (Cash-flows)
0	24 300	24 300
1	29611.4	53 911.4
2	40 060.8	93 972.2
3	45 385.2	139 357.4
4	37 678.2	177 035.6
5	89 786.8	266 822.4

Source : Créée par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

– **Commentaires**

✓ Le délai de récupération de la mise initiale (128 700 KDA) du projet, après financement, est compris entre la deuxième et la troisième année.

✓ Le DR actualisés = 3ans + Période (P)

✓ La période $P = \frac{128\,700 - 93\,972.2}{45\,385.2} = 0.76 \text{ années}$

✓ DR = 2 ans + 0.76 = 2.76 années.

✓ 1 An $\longrightarrow$ 12 mois
0.76 Ans $\longrightarrow$ N mois $\longrightarrow$ N = 9.12 mois

Également :

✓ 1 mois $\longrightarrow$ 30 jours
0.12 Mois $\longrightarrow$ i jours $\longrightarrow$ i = 4 jours

✓ Donc, le DR actualisé égale à :

DR = 2 ans + 9 mois + 4 jours

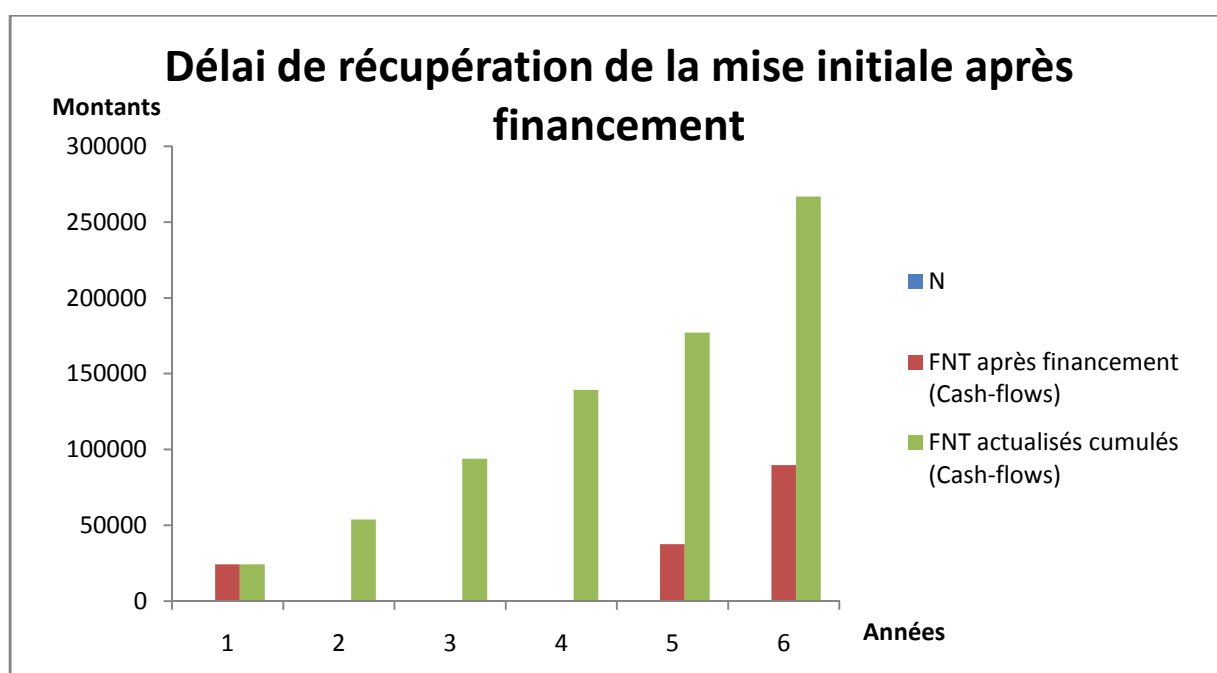
L'entreprise commence à récupérer sa mise initiale après financement le : 04 /09/2017

Remarques

- ✓ L'objectif de toute entreprise est de rechercher une liquidité maximale dans les délais les plus courts ;
- ✓ Dans le cas de cette clinique, le DR de la mise initiale de l'investissement après financement est très court par rapport au DR avant financement, ce qui signifie que l'entreprise récupère sa mise initiale dans un délai court ; donc, elle supporte moins de risques en effectuant l'emprunt bancaire.

Figure N°16 : Le délai de récupération de la mise initiale après financement

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

• Commentaires

L'emprunteur commence à récupérer sa mise initiale à partir de la deuxième année, avec les frais financiers, donc le projet avec les frais financiers, génère des revenus positifs dès la deuxième année, il sera choisi parce qu'il maximise les revenus, et c'est le plus rentable.

2.4.6. Calcul de la VAN du mode de financement

$$\text{VAN du mode de financement} = \text{VAN globale} - \text{VAN économique}$$

Tableau N°21 : Le calcul de la VAN du mode de financement

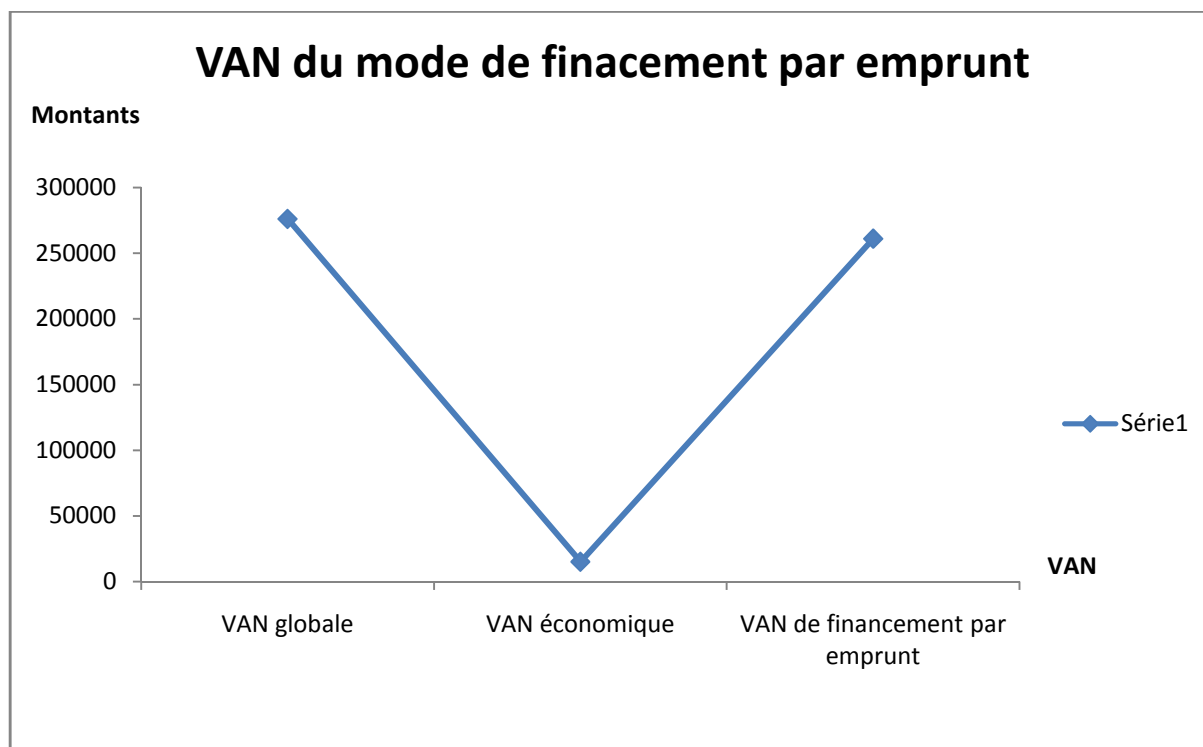
(En KDA)

VAN globale	VAN économique	VAN de financement par emprunt
276 019.63	15 019	261 000.63

Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

Figure N°17 : La VAN du mode de financement par emprunt

(En KDA)



Source : Créé par nous même à partir du Guide pratique de la NATIXIS, 2015

• Commentaires

Quand la VAN globale finance la VAN économique signifie que le meilleur mode de financement pour cette entreprise est celui du financement par quasi-fonds propres, donc, le financement de ce projet d'investissement s'effectuera par un emprunt bancaire accordé par la NATIXIS Banque sous forme du Crédit à Moyen Terme.

- **Conclusion et avis de la banque**

Le projet est viable, il présente une rentabilité quasi-certaine.

L'affaire ne recèle pas de risques particuliers. Les risques qu'elle présente sont communs avec n'importe quel projet et sa rentabilité mérite que ces risques soient pris.

La banque NATIXIS, a émis un avis favorable pour le financement du projet par un C.M.T d'un montant de 90 000 KDA devant relayer un CREDOC de 128 700 KDA pour le financement partiel d'un équipement IRM, et cela pour une durée de 5ans.

- **Conditions**

- Actualisation des attestations fiscales et parafiscales ;
- Maintien d'au moins 50% des résultats sur les exercices à venir en réserves.

- **Garanties**

Le nantissement du matériel, et le DPAMR + avenant de subrogation au profit de NATIXIS.

- ***Synthèse de l'étude***

L'évaluation de la rentabilité financière des investissements tient compte du moyen de financement utilisé (autofinancement, emprunt, crédit-bail ; etc.)

Il existe deux méthodes d'évaluation de la rentabilité financière :

- 1. Méthode de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie générés par l'investissement et son financement (charges d'amortissement, charges d'intérêts, remboursements, redevances ; etc.).*

Objectif : Choisir le projet le plus rentable.

- 2. Méthode de la valeur actuelle nette des décaissements liés au financement ou coût net de financement actualisé (charges d'intérêts dues au financement, dotations aux amortissements, économies d'impôt dues à la déductibilité des charges).*

Objectif : Choisir le projet le moins couteux.

Conclusion au chapitre IV

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté la Banque NATIXIS Agence de Tizi-Ouzou d'une manière générale, nous avons également présenté l'organisation, mission et activités de cette dernière.

À l'issue de cette présentation, nous pouvons constater que l'importance des missions qui lui sont confiées, le service crédit peut-être définie comme étant le centre névralgique de toute agence classique, il constitue la source première de profit de la banque en général.

À cet effet, la banque doit faire une analyse profonde du projet avant d'octroyer un crédit, nous avons constaté que la banque fait d'abord l'analyse de la viabilité du projet puis l'analyse de la rentabilité du projet.

Puisque l'octroi d'un crédit est risqué la banque exige des garanties auprès de ses clients pour assurer sa protection.

Conclusion Générale

Au terme de ce présent mémoire, sanctionnant deux mois de travail passés au sein de la banque étrangère, agence NATIXIS de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons essayé de présenter le produit et service proposés par cette banque en matière de crédit d'investissement et les principaux paramètres conditionnant son octroi.

En sa qualité de bailleur de fonds, le banquier doit connaître parfaitement son client, l'étudier et l'analyser à travers une analyse subjective et objective, et doit s'entourer d'un maximum de précautions, afin d'assurer le remboursement de ses fonds prêtés et de minimiser les risques à encourir. Toutefois, cette notion de risque, qui constitue le maître-mot des dirigeants de la banque, reste inséparable de la fonction crédit. Ceci dit, le banquier doit savoir que pour faire le plus possible de bénéfices, il doit prendre un maximum d'engagements tout en sachant que le profit est contraire au besoin de sécurité.

L'octroi de crédits est un acte de gestion d'une portée considérable, eu égard aux enjeux économiques et financiers qu'il génère, tant sur le plan de création de richesses et d'emplois que sur le plan du développement économique. C'est ainsi que les banques doivent faire l'objet d'un savoir faire et d'une maîtrise globale des processus de gestion bancaire adoptés aux normes internationales.

Face aux mutations profondes et rapides qui s'opèrent dans le monde, la structure et le fonctionnement des banques se trouvent profondément modifiés. L'Algérie n'est pas en marge de cette nouvelle conception, néanmoins, son insertion dans cette dynamique de mondialisation de l'économie et de densification des échanges commerciaux nécessite des adaptations. Dans cette optique, le système bancaire algérien doit s'imposer et introduire une nouvelle politique pour être à la hauteur du rôle moteur qu'il doit assurer. La complexité croissante de l'activité bancaire et financière a mis en rude épreuve les systèmes de gestion archaïque hérités de la gestion administrée des entreprises nationales.

Enfin, malgré la volonté politique clairement affichée de le libéraliser en l'ouvrant à de nouvelles banques, le système bancaire algérien reste encore très fortement marqué par le passé. Non seulement, il est largement dominé par les banques publiques et le poids des

nouvelles banques privées/internationales, mais aussi, reste très limité en matière de distribution du crédit à l'économie.

Bibliographie

- **Ouvrages**

1. BENHALIMA.A : « Pratiques des techniques bancaires » Ed Dahlab 1997.
2. BENKRIMI.K : « Crédit bancaire et économie financière » Edition EL Dar El Othmania, 2010.
3. Bernet-Rollande Luc : « Principe de technique bancaire », 24 Ed, Edition Dunod, Paris 2006.
4. BOUYAKOUB.F : « L'entreprise et le financement bancaire », Ed Casbah 2001.
5. HOUDAYER.R : « Projet d'investissement : guide d'évaluation financière », Ed Economica, Paris 2006.
6. M. MANSOURI, « système et pratique bancaire en Algérie », édition HOUMA, Alger, 2006.

- **Les revues :**

1. Apport annuel de la banque Natixis 2014.
2. Guide de la banque « Le financement d'investissement ». Natixis 2014.

- **Les textes réglementaires**

1. La loi 90.10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
2. La loi n) 03-15 du 25 octobre 2003 portant la publication du 26 aout relative à la monnaie et au crédit.
3. Règlement 92/02 du 22 mars portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés et la centrale des risques.
4. Le code de commerce.
5. Le code civil.

- **Sites Internet**

1. www.abcbank.présentation.dz
2. www.natixisalgerie.présentation.dz
3. www.sga.présentation.dz
4. www.bnpparisbasaldjazair.présentation.dz
5. www.agb.présentation.dz
6. www.hsbcalgeria.dz
7. www.trustbank.dz
8. www.fransabank.dz

Résumé

La banque est un intermédiaire financier entre des agents économiques ayant des excédents de financement et d'autres ayant des besoins de financement. Afin de répondre à ce rôle, la NATIXIS, Agence de Tizi-Ouzou est dotée dans son organigramme d'un service chargé des engagements; à savoir le service crédit. Comme son nom l'indique, le service crédit se charge de l'étude et de l'analyse des demandes des crédits sollicités, par sa clientèle en vue d'arriver à une décision d'acceptation ou de refus. De ce fait, l'organisation de ce service ainsi que la compétence et l'objectivité du banquier jouent un rôle incontestable dans la prise de décision qui convient à chaque demande de crédit. Investir c'est nécessairement faire un pas vers l'inconnu. C'est donc une démarche qui implique des risques. Est-il dès lors utile de préciser donc, que toute initiative d'investissement mérite d'être au préalable étudiée dans ses moindres contours pour éviter les risques d'erreurs souvent très coûteux voir ruineux. À travers notre étude, nous essayerons de convaincre que l'analyse financière d'un projet tendant à appréhender sa rentabilité passe nécessairement par une étude préalable des conditions techniques et économiques qui cherchent d'abord à s'assurer de la viabilité de l'investissement. L'analyse de la rentabilité financière du projet passera en revue les principaux critères (délai de récupération, valeur actuelle nette, taux de rentabilité interne, etc.).

Summary

The bank is a financial intermediary between economic agents with funding surpluses and others with funding needs. To meet this role, NATIXIS, Tizi-Ouzou Agency has in its chart of a service responsible for commitments; namely the service credit. Come the name suggests, the credit department is responsible for the study and analysis of the demands of solicited funds by its customers in order to reach a decision on acceptance or refusal. Therefore, the organization of the served and the competence and objectivity of the banker play an undeniable role in the decision that suits each credit application. Investing is necessarily to take a step into the unknown. It is an approach that involves risk. Is it therefore worth clarifying so that any investment initiative deserves to be studied prior to the smallest contours to avoid the risk of costly errors often see ruinous. Through our study, we will try to convince the financial a project to understand profitability analysis necessarily involves a preliminary study of the technical and economic conditions which first want to ensure the viability of the investment. The analysis of the financial viability of the project will review the main criteria (payback period, net present value, internal rate of return, etc.)

TABLE DES MATIERES

Introduction Générale.....	1
Chapitre I : Les banques étrangères en Algérie.....	6
Introduction au chapitre I.....	6
Section 1 : Le système bancaire algérien.....	7
1.1. Aperçu historique du système bancaire algérien.....	7
1.1.1. Le système bancaire algérien avant les réformes économiques	7
1.1.1.1. Le système bancaire algérien de l'indépendance à 1970.....	7
1.1.1.2. Le système bancaire algérien de 1970 à 1987.....	8
1.1.2. Le système bancaire algérien après les réformes économiques.....	8
1.1.2.1. La réforme du secteur public de 1988.....	8
1.1.2.2. La loi relative à la monnaie et au crédit.....	9
1.1.2.3. Le système bancaire et l'ajustement structurel entre 1993-1998.....	9
1.1.2.4. Le système bancaire algérien entre 1999 et 2001.....	9
1.2. Le système bancaire algérien à la veille de l'introduction des banques étrangères	10
1.2.1. Implantation des banques étrangères en Algérie (loi 90-10 de 1990).....	10
1.2.2. L'ordonnance 03- 11 du 26/08/03 relative à la monnaie et au crédit.....	10
1.3. Structure générale du système bancaire algérien.....	12
1.3.1. Les banques nationales.....	12
1.3.2. Les banques étrangères.....	12
1.3.3. Établissements financiers.....	12
 Section 2 : Présentation des banques étrangères en Algérie.....	 13
2.1. Les différentes banques étrangères installées en Algérie.....	13
2.1.1. Arab Banking Corporation Algeria (ABC Bank).....	13
2.1.2. NATIXIS.....	13
2.1.3. Société Générale Algérie (SGA)	14
2.1.4. BNP Paribas El Djazaïr	14
2.1.5. GULF BANK ALGERIA.....	14
2.1.6. Trust Bank Algérie	14
2.1.7. The Housing Bank for Trade & Finance- Algeria.....	15
2.1.8. Fransabank Al-Djazaïr.....	15
2.2. Conditions d'installation des banques étrangères en Algérie	15
2.2.1. Le décret législatif 9342 du 05/10/1993	16

2.2.2.	Le décret présidentiel 95-345 du 30/10/1995	16
2.2.3.	Le décret présidentiel 96-144 du 23/04/1996.....	16
2.3.	Raisons d'installation des banques étrangères en Algérie	18

Section 3 : La réalité économique des banques étrangères.....19

3.1.	L'impact des banques étrangères sur l'économie algérienne.....	19
3.1.1.	L'entrée des capitaux.....	19
3.1.2.	La création d'emplois.....	19
3.1.3.	Le transfert de technologie et de savoir faire	19
3.1.4.	L'effet sur le fonctionnement des marchés.....	20
3.1.5.	Le renforcement de la transparence.....	20
3.2.	Les obstacles et les entraves rencontrées par les banques étrangères en Algérie.....	20
3.2.1.	L'absence d'un cadre juridique adéquat.....	21
3.2.2.	L'absence d'un système d'information fiable.....	21
3.2.3.	La sous bancarisation de l'économie.....	22
3.2.4.	Les contraintes liées au financement des investissements.....	22
3.2.5.	Absence d'un marché financier efficient.....	22

Conclusion au chapitre I.....24

Chapitre II : La gestion des crédits d'investissement.....26

Introduction au chapitre III.....26

Section 1 : Généralités liées aux besoins et sources de financement.....27

1.1.	Les besoins de financement.....	27
1.1.1.	Les besoins de financement liés à l'investissement.....	27
1.1.2.	Les besoins de financement liés à l'exploitation.....	28
1.2.	Les sources de financement.....	29
1.2.1.	Le financement interne	30
1.2.1.1.	Notion d'autofinancement	30
1.2.1.2.	Avantages et inconvénients de l'autofinancement.....	31
a.	Les avantages de l'autofinancement.....	32
b.	Les inconvénients de l'autofinancement.....	32
1.2.2.	Le financement externe	32
1.2.2.1.	Le financement externe direct (via marché financier).....	33
1.2.2.2.	Le financement externe indirect (bancaire)	33

Section 02 : Le financement des investissements.....	33
2.1. Notion de l'investissement.....	34
2.2. Caractéristiques d'un projet d'investissement.....	34
2.2.1. Le capital investi	34
2.2.2. La durée de vie	35
2.2.3. La valeur résiduelle	35
2.2.4. Les flux de trésorerie générés par l'investissement (cash-flow).....	35
2.2.4.1. Les étapes du calcul	35
1. Calcul des excédents bruts d'exploitation dégagés chaque année par l'investissement..	36
2. Calcul du résultat net après impôt.....	36
3. Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF).....	36
4. Calcul du BFR annuel.....	36
5. Détermination des flux nets de trésorerie (FNT) ou cash-flow.....	36
2.3. Les typologies du crédit d'investissement.....	36
2.3.1. Le crédit à moyen terme d'investissement (CMT).....	37
2.3.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable.....	37
2.3.1.2. Le crédit à moyen terme mobilisable.....	37
2.3.2. Les crédits à long terme (CLT).....	38
2.3.3. Crédit-bail.....	38
Section 3 : Les risques du crédit d'investissement et ses garanties.....	39
3.1. Les risque du crédit d'investissement	39
3.1.1. Le risque de non-remboursement.....	39
3.1.2. Le risque d'immobilisation.....	39
3.1.3. Le risque de taux.....	40
3.1.4. Le risque de change.....	40
3.1.5. Le risque de solvabilité.....	40
3.2. Les garanties	40
3.2.1. Les garanties personnelles	41
3.2.1.1. Le cautionnement	41
➤ Le cautionnement simple	41
– Le bénéfice de discussion	41
– le bénéfice de division.....	41

➤ Le cautionnement solidaire	41
3.2.1.2. L'aval.....	42
3.2.2. Les garanties réelles.....	42
3.2.2.1. L'hypothèque	42
✓ L'hypothèque conventionnelle	42
✓ L'hypothèque judiciaire	43
✓ L'hypothèque légale	43
3.2.2.2. Le nantissement	43
3.2.2.3. Le gage véhicule.....	43
3.2.3. Les garanties complémentaires et assimilées.....	44
3.3. Les règles prudentielles en Algérie	44
3.3.1. Ratio de division des risques	44
3.3.2. Ratio de couverture des risques	45
Conclusion au chapitre II	45
Chapitre III : La procédure du montage et d'étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	48
Introduction au chapitre III.....	48
Section 1 : Le montage d'un dossier du crédit d'investissement.....	49
1.1. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement.....	49
1.1.1. Demande de crédit	49
1.1.2. L'étude technico-économique	49
1.1.3. Les documents administratifs, juridiques, commerciaux et comptables.....	50
1.1.4. Les documents fiscaux et parafiscaux.....	50
1.2. Identification du client et de son environnement.....	51
1.2.1. Les moyens permettant la collecte d'informations.....	51
1.2.1.1. L'entretien avec le client	51
1.2.1.2. La consultation du service renseignements commerciaux.....	51
1.2.1.3. La consultation des fichiers de la Banque d'Algérie.....	51
A) La centrale des impayés.....	52
B) La centrale des risques.....	52
C) La centrale des bilans.....	53
1.2.1.4. La consultation des services de renseignements juridiques.....	53
A) La consultation des services des hypothèques.....	53

B) La consultation du greffe du tribunal.....	53
1.2.1.5.La visite sur site.....	53
1.2.1.6.L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise.....	54
1.2.2.L'identification du demandeur de crédit.....	54
1.2.2.1.L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement interne	54
A) Aspect juridique de l'entreprise.....	54
B) Les moyens humains.....	54
C) Les moyens matériels.....	55
D) La commercialisation.....	55
E) L'analyse technique de l'entreprise.....	55
1.2.2.2.L'identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement externe	55
A) Le secteur d'activité.....	56
B) Le marché.....	56
C) Les concurrents.....	56
D) Les partenaires.....	56
E) La conjoncture économique et politique.....	57
1.2.3.La classification de la clientèle.....	57
1.2.3.1.L'ancienneté de la relation.....	57
1.2.3.2.Les mouvements d'affaires confiés.....	57
1.2.3.3.Le niveau d'utilisation des crédits accordés.....	58
1.2.3.4.Les incidents de paiement.....	58
Section 2 : Étude de la viabilité du projet.....	58
2.1. Présentation du promoteur et de son activité.....	58
A) Présentation de l'activité	58
B) Présentation du ou des promoteurs.....	58
2.1.1. Présentation du projet	58
2.1.1.1.Généralités sur le projet.....	58
A) L'implantation du projet.....	58
B) L'impact du projet.....	59
C) Le mode de réalisation de projet.....	59
2.1.1.2.Étude de marché.....	59
2.1.1.3.Étude commerciale.....	59
2.1.1.4.Étude technique.....	59
A) Le processus de production.....	60

B) Sources et modalités d'approvisionnement des matières premières	60
C) Le planning de réalisation.....	60
2.1.1.5.Appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation	60
Section 3 : Étude de la rentabilité économique et financière du projet.....	61
3.1. Définition de la rentabilité	61
3.2. Étude de la rentabilité du projet.....	61
3.2.1. L'étude avant financement.....	61
3.2.1.1. Détermination de la capacité d'autofinancement	61
3.2.1.2. Détermination des valeurs résiduelles des investissements.....	62
3.2.1.3. Le tableau emplois/ ressources avant financement.....	62
3.2.1.4. Appréciation de la rentabilité.....	63
A) Le délai de récupération (D.R).....	63
➤ Les avantages du D.R	64
➤ Les inconvénients du D.R	64
B) Le délai de récupération actualisé (D.R.A).....	64
C) La Valeur actuelle nette : (V.A.N).....	65
➤ Les avantages de la V.A.N	65
➤ L'inconvénient de la V.A.N	65
D) L'indice de profitabilité (I.P).....	65
➤ L'avantage de l'I.P	66
➤ L'inconvénient de l'I.P	66
E) Le taux de rentabilité interne (T.R.I).....	66
➤ Avantages du T.R.I.....	67
➤ Appréciation du T.R.I.....	67
F) Calcul du T.R.I.....	67
3.2.2. Étude après financement.....	67
3.2.2.1. Tableau emplois / ressources après financement.....	67
3.2.2.2. Appréciation de la rentabilité après financement.....	68
A) Principes.....	68
B) Exemple.....	69
Conclusion au chapitre III	70

Chapitre IV : Étude de financement d'un crédit d'investissement au sein de la NATIXIS.....	72
Introduction au chapitre IV.....	72
Section 01 : Présentation de la NATIXIS banque	73
1.1. Historique de NATIXIS banque.....	73
1.2. Les missions de NATIXIS Algérie.....	75
1.3. Description de l'Agence NATIXIS Algérie de Tizi-Ouzou.....	76
1.3.1. Définition d'une Agence bancaire.....	76
1.3.2. Les types d'Agence bancaires	76
1.3.2.1. Agence de détail.....	76
A) Le particulier.....	76
B) Le professionnel.....	76
1.3.2.2. Agence corporate.....	76
1.3.2.3. Agence Mixte	76
➤ Le Front Office	76
➤ Le back office	77
1.4. Description de l'Agence de Tizi-Ouzou.....	79
✓ Les bureaux d'agence.....	79
✓ Le bureau du Directeur.....	79
✓ Le Back Office.....	79
Section 02 : Étude pratique du financement d'un crédit d'investissement.....	80
2.1. Présentation et constitution du dossier de crédit d'investissement.....	80
2.1.1. Présentation du projet et du crédit sollicité.....	80
2.1.2. Constitution du dossier.....	81
2.2. Étude de la viabilité du projet.....	82
2.2.1. Étude technique.....	82
2.2.1.1. Présentation des actionnaires et de l'activité.....	82
A) Objet de la transaction	82
B) Destination des fonds prêtés et modalités de mise à disposition.....	82
C) L'origine des fonds de remboursement.....	82
D) Employés.....	82
2.2.1.2. Localisation du projet.....	82

2.2.1.3. Structure de l'investissement.....	83
A) Les infrastructures.....	83
B) Moyens matériels	83
2.2.1.4.État des préparations	83
2.2.1.5.Impact du projet.....	83
2.2.1.6.Avantages obtenus.....	84
2.2.2. L'étude économique.....	84
2.2.2.1. Étude de marché.....	84
2.2.2.2. Étude commerciale.....	84
2.2.3. L'étude financière du projet.....	85
2.2.3.1. Coût et financement du projet	85
2.2.3.2. Structure de financement.....	85
2.3. Analyse de la rentabilité du projet avant frais financier.....	86
2.3.1. Chiffre d'affaires prévisionnel.....	86
2.3.2. Calcul des flux nets de trésorerie sans frais financiers (V.A.N économique)	88
2.3.2.1. Ressources (Encaissements).....	88
A) La capacité d'autofinancement (CAF) avant financement.....	88
A.1. Résultat Net.....	88
A.1.1. Calcul de l'Excédent Brut d'Exploitation.....	88
A.1.2. Calcul des dotations aux amortissements.....	90
A.1.3. Calcul du Résultat Net.....	90
A.2. Le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) avant financement.....	91
B) La récupération du Besoin en Fonds de Roulement (BFR).....	92
C) Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement.....	92
2.3.2.2. Emplois (décaissements).....	94
A) L'investissement.....	94
B) La variation du besoin en fonds de roulement.....	94
2.3.2.3. Les F.N.T avant financement.....	95
2.3.3. Calcul de la VAN économique.....	96
2.3.4. L'indice de Rentabilité.....	98
2.3.5. Le délai de récupération de la mise initiale.....	98
2.4. Analyse de la rentabilité du projet après financement.....	100
2.4.1. Calcul des FNT après frais financiers (VAN du mode de financement par emprunt)...	100
2.4.1.1. Ressources (Encaissements).....	100

A) La capacité d'autofinancement (CAF) après financement.....	100
A.1. Résultat Net.....	100
A.1.1. Calcul de l'Excédent Brut d'Exploitation.....	100
A.1.3. Calcul des dotations aux amortissements de l'investissement.....	101
A.1.4. Les dotations aux amortissements de l'emprunt.....	101
A.1.5. Le calcul du résultat net après financement.....	102
A.2. Le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) après financement.....	104
B) La récupération du besoin en fonds de roulement.....	105
C) La valeur résiduelle de l'investissement.....	105
D) Emprunt.....	105
2.4.1.2. Emplois (décaissements).....	105
A) L'investissement (Apports des promoteurs).....	105
B) La variation du BFR.....	105
C) remboursement de l'emprunt.....	105
2.4.1.3. Calcul des FNT après financement.....	105
2.4.3. Comparaison entre la VAN économique et la VAN globale.....	109
2.4.4. La VAN du financement par emprunt.....	109
2.4.5. Le délai de récupération de la mise initiale du projet.....	110
2.4.6. Le calcul de la VAN du mode de financement.....	113
Conclusion au chapitre IV.....	116
Conclusion générale.....	118
Bibliographie	
Annexes	